

Schéma Directeur Départemental d'Alimentation en Eau Potable de la Drôme

Rapport de Phase 1 : Etat des lieux et diagnostic de la
situation actuelle

Version 5



N° DSU 51360Y

Décembre 2017

Informations qualité

Contrôle qualité

Version	Date	Rédigé par	Visé par :
n°1	Juin 2016	BBR - GHO	NLA
n°2	Mai2017	PHA-GHO	NLA
n°3	Septembre 2017	PHA-GHO	NLA
n°4	Novembre 2017	PHA-GHO	NLA
n°5	Décembre 2017	PHA-GHO	NLA

Destinataires

Envoyé à :		
Nom	Organisme	Envoyé le :
Didier SERRE	Département de la Drôme	Décembre 2017

Copie à :		
Nom	Organisme	Envoyé le :



Table des matières

1.	CADRE ET OBJET DE L'ETUDE	5
1.1.	Introduction	5
1.2.	Périmètre de l'étude	5
1.3.	Présentation de l'étude	5
1.4.	Pilotage de l'étude	7
2.	DONNEES MOBILISEES ET STRUCTURE DE LA BASE DE DONNEES	10
2.1.	Les données collectées	10
2.2.	Présentation de l'enquête 2016 (échantillonnage) et analyse des taux de réponse	15
2.3.	Présentation de la Base de Données (BD)	35
3.	PRESENTATION GENERALE DU DEPARTEMENT DE LA DROME	37
3.1.	Démographie	37
3.2.	Géographie, relief et paysage	42
3.3.	Hydrographie	44
3.4.	Géologie	46
3.5.	Hydrogéologie	47
3.6.	Climatologie	48
3.7.	Activités économiques du département	52
4.	LES RESSOURCES EN EAU DANS LE DEPARTEMENT – DONNEES GENERALES	56
4.1.	Préambule	56
4.2.	Les principales masses d'eau souterraines du Département	57
4.3.	Les ressources stratégiques pour l'alimentation en eau potable	60
4.4.	Les mesures de protection	62
4.5.	Les structures intervenants dans la gestion et la préservation des ressources en eau	85

4.6.	Synthèse	91
5.	LA GESTION DE L'EAU POTABLE DANS LE DEPARTEMENT – DONNEES GENERALES	93
5.1.	Organisation de la gestion de l'eau	93
5.2.	Le mode d'exploitation des services	97
5.3.	Découpage typologique des services d'eau du département pour l'élaboration du Schéma	98
6.	ANALYSE DES DONNEES COLLECTEES	103
6.1.	Ressource en eau – Captage - Eaux brutes - Eaux distribuées	103
6.2.	Gestion patrimoniale des infrastructures	143
6.3.	Gestion et organisation des services d'eau	180
7.	CHIFFRES CLES	195
8.	SYNTHESE DU DIAGNOSTIC DEPARTEMENTAL D'AEP	198

Liste des annexes

Annexe 1 : Questionnaire transmis aux services d'eau dans le cadre de l'enquête 2016

Annexe 2 : Dictionnaire de la base de données

Annexe 3 : Présentation du Modèle Logique de Données (MLD)

Annexe 4 : Inventaires des captages du Département

Annexe 5 : Correspondance des références questionnaire

Liste des figures

Figure 1 : Présentation des taux de réponses par item	20
Figure 2 : Evolution de la population permanente de la Drôme entre 1968 et 2013.....	37
Figure 3 : Evolution du parc de logements entre 1968 et 2012 (source Insee).....	38
Figure 4 : Répartition spatiale de la capacité d'accueil touristique en Drôme (ADT, 2014)	53
Figure 5 Répartition des UDI Drômoises par classe de teneur en nitrates (donnée ARS 2012).....	112
Figure 6 : Répartition des UDI Drômoises par classe de teneur en pesticides (donnée ARS 2012)	116
Figure 7 : Répartition des UDI Drômoises par classe de qualité bactériologique (donnée ARS 2012)	120
Figure 8 : Répartition des UDI Drômoises par classe de dureté de l'eau distribuée (donnée ARS 2012)	123
Figure 9 : Evolution des prélèvements pour l'AEP par aquifère capté.....	128
Figure 10 : Evolution du volume moyen prélevé par habitant et par groupe typologique	134
Figure 11 : Part de volume facturé aux consommateurs domestiques.....	136
Figure 12 : Part de gros consommateurs moyenne observée sur les différentes UGE [33-X] .	137
Figure 13 : Taux de consommation moyen par habitant calculé pour chaque groupe typologique (en L/j/hab).....	138
Figure 14 : Volumes annuels moyens consommés par habitants. Répartition par groupes typologiques (Source : Enquête de 2016).....	139
Figure 15 : Linéaire de réseaux créé par année sur le panel de communes échantillonnées lors de l'étude patrimoniale de 2007.....	143
Figure 16 : Nature des matériaux constitutifs des réseaux d'eau potable mis en place sur le panel de communes échantillonnées lors de l'étude patrimoniale de 2007.....	144
Figure 17 : Nature des matériaux constitutifs des réseaux d'eau potable mis en place sur le panel de communes échantillonnées lors de l'étude patrimoniale de 2007.....	145
Figure 18 : Linéaire de réseau (ml) par habitant et par groupe typologique (enquête 2016)	147
Figure 19 : Part de captages vétustes.....	153
Figure 20 : Part d'UGE considérant leurs poteaux incendie non-conformes	161
Figure 21 : Nombre de plan de renouvellement pluriannuel observé par groupe typologique.	163
Figure 22 : Linéaires de réseau par classes d'âge	168

Liste des tableaux

Tableau 1 : Listes des membres du COPIL	8
Tableau 2 : Population et classification des services audité (population: Données INSEE 2014)	15
Tableau 3 : Présentation des taux de réponses par découpage typologique (groupe).....	21
Tableau 4 : Présentation des données prioritaires « enquête 2016 » pour l'état des lieux.....	23
Tableau 5 : Taux de réponse sur les données prioritaires de la thématique « Présentation Générale »	25
Tableau 6 : Taux de réponse sur les données prioritaires de la thématique « Ressources »	26
Tableau 7 : Taux de réponse sur les données prioritaires concernant les moyens de production et le volume d'eau traitée.	27
Tableau 8 : Taux de réponse sur les données prioritaires concernant la facturation de l'eau potable.....	27
Tableau 9 : Taux de réponse sur les données prioritaires concernant la classification des consommateurs en eau potable.	28
Tableau 10 : Taux de réponse sur les données prioritaires de la thématique « Réseaux » (partie 1)	29
Tableau 11 : Taux de réponse sur les données prioritaires de la thématique « Réseaux » (partie 2)	30
Tableau 12 : Taux de réponse sur les données prioritaires de la thématique « Tarification » ...	31
Tableau 13 : Taux de réponse sur les données prioritaires de la thématique « performance » des réseaux.....	32
Tableau 14 : Taux de réponse sur les données prioritaires de la thématique « financement et investissement »	33
Tableau 15 : Répartition des taux de réponse globaux des données prioritaires pour chaque item	34
Tableau 16 : Evolution de la population départementale (source : INSEE, recensements).....	37
Tableau 17 : Etat actuel et objectif pour les masses d'eau souterraine du département de la Drôme (BE=Bon Etat ; MED=Etat médiocre)	57
Tableau 18 : Captages prioritaires pour la mise en place de programme d'actions vis à vis des pollutions diffuses nitrates et pesticides à l'échelle de leur aire d'alimentation	70
Tableau 19 : Répartition des UGE et population desservie par catégorie d'Unité de Gestion ...	95
Tableau 20 : Répartition des UGE et population desservie par catégorie d'Unité de Gestion ...	97
Tableau 21 : Présentation du découpage typologique pour l'élaboration du schéma départementale.....	100
Tableau 22 : Approche du nombre moyen d'habitant par captage et par groupe typologique	104
Tableau 23 : Répartition captages par avancement de leurs procédures de protection et par groupe typologique.....	105

Tableau 24 : taux d'avancement des périmètres de protection des captages	108
Tableau 25 : Classes de qualité eau brute pour le paramètre nitrate	111
Tableau 26 : Seuils règlementaires eau distribuée pour les paramètres nitrates et nitrites.....	111
Tableau 27 : Classes de qualité eau brute pour le paramètre pesticides	115
Tableau 28 : Seuil de conformité pour le paramètre pesticides.....	115
Tableau 29 : Classes de qualité eau brute pour le paramètre bactériologie.....	119
Tableau 30 : Seuils règlementaires eau distribuée pour le paramètre bactériologie.....	119
Tableau 31 : Synthèse de la qualité de la donnée cartographique disponible sur les UGE (Source : Enquête 2016).	145
Tableau 32 : Fraction du linéaire supprimé par UGE	148
Tableau 33 : Comparaison entre le type de plan détaillé utilisé et la mise en œuvre de la recherche de fuites	150
Tableau 34 : nombre moyen de captages par service.....	153
Tableau 35 : Répartition par groupes typologiques des différents types de captages.....	156
Tableau 36 : plan et dotation au renouvellement.....	164
Tableau 37 : Détail de l'extrapolation du linéaire à cartographier	166
Tableau 38 : Synthèse des linéaires à cartographier	166
Tableau 39 : Détail du calcul du nombre de captages vétustes.....	169
Tableau 40 : Extrapolation du nombre de réservoirs à l'échelle du département.....	170
Tableau 41 : Extrapolation du nombre de stockages vétustes à l'échelle du département.....	170
Tableau 42 : Extrapolation du nombre d'unités de traitement à l'échelle du département	171
Tableau 43 : Extrapolation du nombre de station de traitement vétustes	171
Tableau 44 : Estimation du nombre de stations de pompage	172
Tableau 45 : Estimation du nombre de stations de pompage vétustes à partir des données de de l'enquête de 2016	173
Tableau 46 : Détail du calcul des captages sans comptage.....	173
Tableau 47 : Stockages avec défaut de comptage par groupes typologiques.....	174
Tableau 48 : Synthèse du calcul d'extrapolation sur les stations de traitement.....	175
Tableau 49 : Estimation du nombre de défauts de comptages sur les stations de pompage ..	175
Tableau 50 : Synthèse sur l'estimation du nombre d'équipements de pompage	176
Tableau 51 : Résultats de l'estimation du patrimoine à l'échelle départementale par extrapolation des données de l'enquête de 2016	178
Tableau 52 : Répartition des modes d'exploitation en fonction du type d'UGE.....	181
Tableau 53 : Nombre d'UGE ayant un règlement de service pour chaque groupe typologique	182
Tableau 54 : Taux de connaissance patrimoniale par groupe typologique	186
Tableau 55 : Rendement hydraulique moyen et objectif Rmini2 par groupe typologique	187
Tableau 56 : Tableau d'évaluation de l'ILP à partir du croisement ILP vs ILC.....	187

Tableau 57 : Synthèse des écarts relatifs entre valeurs renseignées dans l'enquête et valeurs recalculées	188
Tableau 58 : Répartition des types de réseaux en fonction des groupes typologiques	188
Tableau 59 : Répartition des états d'ILP par groupe typologique.....	189
Tableau 60 : Chiffres clés du Département	195

Liste des cartes

Carte 1 : Présentation des services d'eau ayant répondu au questionnaire de 2012.....	12
Carte 2 : Présentation des services d'eau ayant répondu au questionnaire de 2016.....	17
Carte 3 : Répartition de la population permanente par commune (population légale Insee 2013)	39
Carte 4 : Densité de population par commune (population légale Insee 2013).....	40
Carte 5 : Evolution de la population par commune entre les recensements de 2007 et 2013 (Insee).....	41
Carte 6 : Présentation des 5 zones géographiques de la Drome	43
Carte 7 : Présentation des principaux cours d'eau de la Drôme.....	45
Carte 8 : Moyenne annuelle de référence 1981-2010 des précipitations.....	50
Carte 9 : Moyenne annuelle de référence 1981-2010 de la température.....	51
Carte 10 : Masses d'eaux souterraines utilisées pour l'alimentation en eau potable.....	59
Carte 11 : ressources stratégiques pour la Drôme.....	61
Carte 12 : Présentation des territoires couverts par un SAGE.....	65
Carte 13 : Présentation des territoires couverts par un SCOT	67
Carte 14 : Carte des captages prioritaires	71
Carte 15 : Etudes d'évaluation des Volumes Prélevables Globaux – Situation au 30 septembre 2016 – Eaux superficielles – Région Auvergne Rhône-Alpes	73
Carte 16 : Etudes d'évaluation des Volumes Prélevables Globaux – Situation au 30 septembre 2016 – Eaux souterraines – Bassin Rhône Méditerranée	74
Carte 17 : Carte bilan des EVP sur la Drome.....	75
Carte 18 : Les zones de redevances pour les prélèvements effectués en eaux superficielles ..	78
Carte 19 : Les zones de redevances pour les prélèvements effectués en eaux souterraines....	79
Carte 20 : Les zones de redevances pour les prélèvements effectués en eaux souterraines profondes.....	80
Carte 21 : Classement en zone de répartition des eaux (ZRE).....	82
Carte 22 : Zones vulnérables aux nitrates	84
Carte 23 : Présentation de la compétence eau potable à l'échelle départementale au 31/12/2015 (source : ARS).....	96
Carte 24 : Répartition de la population par UGE.....	99
Carte 25 : Présentation du découpage typologique retenu pour l'élaboration du schéma directeur	101
Carte 26 : Identification des captages AEP en 2015.....	106

Carte 27 : Présentation de l'état d'avancement des procédures de protection des captages (ARS, 2015).....	107
Carte 28 : Etat des lieux pour le paramètre « nitrates »	114
Carte 29 : Etat des lieux pour le paramètre « phytosanitaires »	118
Carte 30 : Taux de conformité bactériologique des eaux destinés à l'alimentation en eau potable sur le Département de la Drôme	122
Carte 31 : Volumes prélevés pour l'AEP en 2012.....	129
Carte 32 : Volumes prélevés pour l'AEP en 2013.....	130
Carte 33 : Volumes prélevés pour l'AEP en 2014.....	131

Acronymes et abréviations

AEP	Alimentation en Eau Potable
BD ou BDD	Base de Données
CCTP	Cahier des Clauses Techniques particulières
CD	Conseil Départemental
COFIL	Comité de Pilotage
EVP	Etude Volume Prélevable
PGRE	Plan de Gestion de la Ressource en Eau
ZRE	Zone de Répartition des Eaux
MCD	Modèle Conceptuel de Données
MLD	Modèle Logique de Données
MPD	Modèle Physique de Données
SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de gestion des eaux
SAGE	Schéma d'Aménagement et de gestion des eaux
SDAEP	Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable
SDDAEP	Schéma Directeur Départemental d'Alimentation en eau Potable
PAPI	Programme d'action de prévention des inondations
SIG	Système d'Information Géographique
UDI	Unité de Distribution
UGE	Unité de Gestion et d'Exploitation
PPC	Périmètre de Protection de Captage
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SGBD	Système de Gestion de Bases de Données
DUP	Déclaration d'Utilité Public
SI	Système d'Information
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
SISPEA	Système d'Informations sur les Services Publics d'Eau et d'Assainissement
DCE	Directive Cadre sur l'Eau
CGCT	Code général des collectivités territoriales
CCSPL	Les Commission Consultative des Services Publics Locaux

Définitions

Captages	Les captages sont des ouvrages qui collectent des écoulements gravitaires (sans station de pompage). La grande majorité correspond aux captages de sources en territoire de montagne mais il arrive que ces ouvrages captent, soit des résurgences karstiques, soit l'affleurement d'une nappe souterraine.
Forages	Les forages sont, pour leur part, des ouvrages équipés de station de pompage (apport d'énergie externe) qui permettent de prélever l'eau en profondeur. Ces ouvrages captent la plupart du temps des masses d'eau souterraines soit des nappes libres, soit des nappes captives mais parfois également des ressources karstiques.
Rendement brut	Il correspond au rapport entre Volume facturé / volume mis en distribution
Rendement hydraulique	Indicateur P104.3 : $(\text{volume consommé autorisé} + \text{volume vendu en gros}) / (\text{volume produit} + \text{volume acheté en gros}) \times 100$
Indice linéaire de consommation (ILC)	Indicateur VP.224 : (Volume comptabilisé domestique et non domestique + Volume consommé sans comptage + Volume de service + Volume exporté) / Linéaire de réseau (hors branchements) / 365 jours
Indice linéaire de pertes (ILP)	Indicateur P106.3 : (volume mis en distribution – volume consommé autorisé) / longueur du réseau de desserte / 365
Taux de renouvellement	Indicateur P107.2 (Longueur cumulée du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours des années N-4 à N) / 5 / (Longueur du réseau de desserte au 31/12/N) X 100
Unité de gestion et d'exploitation (UGE)	Il s'agit d'un système d'alimentation en eau potable géré par un maître d'ouvrage unique (commune ou syndicat)
Unité de distribution (UDI)	Il s'agit d'un ensemble fonctionnel qui dessert un secteur avec une qualité de l'eau homogène (1 ou plusieurs captages qui dessert un réseau).
Etude Volume prélevable (EVP)	Il s'agit d'études conduites sur les bassins versants où des arrêtés sécheresses étaient pris de manière régulière. Leur objectif est de parvenir à une gestion équilibrée des ressources (adéquation prélèvement – capacité de la ressource) en moyenne 8 années sur 10. Pour cela, ces études fixent les débits d'étiages et les niveaux piézométriques minimum à respecter ainsi que les volumes prélevables par bassin versant.
Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE)	Ce document rassemble l'ensemble des mesures permettant d'atteindre les objectifs fixés par les EVP. Il résulte d'une large concertation avec tous les usagers des ressources en eau.
Zone de Répartition des Eaux (ZRE)	Il s'agit de secteurs sur lequel un déséquilibre durable a été mis en évidence par une EVP entre la ressource en eau et les prélèvements existants et sur lesquels d'importants efforts de réduction des prélèvements sont à entreprendre.

Grand cycle de l'eau	Il fait référence à l'ensemble du système composé de l'eau présente dans l'atmosphère, des cours d'eau, lacs, mers, océans, ressources souterraines et des milieux aquatiques associés.
Petit cycle de l'eau	Il fait référence au système composé des équipements d'eau potable et d'assainissement depuis le prélèvement de l'eau dans le milieu naturel jusqu'à son rejet après traitement dans le milieu naturel

PARTIE 1 : GENERALITES, METHODE, ET CONSTITUTION DE LA BASE DE DONNEES

1. Cadre et objet de l'étude

1.1. Introduction

Le département de la Drôme, de par sa diversité, présente des enjeux en matière d'alimentation en eau potable de son territoire différents suivant les secteurs géographiques qui le composent, vis-à-vis notamment de la gestion de la ressource et de la protection des milieux aquatiques. Par ailleurs, les évolutions récentes de la réglementation dans le domaine de l'eau potable obligent les collectivités à faire évoluer la gestion globale de leurs réseaux dans l'optique d'améliorer leurs performances. Parmi ces principales évolutions, on peut notamment évoquer le décret du 25 janvier 2012 qui précise les obligations des collectivités en charge de services d'eau potable, notamment l'obligation qui leur est faite de posséder des descriptifs détaillés des ouvrages et de prendre des dispositions pour que leurs réseaux d'eau atteignent des rendements seuils. L'impact de la loi NOTRe du 07 août 2015 aura également un impact significatif sur la gouvernance de l'eau à court terme.

Ainsi, pour tenir compte de ces changements et de leurs conséquences sur sa politique d'aides aux collectivités, le département de la Drôme a souhaité engager la réalisation d'un schéma directeur départemental d'alimentation en eau potable sur l'ensemble de son territoire. Ce document de planification doit permettre de définir entre autre les actions à engager afin d'optimiser l'exploitation des ressources en eau et améliorer les performances des services de façon à faire face aux besoins futurs du Département en matière d'alimentation en eau potable.

1.2. Périmètre de l'étude

La réflexion engagée dans le cadre du schéma directeur porte sur l'ensemble des collectivités du département et des systèmes d'alimentation en eau potable associés. Ce périmètre d'étude peut dépasser les limites départementales pour des thèmes particuliers comme la sécurisation de l'alimentation en eau ou la présentation des nouvelles limites administratives liées à la loi NOTRe.

Les enjeux liés aux territoires ruraux, dont la présence est majoritaire en termes de superficie, font l'objet d'un traitement spécifique notamment au regard de la solidarité territoriale, compétence du Département réaffirmée par la loi NOTRe.

1.3. Présentation de l'étude

1.3.1. Nécessité de réaliser un schéma directeur départemental en 2016

Le département de la Drôme n'a fait l'objet d'aucun schéma directeur départemental d'alimentation en eau potable. Or, compte tenu de l'évolution récente du contexte réglementaire mentionné ci-avant et de la mise en évidence de nouveaux enjeux (économique, climatique, gouvernance), le département a décidé de réaliser un schéma directeur dans l'optique de répondre aux objectifs suivants :

- **Etablir un état des lieux** de la situation du territoire au regard de l'alimentation en eau potable (état de la ressource, situation des collectivités au regard de leurs obligations réglementaires, etc.),
- Evaluer les **perspectives d'évolution à court (< à 5 ans), moyen (de 5 à 20 ans) et long terme (> à 20 ans)** pouvant avoir un impact sur l'alimentation en eau potable (évolutions

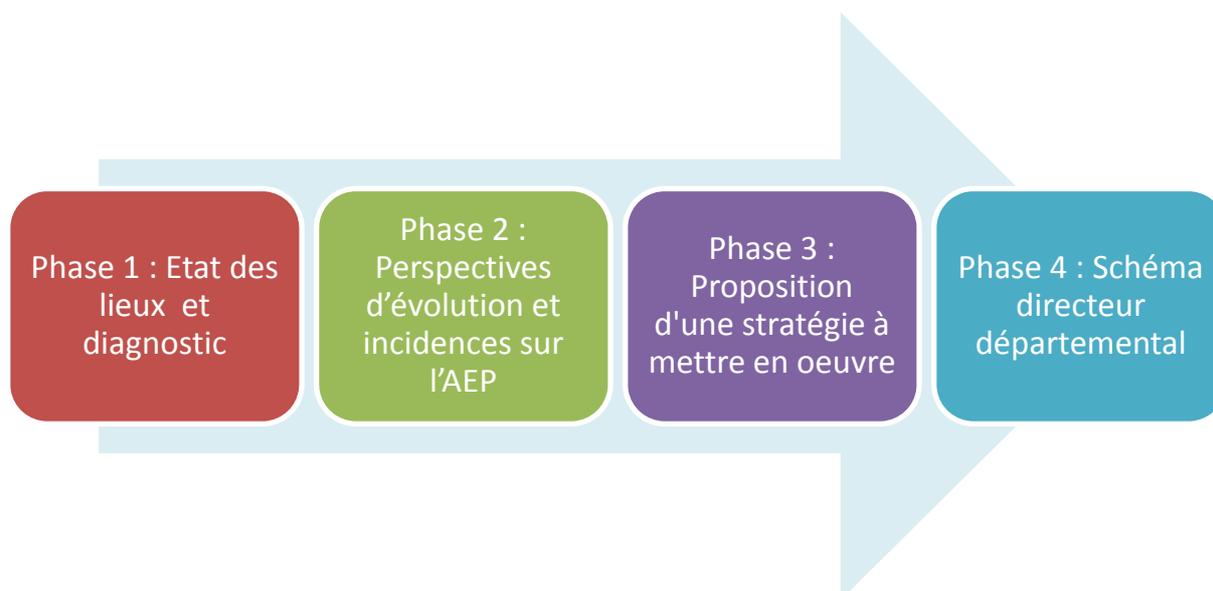
démographiques, changement climatique et impact sur la ressource, gestion patrimoniale, contexte économique, qualité de l'eau, gouvernance,...),

- **Proposer des orientations d'actions** et définir les besoins nécessaires à leur mise en œuvre (besoins techniques, financiers, ...).

Cet outil doit pouvoir **orienter la politique d'aides du département**, mais également servir de support de communication-sensibilisation à destination des collectivités mais aussi de l'Agence de l'Eau et des partenaires du Département sur la question de l'eau potable.

1.3.2. Phasage de l'étude

Pour répondre aux objectifs cités, quatre grandes phases ont été définies avec une déclinaison des principaux axes de réflexion à étudier dans chacune d'entre elles. La phase 4 constitue la rédaction du schéma directeur départemental et résulte de la synthèse des 3 phases précédentes. Ce dernier doit, in fine, proposer la mise en place d'actions cohérentes pour l'ensemble de la filière eau potable des collectivités drômoises, maîtres d'ouvrage des réseaux d'eau potable. L'étude du SDDAEP est ainsi structurée :



L'étude s'articule autour des deux axes de travail suivants :

- la ressource en eau ;
- la gestion des services d'eau et de leurs infrastructures.

1.3.3. Présentation du rapport de phase 1 « état des lieux et diagnostic »

Le diagnostic de la situation actuelle consiste à identifier l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'eau potable et notamment les services d'eau, à caractériser et analyser leurs actions au regard des obligations de performance des services et des obligations réglementaires.

Il s'appuie sur les données collectées auprès du Département, de l'ARS Rhône-Alpes, de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse et d'autres partenaires. Il n'existe pas, actuellement, de bancarisation des données sur les réseaux d'eau potable à l'échelle départementale malgré l'observatoire SISPEA qui n'est alimenté, à ce jour, que par une petite partie des services, notamment les plus importants. Le consultant a donc compilé les informations transmises par les bases disponibles auprès des organismes fournisseurs ou gestionnaires de données (INSEE, BD Carthage, BD Lisa, Observatoire SISPEA...).

Toutes les données récupérées ont été structurées dans une base et intégrées dans un Système d'Information Géographique (SIG).

1.4. Pilotage de l'étude

Afin d'établir un document le plus représentatif des enjeux du territoire, plusieurs organes de concertation et de pilotage ont été mis en place :

- un **comité de pilotage** composé d'élus départementaux, d'élus et de techniciens de petites, moyennes et grandes collectivités et de petits, moyens et gros syndicats et de représentants des administrations (DDT, ARS, Agence de l'eau, Département) : **25 membres (cf. liste ci-dessous)**.
- un **comité technique** composé des représentants des administrations précitées : **5 membres**,
- un **comité technique élargi** composé des membres du comité technique, de représentants des services d'eau et des EPCI : **70 membres**,
- un groupe de collectivités choisies pour l'échantillonnage : **20 collectivités**,
- des **groupes de travail** composés de personne ressources, d'élus et de techniciens des collectivités et des syndicats sur des thématiques particulières : **mise en place au cours de la phase II**.

Ce mode de gouvernance de l'étude permet d'avoir des représentants de toutes les strates des services d'eau (de 20 à 60 000 habitants), de tous les modes de gestion (régie, délégation,...) et, ce, répartis sur l'ensemble du territoire départemental.

Tableau 1 : Listes des membres du COPIL

Nom	Organisme	Poste
Mme BRUNEL MAILLET	Elus départementaux	Vice-présidente en charge de l'environnement et de la santé
Mme MOULIN	Elus départementaux	Conseillère départementale déléguée au budget
M. SERRET	Elus départementaux	Conseiller départemental
M.ESMENJAUD/Mme CHANTEPERDRIX	Services de l'État et administrations	Délégation territoriale Drôme- Agence Régionale de Santé
Mme DUGLEUX	Services de l'État et administrations	Chef du service territoriale Drôme Ardèche - Agence de l'eau
M TROUILLET	Services de l'État et administrations	Directeur de l'Environnement – Département de la Drôme
Mme DZIALOZYNSKI	Services de l'État et administrations	Chef du service Gestion de l'eau – Département de la Drôme
M. SERRE	Services de l'État et administrations	Chargé de mission Eau potable – Département de la Drôme
M.CARSANA	Services de l'État et administrations	Direction Départementale des Territoires
M. TOURENG	Communes en gestion autonome	1er Vice-président à la communauté de communes du Diois et adjoint à la mairie de BOULC
M. GREGOIRE	Communes en gestion autonome	Adjoint au maire de NYONS
M.BRARD	Communes en gestion autonome	Adjoint à la mairie de VALENCE, Conseiller communautaire de la CA Valence Agglo Sud Rhône-Alpes, Président du SM du SCOT du Grand Rovaltain – Président d'Eau de Valence
M.DURAND	Communes en gestion autonome	Directeur d'Eau de VALENCE
M.DONZE	Communes en gestion autonome	Adjoint au maire de BUIS LES BARONNIES
M.CASASNOVAS	Syndicats d'eau	Maire de LACHAPELLE EN VERCORS et Président du Syndicat des eaux du Vercors
Mme BOTALLA – GAMBETTA	Syndicats d'eau	Secrétaire du Syndicat des eaux du Vercors
M. OSTERNAUD	Syndicats d'eau	Maire de LARNAGE et Président du Syndicat des eaux de la Veauce
M. SAVINEL	Syndicats d'eau	Directeur du Syndicat des eaux de la VEAUNE
M. BONNET	Syndicats d'eau	Maire de ARTHEMONAY, Vice-Président de la CC ARCHE AGGLO, Vice-Président du SM du SCOT du Grand Rovaltain et Président du syndicat des eaux de l'HERBASSE
M. BOUVIER	Syndicats d'eau	Maire de RATIERES et Vice-Président du Syndicat VALLOIRE GALLAURE
Mme REYNAUD	Syndicats d'eau	Directrice du Syndicat des eaux VALLOIRE GALLAURE
M.SABATIER	Syndicats d'eau	Président du Syndicat des eaux du Sud Valentinois et adjoint au maire de BEAUMONT LES VALENCE.
M. LAROCHE	Bureau d'études EGIS en charge de l'étude	Directeur de projet
M. HOUDRE	Bureau d'études EGIS en charge de l'étude	Chef de projet
M. BRUNET	Bureau d'études EGIS en charge de l'étude	Chargé de mission

PARTIE 2 : DONNEES MOBILISEES ET STRUCTURE DE LA BASE DE DONNEES

2. Données mobilisées et structure de la base de données

Les données sur la connaissance des réseaux d'eau potable mises à disposition par le Département et par les différents organismes présentés ci-après ont été intégrées dans une Base De Données créée pour l'occasion. Cette base est l'outil indispensable pour l'élaboration de l'état des lieux de la situation des collectivités.

2.1. Les données collectées

2.1.1. Rappel du contexte

Actuellement, il n'existe pas de bancarisation des données sur les réseaux d'eau potable à l'échelle départementale malgré l'existence de l'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement (Observatoire SISPEA). Par conséquent, il n'a pas été possible d'envisager une analyse exhaustive portant sur l'intégralité des services de distribution d'eau potable du département et sur l'ensemble des thèmes envisagés. Cette absence d'informations se vérifie notamment pour une partie significative des collectivités situées en territoire rural, et tout particulièrement en zone de montagne.

Afin de pallier à ce manque d'information, une enquête auprès de l'ensemble des services d'eau du Département a d'abord été réalisée en 2012, complétée par l'échantillonnage de données sur 20 services du Département prévus dans le schéma et décrit ci-après.

L'ensemble de ces données a été complété par celles disponibles auprès des différentes administrations (DDT, ARS, Agence de l'eau, Département) tel que décrit ci-dessous.

2.1.2. Auprès du Département de la Drôme

2.1.2.1. Etude patrimoniale 2007

Compte tenu des enjeux liés au renouvellement des réseaux d'eau potable et des pratiques très diverses voir totalement inexistantes en la matière pour certains services, le Département a fait réaliser une étude statistique du patrimoine des réseaux d'eau potable de la Drôme dont les conclusions ont été remises en 2007.

L'étude a porté sur 349 communes représentant 241 360 habitants. Les communes de plus de 5000 habitants (non financées par le Département sur les thématiques « eau potable » et « assainissement ») et les communes ne disposant pas de réseau public d'eau potable ont été exclues du champ de l'étude.

Cette étude s'est déroulée en 3 phases :

- Phase n°1 : Approche globale et définition du panel de 37 communes représentatives pour lesquelles l'information souhaitée était disponible,
- Phase n°2 : Collecte et exploitation des données issues du panel,

- Phase n°3 : Extrapolation des résultats pour définir les coûts de renouvellement des réseaux d'eau potable à l'échelle départementale

Les résultats obtenus sur le panel (1260 km de réseau pour 52 471 habitants desservis) qui concerne majoritairement des communes rurales est intéressant et riche d'enseignements.

Le principal enseignement à retenir de cette étude est que la valeur du patrimoine des **349 communes rurales**, représentant 50% de la population, a été estimé à **580 millions d'euros**. Des plans d'investissements pour son renouvellement ont alors été proposés selon 2 scénarios :

- soit un renouvellement constant de 2007 jusqu'à 2096, ce qui impliquait un investissement moyen annuel de 6.65 millions d'euros par an, soit 27 euros HT/an/hab.
- soit un renouvellement plus important les premières années (2007 à 2026) puis un rythme constant à partir de 2026.

2.1.2.2. Enquête de 2012

Le décret du 27 janvier 2012 a introduit l'obligation, pour les collectivités en charge de services d'eau potable, de posséder des descriptifs détaillés des ouvrages d'eau potable et de prendre des dispositions pour que leurs réseaux atteignent des rendements seuils.

Dans cette dynamique, le Conseil Départemental de la Drôme a lancé, en 2012, l'enquête mentionnée ci-avant sur la connaissance des systèmes AEP drômois. Cette enquête a permis de capitaliser des données sur les ressources, les ouvrages AEP, les réseaux d'adduction et de distribution d'eau potable, le mode d'exploitation et le mode de tarification de l'eau etc.

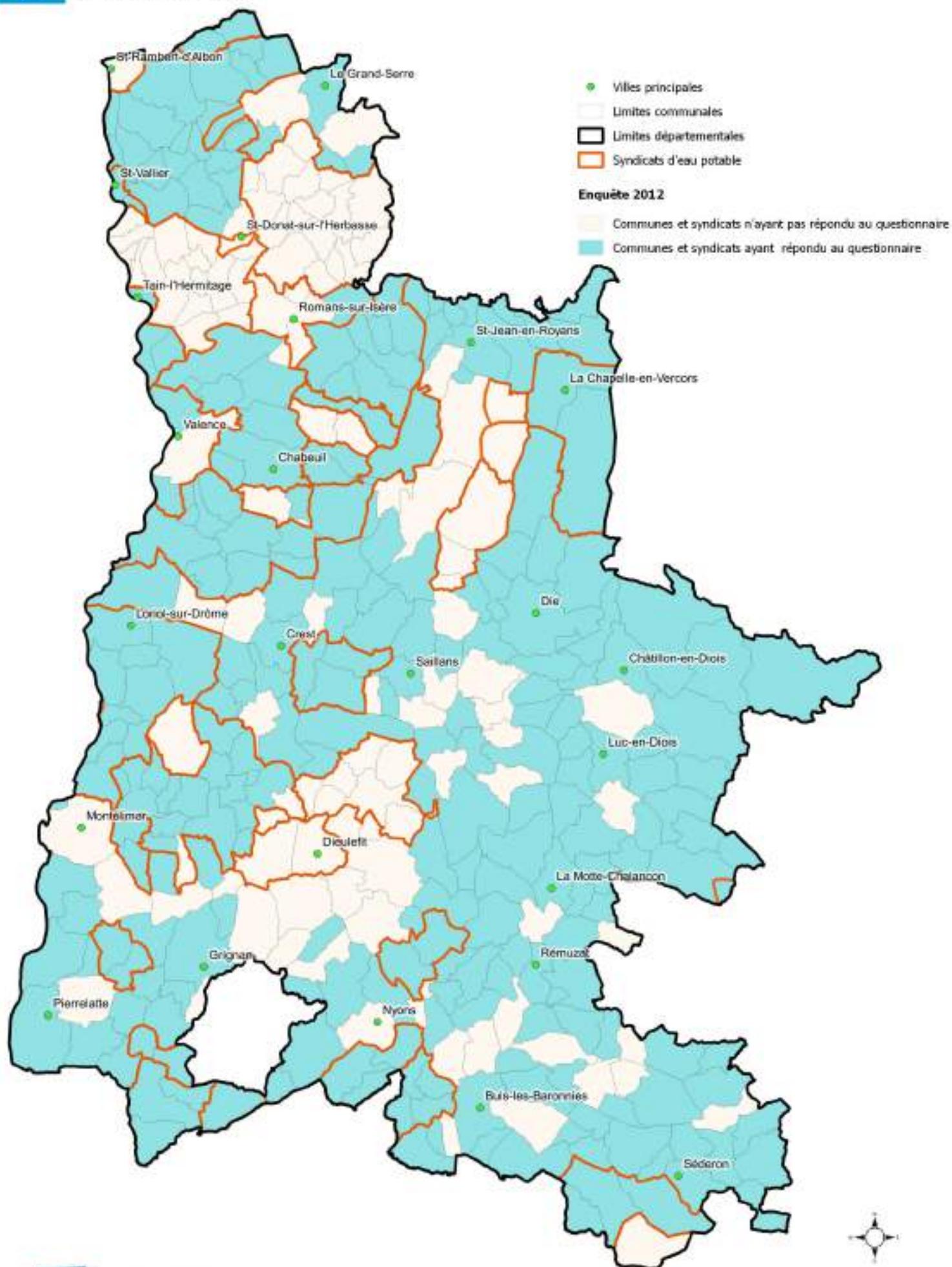
L'ensemble des services d'eau ont été consultés. Le taux de réponses des services questionnés a été de 70%.

Malgré un taux de réponse relativement intéressant, l'analyse des résultats a soulevé des questions concernant la fiabilité des données transmises. Ce constat a donc influencé le choix de la méthodologie retenue pour le schéma, à savoir un petit nombre de collectivités échantillonnées mais avec un travail de fiabilisation des données.

Les résultats obtenus à partir de l'enquête de 2012 ont néanmoins servi dans le cadre du schéma pour consolider les résultats obtenus à partir de l'extrapolation des données issues des 20 collectivités échantillonnées.

La carte 1 permet de visualiser les services d'eau ayant répondu à cette enquête (menée en 2012).

Services d'eau ayant répondu à l'enquête de 2012



2.1.2.3. Enquête de 2016 - Echantillonnage

Afin de pouvoir disposer de données fiables et relativement précises sur le fonctionnement des services, il a été choisi dans le cadre du schéma, d'auditer 20 services d'eau représentatifs des groupes typologiques présentés au chapitre intitulé « La gestion de l'eau dans le Département ».

La description précise de cette enquête (méthodologie, informations collectées...) est présentée dans un chapitre spécifique ci-après.

2.1.2.4. Autres données fournies par le Département

En sus, le Département disposait de données complémentaires relatives :

- aux ressources en eau ;
- à la gouvernance de l'alimentation en eau potable ;
- aux politiques publiques conduites dans le domaine de l'AEP.

2.1.3. Auprès de l'Agence Régionale de la Santé – ARS

Les informations transmises par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes concernent des données relatives aux ressources en eau (nombre de captages, caractéristiques, implantation, état de la procédure de protection, réseaux et population desservie), aux traitements, à la qualité de l'eau brute, traitée et distribuée et à la gouvernance de l'alimentation en eau potable. L'ARS dispose de données exhaustives sur l'ensemble du Département.

- Liste des captages y compris les captages prioritaires Grenelle 2 ;
- Etat des lieux des procédures de protection des captages ;
- Données sur les communes présentant un déficit quantitatif ;
- Données et cartographies sur les communes présentant des problèmes qualitatifs (nitrates, pesticides, bactériologie). ;

Ces données sont présentées au paragraphe 6.

2.1.4. Auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse – AE RMC

Les informations transmises par l'Agence de l'Eau concernent des données relatives aux politiques publiques conduites dans le domaine de l'eau potable à l'échelle départementale.

L'Agence a communiqué les données AEP issues des redevances prélèvement sur le département de la Drôme pour les années 2012 à 2014. Sont soumis à redevance, les prélèvements supérieurs à 10 000 m³/an (7 000 m³/an pour les captages situés en Zones de Répartition des Eaux).

Après analyse et traitement des données, 364 ouvrages de prélèvements soumis à redevance sont recensés par l'Agence de l'Eau. Le traitement a consisté à supprimer les doublons des points de prélèvement liés :

- Au changement de contribuable entre 2012 et 2014 (transfert d'activité, regroupement de communes...);

- Aux différents modes de détermination des volumes (mesure, forfait). Par exemple, le prélèvement sur un ouvrage pouvait être calculé au forfait en 2012 et aux volumes réellement mesurées en 2013.
- Aux différents usages (l'usage « Autres usages éco. ») correspond à des volumes d'eau brute transitant par des fontaines publiques ou surverses de réservoir sur le réseau AEP. Il s'agit d'un taux de redevance moins élevé que celui affecté à l'usage AEP, permettant de limiter l'impact financier de ces volumes parfois importants).

Ces données ne sont donc pas exhaustives dans la mesure où l'Agence de l'Eau se base sur un seuil de redevabilité. L'Agence de l'Eau n'a donc pas la connaissance des ouvrages de certaines petites communes qui prélèveraient des volumes annuels inférieurs aux seuils précédemment cités, ce qui explique la différence entre le nombre de captages AEP recensé par l'ARS et par l'AE RMC.

L'Agence de l'eau a également transmis des informations concernant les aides apportées au projet d'eau potable sur le Département.

2.2. Présentation de l'enquête 2016 (échantillonnage) et analyse des taux de réponse

2.2.1. Présentation générale de l'enquête et méthodologie

Compte tenu de l'absence de données exhaustives et fiables sur l'ensemble des services d'eau et pour l'ensemble des paramètres étudiés, la présente étude a intégré une analyse de 20 services d'eau du Département choisis parmi les groupes typologiques décrits au chapitre « Découpage typologique des services d'eau du Département »

Les 20 services échantillonnés sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 2 : Population et classification des services audité (population: Données INSEE 2014)

Groupe typologique	Nom de la collectivité	Pop. 2014
Très petites communes	Eyrolles	30
	Valouse	35
Petites communes	Boulc	547
	Montauban sur Ouvèze	105
	Rémuzat	338
	Séderon	281
Communes moyennes	La Motte Chalancon	475
	Sainte Eulalie en Royans	569
Communes importantes	Buis les Baronnie	2484
	Malataverne	2003
Communes urbaines ou péri-urbaines	Die	4765
	Nyons	6893
	Pierrelatte	13391
	Saint Vallier	4143
	Tain l'Hermitage	6198
	Valence	64057
Petits et moyens syndicats	SIEA du Pays de Dieulefit-Bourdeaux	4167
	SIEA du Vercors	1195
Gros syndicats	SIE de la Veauane	15269
	SIE Valloire Gallaure	22041

2.2.1.1. Collecte des données

Le questionnaire transmis aux services sollicitait à la fois des informations de base contenues dans le RPQS (obligation réglementaire minimum) et des informations complémentaires (non prévues dans le RPQS), soit au total plus de 170 paramètres étudiés.

L'ensemble des services audités a complété, dans un premier temps, le questionnaire transmis à partir des informations dont il disposait facilement (en moyenne 2-3h par service).

Une première analyse de l'exhaustivité et de la fiabilité des réponses a alors été faite et a conduit à identifier 61 paramètres parmi les 170 paramètres du questionnaire comme « données prioritaires ». Ces données prioritaires sont présentées dans la suite du document.

Une visite au sein des services d'une demi-journée a ensuite été réalisée par les services du Département afin de compléter et consolider les premières données collectées. Une attention particulière a été portée aux données « prioritaires » afin de parvenir à la quasi exhaustivité et, donc, à une fiabilité renforcée.

Suite à cette visite, le questionnaire initial a été complété par les services du Département et a ensuite été restitué aux services d'eau pour des ultimes compléments et vérifications.

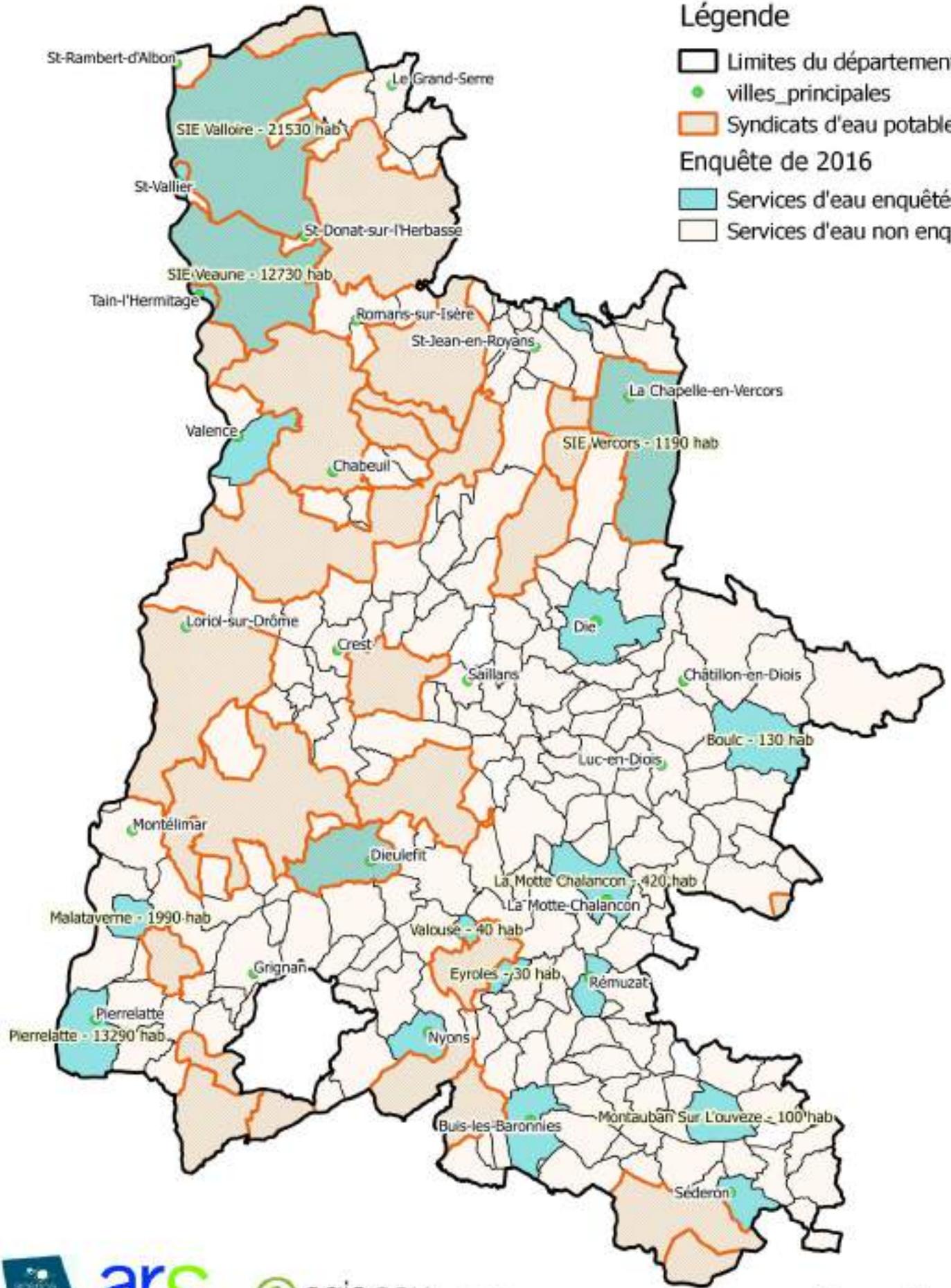
C'est à ce stade de fiabilisation des données prioritaires que le bureau d'études EGIS a procédé à l'analyse complète des données recueillies. Les résultats de l'analyse des questionnaires sont retranscrits dans toute la suite du présent rapport.

La carte 2 identifie les communes et syndicats ayant participé à l'enquête de 2016 ainsi que leur population respective (échantillonnage).

Services d'eau ayant répondu à l'enquête de 2016

Légende

-  Limites du département
-  villes_principales
-  Syndicats d'eau potable
- Enquête de 2016**
-  Services d'eau enquêtés
-  Services d'eau non enquêtés



Sources de données : Département de la Drôme



2.2.1.2. Analyse des données

L'analyse des données collectées a été réalisée suivant deux approches :

- la première a consisté à analyser les taux de réponse et la fiabilité des données afin d'identifier si les données étaient suffisamment pertinentes et représentatives pour être exploitées et extrapolées,
- la seconde a porté sur l'analyse des données brutes recueillies dans les questionnaires qui ont, ensuite, fait l'objet d'une extrapolation.

Les résultats de la première approche sont fournis dans les chapitres ci-après et les résultats de la seconde sont fournis tout au long du rapport en fonction des thématiques abordées.

2.2.1.3. Extrapolation

2.2.1.3.1. Objectifs de l'extrapolation

L'enquête de 2016 a été effectuée sur un échantillon d'UGE sélectionnées de façon à représenter de manière homogène les problématiques qui sont généralement rencontrées sur le département selon la granulométrie des services considérés, extrêmement variable.

Au-delà du diagnostic et des constats qui peuvent être tirés à partir des résultats bruts de l'enquête, il a été décidé d'effectuer une extrapolation de certaines données collectées (quand suffisamment fiables, et si elles présentaient un intérêt manifeste) afin d'avoir une approche des enjeux identifiés à l'échelle départementale.

L'objectif est d'obtenir une tendance estimative sur certains items, principalement ceux induisant la réalisation d'actions correctives dont le coût peut être estimé et dont le financement possible à l'échelle départementale revêt un intérêt particulier.

L'extrapolation a été réalisée à partir de données brutes issues des questionnaires complétés par les 20 services échantillonnés et les résultats ont été confrontés à d'autres sources de données comme celles issues de l'enquête de 2012, les données de l'Agence de l'eau, de l'ARS, de la DDT ou encore du Département,...

Cette méthodologie induit inévitablement de nombreuses imprécisions dans les résultats obtenus, liés notamment au faible nombre d'UGE auditées (< à 10% des UGE), mais, en l'absence d'informations exhaustives, c'est la méthode qui est apparue la plus pertinente. De plus, malgré ces imprécisions, les résultats de l'analyse permettent de faire ressortir et confirmer les principaux enjeux qui étaient par ailleurs identifiés et pressentis par les différents intervenants dans le domaine de l'eau potable du Département.

La quantification des besoins tant techniques, que structurels, organisationnels et financiers à l'aide de l'extrapolation a pour but d'établir des ordres de grandeur afin que les services et les principaux financeurs puissent adapter leur propre stratégie en fonction des résultats évoqués.

Il est évident que pour consolider les résultats de la présente étude, la première à l'échelle départementale, des études complémentaires pourront s'avérer nécessaires sur certaines thématiques particulières, avec pour objectif, notamment, d'augmenter la représentativité des données collectées.

2.2.1.3.2. Méthodologie

La méthodologie d'extrapolation qui a été suivie peut se découper en 4 phases :

- Phase 1 : Identification d'une problématique (par exemple : Quel est le nombre estimatif de réservoirs vétustes à l'échelle du département ?).
- Phase 2 : Identification des données du questionnaire qui permettent de représenter la problématique (par exemple : nombre moyen de réservoirs vétustes par groupe typologique, nombre de réservoirs par groupe typologique),
- Phase 3 : Calcul de ratio (par exemple : % de réservoirs vétustes par groupe UGE, nombre moyen de réservoir par groupe typologique) et identification de données exhaustives (population, captages, ...) qui permettent de passer de l'échantillonnage à une approche départementale dit le levier d'extrapolation,
- Phase 4 : Calcul des données permettant de répondre à la problématique identifiée (par exemple : évaluation du nombre estimatif de réservoirs vétustes à l'échelle du Département).

2.2.1.3.3. Résultats de l'extrapolation

Les résultats de l'extrapolation sont fournis tout au long du rapport en fonction des thématiques abordées.

NB: Dans la suite du rapport, les cases orangées des tableaux correspondent à des données calculées par extrapolation, les cases en vert sont des données directement extraites des données brutes de l'enquête de 2016 ou des autres sources de données collectées.

2.2.1.3.4. Points de vigilance vis à vis de l'échantillonnage

Afin d'avoir suffisamment de données à exploiter pour l'étude, les services retenus pour l'échantillonnage, notamment en territoire rural, avaient quasiment toutes des études en cours type « schéma directeur » ou « études diagnostiques », incluant notamment un inventaire patrimonial. Cela induit de fait un biais dans certains résultats de l'échantillonnage mais qui a été pris en compte dans l'interprétation des résultats et leur utilisation pour l'extrapolation.

2.2.2. Présentations des données collectées

2.2.2.1. Présentation générale

Le questionnaire transmis est organisé suivant 10 chapitres et regroupe plus de 170 paramètres permettant d'apprécier de manière assez précise les caractéristiques et le fonctionnement des services. Pour améliorer la lisibilité des résultats, un regroupement des chapitres A, B, C et D, correspondant à la présentation générale des services a été réalisé. Dans la suite du rapport l'analyse porte sur les 7 items suivants :

- Présentation générale : A – Présentation du territoire desservi, B – Mode de gestion du service, C – Population desservie, D – Nombre d'abonnés au service d'eau ;
- E – Eaux brutes ;
- F – Eaux traitées ;
- G – Réseau de distribution ;
- H – Tarification ;
- I – Indicateurs de performance ;
- J – Financement des investissements.

Le questionnaire transmis aux services compétents échantillonnés est disponible en annexe 1.

2.2.2.2. Analyse des taux de réponse

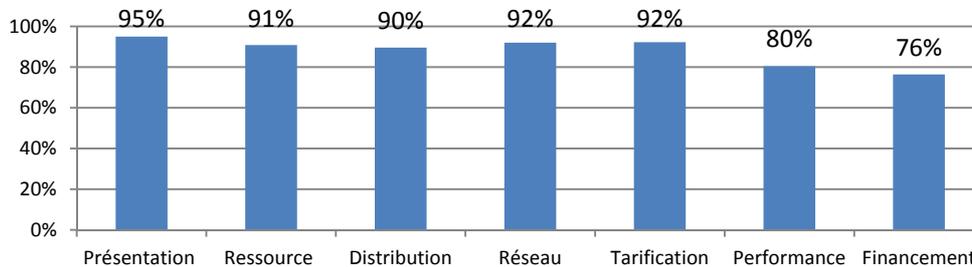
2.2.2.2.1. Analyse globale

Tous les services constituant l'échantillon ont répondu au questionnaire. Suite à une série d'échanges complémentaires avec les services, le Département a pu compléter ponctuellement certaines réponses. Le taux de réponses aux questions est finalement proche de 89%. Néanmoins, la situation demeure très hétérogène entre les services d'eau et selon les items considérés.

2.2.2.2.2. Analyse par item

La figure suivante présente les taux de réponses des services d'eau enquêtés par items.

Figure 1 : Présentation des taux de réponses par item



Il ressort que les services enquêtés maîtrisent globalement :

- Les informations générales relatives à leur service : taux moyen de réponse de 95% ;
- Les informations concernant la « tarification » : 92% ;
- Les informations concernant les « réseaux » : 92% ;
- Les informations concernant les « ressources » : 91% ;
- Les informations concernant la « distribution » : 90%.

A l'inverse, les services ont eu des difficultés à renseigner les sections plus techniques :

- Les informations concernant la « performance » : 80% ;
- Les informations concernant les « financements » : 76% ;

Sur l'aspect « performance », les difficultés sont liées principalement au manque de maîtrise des indicateurs par les services et à la disponibilité des données de base qui nécessitent parfois des changements de pratique conséquents (mise en place de sectorisation, suppression des points sans comptage,...)

Pour le volet « performance », les difficultés de collecte sont liées d'un part au format de la collecte (seulement ½ journée passée au sein de la collectivité), à l'émergence de nouvelles pratiques en matière de gestion patrimoniale auxquelles la majorité des services ne sont pas habitués et enfin au manque de perméabilité dans certains cas entre l'approche technique et l'approche financière.

2.2.2.2.3. Analyse par groupe typologique

Le tableau ci-après dresse le bilan des retours par groupe conformément au découpage typologique présenté en COPIL. Rappelons que ces résultats servent de base pour l'extrapolation des résultats à l'échelle de l'ensemble des services d'eau du Département.

Tableau 3 : Présentation des taux de réponses par découpage typologique (groupe)

Découpage	Très petites communes	Petites communes	Communes moyennes	Communes importantes	Communes urbaines ou péri-urbaines	Petits et moyens syndicats	Gros syndicats
Distribution	94%	89%	92%	91%	92%	98%	94%
Ressource	77%	77%	77%	80%	94%	78%	97%
Financements	67%	71%	74%	70%	78%	91%	89%
Performance	91%	43%	50%	82%	91%	82%	95%
Informations générales	100%	100%	100%	97%	96%	100%	97%
Questions qualitatives	63%	79%	83%	83%	81%	67%	96%
Réseaux	98%	88%	86%	97%	94%	84%	96%
Tarifification	100%	92%	100%	100%	94%	100%	100%

Cette analyse fait globalement ressortir les 3 points suivants majeurs :

- Certains taux de réponses sont relativement faibles (inférieurs à 50%) sur certains items, ce qui ne permet pas d'effectuer un traitement statistique valide permettant d'en déduire des tendances générales.
- Les taux de réponses donnés ici doivent être interprétés avec beaucoup de précautions suivant les items car, dans l'échantillon, ont été sélectionnés des services sur lesquels la présomption du taux de retour sur la donnée à traiter était élevée. Ce biais induit par le choix des services échantillonnés a été pris en compte dans la suite de l'analyse.
- Les questions relatives à la performance des services et aux financements des investissements sont insuffisamment renseignés, quel que soit le groupe considéré.

Cette analyse pose la question de la représentativité de l'échantillon pour chaque groupe considéré. En effet, si, en terme de population, l'échantillon représente 30% du Département, cette valeur est à commenter.

D'une part la population de la ville de Valence représente 42% de la population échantillonnée.

D'autre part, les taux de réponses des groupes constitués de communes rurales laissent sous-entendre une mauvaise représentativité pour certains paramètres. En effet, les groupes sont composés, pour certains, de seulement 2 UGE (communes ou syndicats). Cela signifie que sur certaines séries de questions, une seule UGE a répondu à la question considérée – et parfois même aucune UGE n'a répondu à certaines questions.

Ces remarques sont toutefois à modérer : le fait que certains groupes typologiques ne soient composés que de 2 UGE est lié à une volonté d'avoir une approche relativement fine sur les services ruraux en ayant multiplié le nombre de groupe typologique sur les petits services ruraux. Une autre

approche aurait pu consister à ne réaliser qu'un seul groupe des petits services mais au risque de perdre de la précision dans l'analyse conduite.

Pour éviter les effets induits par le découpage des groupes typologiques, des fusions de groupe ont pu être envisagées pour certains paramètres afin d'éviter les effets de seuils. De plus, pour s'affranchir de ces difficultés et pouvoir valider le principe d'extrapolation à partir de données fiabilisées, l'analyse s'est principalement portée sur les données dites « prioritaires » (cf. paragraphe ci-dessous), revêtant une importance jugée significative vis-à-vis des enjeux de l'étude, et pour lesquelles des taux de réponse optimisés ont été atteints.

2.2.3. Présentation des données prioritaires

2.2.3.1. Présentation générale

Afin de faciliter la fiabilisation puis l'analyse des données, les différents paramètres du questionnaire ont été répartis en deux catégories :

- les données dites « prioritaires » : il s'agit des données indispensables au diagnostic du réseau (rendement, prix, indicateurs de performance, abonnés, ...) et qui serviront directement pour les extrapolations et la définition des plans d'actions,
- les données dites « non prioritaires » : il s'agit de données moins importantes, où seul un traitement qualitatif de l'information est nécessaire. Ces informations permettent généralement de rendre compte de difficultés qui touchent seulement une partie des services (branchements au plomb, population secondaire, arrosage des jardins,...

Au final, sur les 170 paramètres du questionnaire, 61 données prioritaires ont été identifiées.

Le tableau suivant recense les informations prioritaires retenues pour l'analyse de l'état des lieux par grande thématique.

Tableau 4 : Présentation des données prioritaires « enquête 2016 » pour l'état des lieux

Ressource	Volume prélevé en 2013 - m3 (15)		Production, Distribution, Consommation	Existence Station de traitement (23)	Facturation 2013 : total (31)	Facturation 2015 : domestique (31)
	Volume prélevé en 2014 - m3 (15)			Nombre station traitement (23)	Facturation 2013 : domestique (31)	Facturation 2015 : mode de détermination (31)
	Volume prélevé en 2015 - m3 (15)			Volume d'eau traité en 2013 (24)	Facturation 2013 : mode de détermination (31)	Part GC en m3 en 2013 (33)
	Compteurs Captages (20)			Volume d'eau traité en 2014 (24)	Facturation 2014 : total (31)	Part GC en m3 en 2014 (33)
	Captages vétustes (22)			Volume d'eau traité en 2015 (24)	Facturation 2014 : domestique (31)	Part GC en m3 en 2015 (33)
				Stations de traitement vétustes (29)	Facturation 2014 : mode de détermination (31)	Habitations principales non raccordées (34)
				Compteurs abonnés (30)	Facturation 2015 : total (31)	Habitations secondaires non raccordées (34)
Réseaux	Longueur totale réseau en km (36)	Quantité des fuites en m3/j (47)	Performance	Taux conformité microbiologique (64)	Financement	Investissement AEP 2013 (67)
	Gravitaire (36)	Travaux annuels (48)		Taux conformité physicochimique (64)		Investissement AEP 2014 (67)
	Refoulement (36)	Montant annuel alloué (48)		Indice de connaissance patrimoniale (64)		Investissement AEP 2015 (67)
	Plan général du réseau (37)	Capacité réservoirs en m3 (51)		Rendement primaire du réseau (64)	Tarification	Base tarifaire AEP (57)
	Plan détaillé du réseau (37)	Nombre réservoirs vétustes (52)		Rendement hydraulique (64)		Prix au m3 2016 € H.T (58)
	Format plan détaillé (39)	Compteurs réservoirs (53)		Indice linéaire de consommation (64)		Abonnement 2016 € H.T min (58)
	Age moyen du réseau (41)			Indice linéaire de perte (64)		Abonnement 2016 € H.T max (58)
	Renouvellements pluriannuels(44)			Indice linéaire de volume non compté (64)		Recettes vente d'eau 2013 (63)
	Existence fuites (47)			Taux moyen de renouvellement (64)		Recettes vente d'eau 2014 (63)
	Recherche de fuites ('47)					Recettes vente d'eau 2015 (63)

2.2.3.2. Analyse des taux de réponse

Compte tenu de la méthodologie retenue (échantillonnage puis extrapolation) et du faible nombre de services audités (20 sur 239 services), il est important de disposer de données fiables et représentatives pouvant être utilisées, voire extrapolées, pour disposer d'une approche départementale (cf, remarques précédentes concernant les groupes typologiques composés de 2 services).

Pour rappel, même si les données de l'échantillonnage constituent la base des données de l'analyse, ces dernières ont été consolidées et complétées à l'aide des autres sources de données dont certaines sont proches de l'exhaustivité à l'échelle départementale (cf. chapitre sur les sources de données).

Les tableaux suivants présentent les taux de réponse sur les données jugées « prioritaires » susceptibles d'être extrapolés à l'échelle départementale, par grande thématique. Ils sont exprimés en pourcentage et par groupe typologique.

2.2.3.2.1. Présentation générale du service de l'eau

Les informations comme le nombre d'habitants, le mode de gestion sont déjà connues et disponibles à l'échelle départementale. Les informations demandées dans le questionnaire sont globalement bien maîtrisées sur les autres paramètres prioritaires de cette thématique :

Tableau 5 : Taux de réponse sur les données prioritaires de la thématique « Présentation Générale »

Groupe typologique	SDAEP (10)	Année SDAEP (10)	Habitants saisonniers (12)	Nombre d'abonnés total (13)	Abonnés domestiques (13)	Abonnés non domestiques (13)
A - Très petites communes	100%	100%	100%	100%	100%	100%
B - Petites communes	100%	100%	100%	100%	100%	100%
C - Communes moyennes	100%	100%	100%	100%	100%	100%
D - Communes importantes	100%	50%	100%	100%	100%	100%
E - Communes urbaines ou péri-urbaines	100%	67%	67%	100%	100%	100%
F - Petits et moyens syndicats	100%	100%	100%	100%	100%	100%
G - Gros syndicats	100%	100%	50%	100%	100%	100%
Total général	100%	100%	100%	100%	100%	100%

A noter que les taux de réponse très bons concernant les Schémas Directeurs d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) ne reflète pas la réalité de la situation des services d'eau sur le Département, mais comme expliqué précédemment, le choix des communes de l'échantillonnage s'est fait aussi sur la disponibilité des données pour l'analyse (donc schéma directeur présent ou en cours). Le biais induit par le choix de l'échantillonnage est pris en compte dans la suite du document pour l'analyse des données.

Si les taux de réponse sont généralement excellents, ils ne sont de l'ordre que de 50% pour les communes importantes pour le paramètre « Année SDAEP » et de 50% pour les gros syndicats pour le paramètre « Habitants saisonniers ». La fiabilité de la donnée est jugée bonne sur cette thématique « présentation » et le taux de réponse autorise son emploi dans la suite de l'étude.

2.2.3.2.2. Ressource

Les informations relatives aux nombres de captages, aux procédures de protection des captages sont connues et disponibles à l'échelle départementale. Le suivi quantitatif des prélèvements sur les ressources est en revanche une information importante et non connue de façon généralisée sur toutes les UGE à ce stade (rappel : seuil de redevance Agence de l'Eau).

Tableau 6 : Taux de réponse sur les données prioritaires de la thématique « Ressources »

Groupe typologique	Volume prélevé en 2013 - m3 (15)	Volume prélevé en 2014 - m3 (15)	Volume prélevé en 2015 - m3 (15)	Compteurs Captages (20)	Captages vétustes (22)
A - Très petites communes	50%	50%	50%	100%	100%
B - Petites communes	75%	75%	75%	100%	100%
C - Communes moyennes	50%	100%	100%	100%	100%
D - Communes importantes	100%	100%	100%	100%	100%
E - Communes urbaines ou péri-urbaines	100%	100%	100%	100%	100%
F - Petits et moyens syndicats	100%	100%	100%	100%	100%
G - Gros syndicats	100%	100%	100%	100%	100%

L'analyse du tableau ci-dessus montre l'absence de données sur les volumes prélevés sur les groupes typologiques des communes rurales. A noter que depuis la réalisation de l'échantillonnage et sous l'impulsion de l'Agence de l'eau, la quasi-totalité des collectivités du Département soumises à redevance prélèvement sont aujourd'hui en conformité réglementaire vis à vis de la comptabilisation des prélèvements.

Pour rappel, la comptabilisation des volumes prélevés est une obligation réglementaire (loi sur l'eau de 1992 complétée par l'Arrêté du 19 décembre 2011 relatif à la mesure des prélèvements d'eau et aux modalités de calcul de l'assiette de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau). De plus, la mesure des prélèvements est une donnée essentielle pour l'évaluation du rendement des réseaux et pour l'évaluation (dans certains cas) de la productivité de la ressource.

Plus en détail, le bilan des réponses sur cette thématique montre également que 25% des captages sont considérés comme vétustes. Ce constat semble mettre en évidence que des efforts sont à faire dans le suivi de la mise en œuvre des arrêtés de DUP sur les captages et notamment sur l'entretien des ouvrages et des périmètres de protection immédiate.

Les taux de réponse sur la thématique « ressource » sont globalement bons à excellents. La fiabilité de la donnée est jugée suffisante et le taux de réponse autorise son emploi dans la suite de l'étude.

2.2.3.2.3. Production, Distribution, Consommation

La thématique est assez vaste puisqu'elle regroupe 21 critères, regroupés ci-après en 3 tableaux.

Tableau 7 : Taux de réponse sur les données prioritaires concernant les moyens de production et le volume d'eau traitée.

Groupe typologique	Existence Station de traitement (23)	Nombre station traitement (23)	Volume d'eau traité en 2013 (24)	Volume d'eau traité en 2014 (24)	Volume d'eau traité en 2015 (24)	Stations de traitement vétustes (29)	Compteurs abonnés (30)
A - Très petites communes	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
B - Petites communes	100%	100%	100%	100%	100%	75%	100%
C - Communes moyennes	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
D - Communes importantes	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
E - Communes urbaines ou péri-urbaines	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
F - Petits et moyens syndicats	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
G - Gros syndicats	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Les résultats sont globalement excellents sur cette première série d'items, pas de constat particulier.

Tableau 8 : Taux de réponse sur les données prioritaires concernant la facturation de l'eau potable.

Groupe typologique	Facturat° 2013 : total (31)	Facturat° 2013 : domestique (31)	Facturat° 2013 : mode de détermination (31)	Facturat° 2014 : total (31)	Facturat° 2014 : domestique (31)	Facturat° 2014 : mode de détermination (31)	Facturat° 2015 : total (31)	Facturat° 2015 : domestique (31)	Facturat° 2015 : mode de détermination (31)
A - Très petites communes	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
B - Petites communes	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
C - Communes moyennes	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
D - Communes importantes	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
E - Communes urbaines ou péri-urbaines	100%	67%	100%	100%	67%	100%	100%	67%	100%
F - Petits et moyens syndicats	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
G - Gros syndicats	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Les résultats sur ces différents paramètres sont également excellents, hormis sur la consommation domestique, cela s'expliquant par le fait que la notion d'abonnés domestiques n'est pas très claire pour les services d'eau car elle est souvent rapprochée de la notion de gros consommateurs qui n'est pas définie quantitativement..

La part de facturation domestique est moins renseignée par les communes urbaines et péri-urbaines. Cela s'explique par la quantité importante de données de facturation à traiter.

Tableau 9 : Taux de réponse sur les données prioritaires concernant la classification des consommateurs en eau potable.

Groupe typologique	Part GC en m3 en 2013 (33)	Part GC en m3 en 2014 (33)	Part GC en m3 en 2015 (33)	Habitations principales non raccordées (34)	Habitations secondaires non raccordées (34)
A - Très petites communes	50%	50%	50%	100%	100%
B - Petites communes	75%	75%	75%	100%	75%
C - Communes moyennes	100%	100%	100%	100%	100%
D - Communes importantes	100%	100%	100%	100%	50%
E - Communes urbaines ou péri-urbaines	100%	100%	83%	100%	83%
F - Petits et moyens syndicats	100%	100%	100%	100%	100%
G - Gros syndicats	100%	100%	50%	100%	100%

Les taux de réponse sur ces paramètres sont moins élevés que sur les paramètres précédents mais cela s'explique en partie parce qu'il s'agit de critères moins prépondérants dans la gestion quotidienne des services. C'est notamment le cas pour les habitations non raccordées au niveau des services urbains où globalement compte tenu de la densité du réseau, le raccordement de nouvelles habitations ne pose généralement pas de souci majeur.

Les taux de réponse sur la thématique « production, distribution, consommation » sont globalement bons à excellents. La fiabilité de la donnée est jugée suffisante et le taux de réponse autorise son emploi dans la suite de l'étude.

2.2.3.2.4. Réseaux

Les tableaux présentés ci-après synthétisent les taux de réponses répartis par groupes typologiques pour les données prioritaires collectées sur la thématique « Réseaux AEP », qui regroupe 16 critères, scindés en deux parties.

Tableau 10 : Taux de réponse sur les données prioritaires de la thématique « Réseaux » (partie 1)

Groupe typologique	Longueur totale réseau en km (36)	Gravitaire (36)	Refoulement (36)	Plan général du réseau (37)	Plan détaillé du réseau (37)	Format plan détaillé (39)	Age moyen du réseau (41)	Renouvellements pluriannuels(44)
A - Très petites communes	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
B - Petites communes	100%	75%	75%	100%	100%	100%	100%	100%
C - Communes moyennes	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
D - Communes importantes	100%	100%	100%	50%	100%	100%	100%	100%
E - Communes urbaines ou péri-urbaines	100%	83%	67%	67%	100%	100%	100%	100%
F - Petits et moyens syndicats	100%	50%	50%	100%	50%	100%	100%	100%
G - Gros syndicats	100%	50%	50%	50%	100%	100%	100%	100%

Sur cette première série de données, les taux de réponse sont globalement très bons. On note toutefois des taux plus faibles sur la distinction conduite gravitaire/refoulement et sur les plans des réseaux, cela confirme la nécessité d'améliorer davantage les politiques de connaissance et de gestion patrimoniale.

Concernant la distinction « conduite de refoulement – conduite gravitaire », s'agissant d'un critère « non-commun » qui n'intervient que dans le cadre de politique de gestion patrimoniale avancée, la disponibilité de la donnée existe probablement mais nécessite un travail de recherche pour les services qui n'était pas forcément compatible avec les délais de collecte des données.

Tableau 11 : Taux de réponse sur les données prioritaires de la thématique « Réseaux » (partie 2)

Groupe typologique	Existence fuites (47)	Recherche de fuites ('47)	Quantité des fuites en m3/j (47)	Travaux annuels (48)	Montant annuel alloué (48)	Capacité réservoirs en m3 (51)	Nombre réservoirs vetustes (52)	Compteurs réservoirs (53)
A - Très petites communes	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
B - Petites communes	100%	100%	50%	100%	100%	100%	75%	75%
C - Communes moyennes	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
D - Communes importantes	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
E - Communes urbaines ou péri-urbaines	100%	100%	83%	100%	67%	100%	100%	100%
F - Petits et moyens syndicats	100%	100%	50%	100%	100%	100%	100%	100%
G - Gros syndicats	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Pour ces paramètres, seuls les taux de réponse sur les quantités de fuites sont plus faibles alors que la connaissance des rendements est assez bonne (cf. item « Performance »). Cette distinction volontaire nous a permis de vérifier la fiabilité du rendement pour certains services.

La quantification des fuites ne semble pas être une donnée de base pour les UGE échantillonnées qui, classiquement, maîtrisent davantage les notions de rendement que de volumes d'eau perdue. De façon plus problématique, l'échantillonnage met en évidence une absence de données allouées pour les travaux sur 2 communes urbaines d'importance significative.

Les taux de réponse sur la thématique « réseau » sont globalement bons à excellents, hormis sur l'aspect de quantification des fuites. La fiabilité de la donnée est jugée suffisante et le taux de réponse autorise son emploi dans la suite de l'étude.

2.2.3.2.5. Tarification

Le tableau ci-dessous présente les taux de réponse pour les données prioritaires sur la « tarification ».

Tableau 12 : Taux de réponse sur les données prioritaires de la thématique « Tarification »

Groupe typologique	Base tarifaire AEP (57)	Prix au m3 2016 € H.T (58)	Abonnement 2016 € H.T min (58)	Abonnement 2016 € H.T max (58)	Recettes vente d'eau 2013 (63)	Recettes vente d'eau 2014 (63)	Recettes vente d'eau 2015 (63)
A - Très petites communes	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
B - Petites communes	100%	100%	100%	100%	75%	75%	75%
C - Communes moyennes	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
D - Communes importantes	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
E - Communes urbaines ou péri-urbaines	100%	100%	100%	100%	67%	83%	83%
F - Petits et moyens syndicats	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
G - Gros syndicats	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Les aspects du présent Item sont globalement bien maîtrisés sur les paramètres prioritaires. Seul les taux de réponse sur les recettes des services est parfois inférieur à 100% ce qui peut paraître étonnant s'agissant d'une donnée de base des services ; l'analyse et l'interprétation des résultats présents dans la suite du document permettront de mieux comprendre cette situation.

Les taux de réponse sur la thématique « tarification » sont globalement bons à excellents. La fiabilité de la donnée est jugée suffisante et le taux de réponse autorise son emploi dans la suite de l'étude.

2.2.3.2.6. Performance

Les taux de réponse pour les données prioritaires de la thématique « performance » sont synthétisés dans le tableau présenté ci-dessous.

Tableau 13 : Taux de réponse sur les données prioritaires de la thématique « performance » des réseaux

Groupe typologique	Taux conformité microbiologique (64)	Taux conformité physique (64)	Indice de connaissance patrimoniale (64)	Rendement primaire du réseau (64)	Rendement hydraulique (64)	Indice linéaire de consommation en m ³ /j/km (64)	Indice linéaire de perte en m ³ /j/km (64)	Indice linéaire de volume non compté (64)	Taux moyen de renouvellement (64)
A - Très petites communes	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
B - Petites communes	75%	75%	100%	50%	50%	100%	50%	50%	25%
C - Communes moyennes	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	50%	50%
D - Communes importantes	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	50%
E - Communes urbaines ou péri-urbaines	100%	100%	100%	83%	100%	100%	100%	100%	50%
F - Petits et moyens syndicats	100%	100%	100%	100%	50%	100%	100%	100%	0%
G - Gros syndicats	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

On constate que les taux de réponse sur les indicateurs de performance du réseau sont relativement faibles, avec un certain nombre de manquements, notamment sur des notions pourtant aussi primordiales que les rendements hydrauliques ou le taux moyen de renouvellement.

Les taux de réponse sur la thématique « indicateurs » sont globalement moins bons que sur les autres thématiques. On estime que la majorité des items sera néanmoins exploitable, que ce soit directement par l'emploi des données ou par leur estimation au travers du calcul établi à partir des autres données disponibles (ILP, ILVNC,...). L'information sur le taux de renouvellement ne semble en revanche pas exploitable en tant que tel ni atteignable par d'autres biais ; toutefois, l'absence de données constitue en elle-même une information. La fiabilité des autres données de la série est jugée suffisante et le taux de réponse autorise son emploi dans la suite de l'étude.

2.2.3.2.7. Financement et investissements

Le tableau ci-dessous présente la synthèse des taux de réponse pour la thématique « Financements et Investissements ».

Tableau 14 : Taux de réponse sur les données prioritaires de la thématique « financement et investissement »

Groupe typologique	Investissement AEP 2013 (67)	Investissement AEP 2014 (67)	Investissement AEP 2015 (67)
A - Très petites communes	0%	0%	0%
B - Petites communes	50%	50%	50%
C - Communes moyennes	50%	50%	50%
D - Communes importantes	50%	50%	50%
E - Communes urbaines ou péri-urbaines	50%	67%	67%
F - Petits et moyens syndicats	100%	100%	100%
G - Gros syndicats	100%	100%	100%

Pour cet item, les taux de réponse sont relativement faibles et l'on observe une nette distinction entre les communes et les syndicats. Les explications de ces distinctions sont explicitées dans la suite du rapport.

On peut expliquer les faibles taux de réponse par les délais d'enquête (uniquement 2 jours passés par communes) qui n'ont pas permis aux communes d'identifier clairement les informations demandées relatives aux financements et investissements menés.

Sur les petites communes, la question de l'investissement est souvent mal maîtrisée du fait d'un manque de vision sur une période annuelle.

Pour les services de taille importante, la mauvaise connaissance des thématiques financements et investissements est liée au fait que les services techniques et financiers n'ont actuellement pas d'approche croisée de leurs données respectives. Cette situation rend difficile une gestion intégrée sur le long terme du patrimoine.

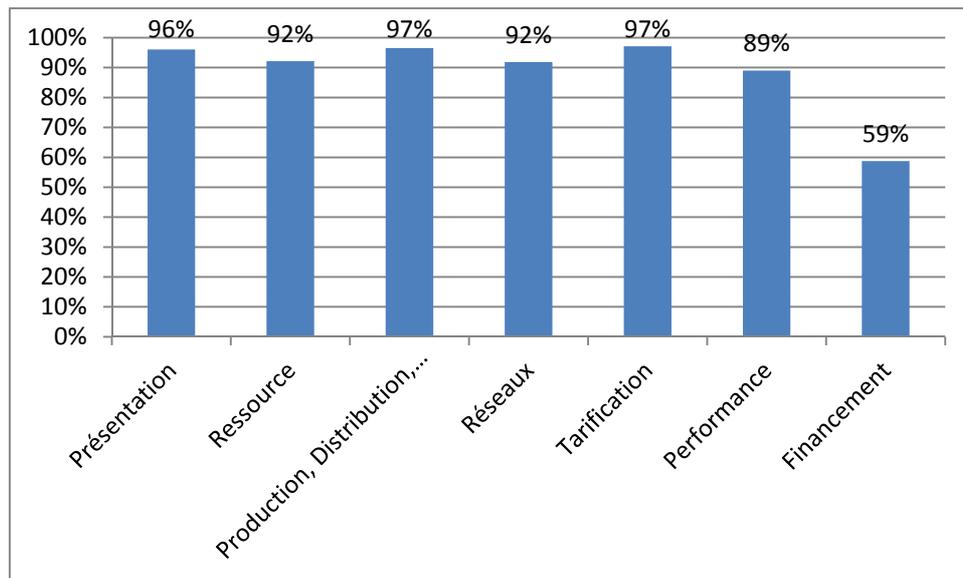
Les taux de réponse sur la thématique « financements et investissements » sont globalement assez mauvais. Les items ne seront pas exploitables dans la suite de l'étude. Un travail spécifique sur la question de la gestion financière des services d'eau sera engagé dans la suite de l'étude étant donné qu'il s'agit d'une des problématiques majeures de l'étude.

2.2.3.2.8. Conclusion

L'objectif de l'analyse des taux de réponse sur les données prioritaires est de déterminer la fiabilité des paramètres prioritaires en vue de leur utilisation dans la suite de l'étude et notamment en termes d'extrapolation des données collectées.

Le graphique ci-dessous récapitule de façon synthétique les taux de réponses globaux par grande thématique :

Tableau 15 : Répartition des taux de réponse globaux des données prioritaires pour chaque item



D'un point de vue général, les taux de réponses globaux par item sont supérieurs à 92% pour les données prioritaires. Le résultat apparaît globalement satisfaisant, ce qui permet d'envisager l'utilisation des données pour l'extrapolation (quand la donnée s'y prête et que le nombre de réponses de la strate est significatif) dans la suite de l'étude.

Les items relatifs aux indicateurs de performance et aux données financières sont généralement ceux les moins bien renseignés parmi les données prioritaires. En effet, leurs taux de réponse globaux respectifs sont de 89% et 59%. Les extrapolations sur ces deux items seront donc très limitées. Concernant les données financières, compte tenu de leur importance dans le cadre du schéma, un travail spécifique sera conduit sur cette thématique au cours des prochaines phases de l'étude, le cas échéant dans le cadre de groupes de travail dédiés

2.3. Présentation de la Base de Données (BD)

Dans le cadre de la présente étude, compte tenu de la quantité de données à exploiter, les outils classiques de gestion et d'analyse de données (tableur) n'étaient pas adaptés. Il s'est donc avéré nécessaire de mettre en place une base de données.

Une base de données (BD) est une entité dans laquelle il est possible de stocker d'énormes quantités de données de façon structurée et avec le moins de redondance possible. Ces données peuvent ensuite être utilisées par des programmes d'analyse statistique de données et par différents utilisateurs.

La base constituée dans le cadre de la présente étude regroupe l'ensemble des données des questionnaires de 2012 et 2016, ainsi que toutes les données transmises par les différents partenaires (ARS, DDT, AE).

Elle a été constituée sous PostgreSQL couplé au SIG QGIS qui sont deux logiciels / programmes libres et gratuits. Ces outils ont été utilisés pour la création de la base et, ainsi, pour faciliter leur mise à disposition auprès des services du Département.

Cette base constitue l'outil d'analyse de données de référence pour cette étude. Sa conception et sa mise à œuvre a nécessité un important travail afin de rendre compatibles et cohérentes les différentes sources de données et ainsi faciliter leur analyse et leur exploitation.

A titre indicatif, la base est composée de 29 tables attributaires rassemblant plusieurs centaines de données. L'enquête de 2016 représente à elle seule près de 3500 données différentes. Le serveur de la base de données pourra à la fois être déployé localement (sur une seule machine) ou bien mis en ligne de façon à mutualiser son utilisation.

Un descriptif détaillé de la structure de la base de données est fourni en ANNEXE

PARTIE 3 : PRESENTATION GENERALE DU DEPARTEMENT DE LA DROME

3. Présentation générale du département de la Drôme

3.1. Démographie

Le département de la Drôme s'étend sur une superficie d'environ 6 530 km² pour une population d'environ 494 192 habitants répartis sur 369 communes (recensement Insee 2013).

Figure 2 : Evolution de la population permanente de la Drôme entre 1968 et 2013

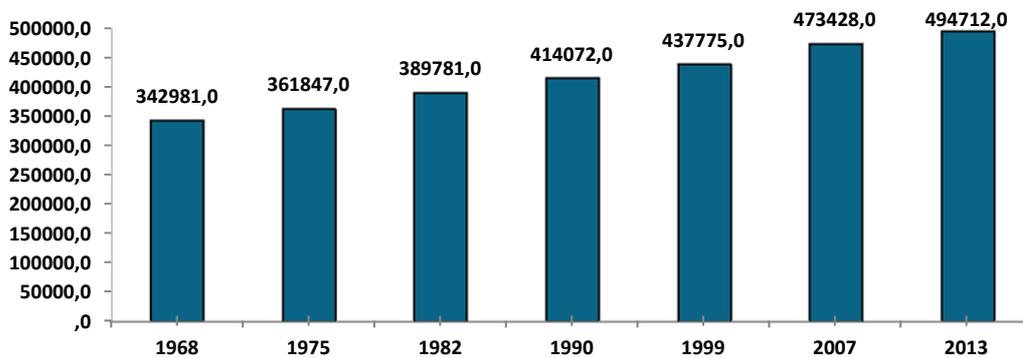


Tableau 16 : Evolution de la population départementale (source : INSEE, recensements)

Population 1968	Population 2013	Densité moyenne 2013 (hab/km ²)	Evolution 1968/2013
342 981	494 172	75.7	+ 44.1%

Le département de la Drôme est à dominante rurale (200 communes de moins de 500 habitants, dont près de 80 de moins de 100 habitants), avec un regroupement de la population majoritairement autour de trois villes (chiffres recensement 2013) :

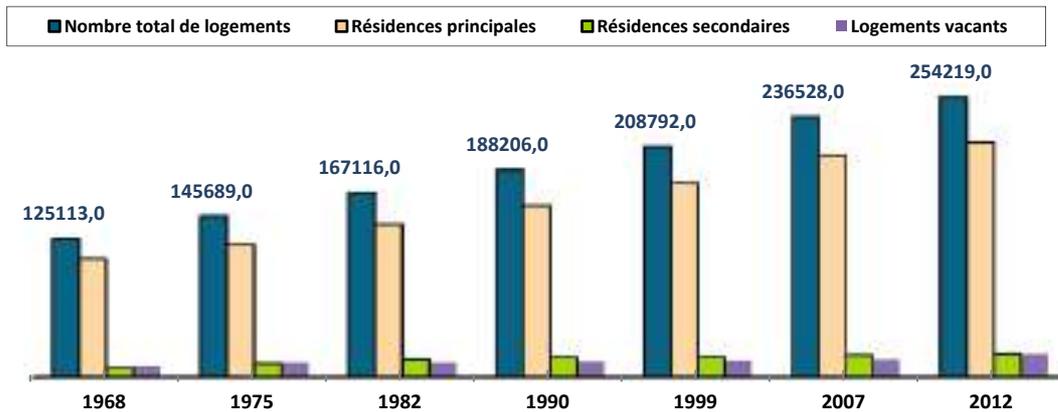
- Valence (61 800 habitants),
- Romans (33 600 habitants)
- Montélimar (36 600 habitants)

Ces trois villes représentent près de 30% de la population totale. Les 11 communes de plus de 5 000 habitants rassemblent près de 50% de la population totale du département.

La figure ci-après présente l'évolution du parc de logements à l'échelle départementale entre 1968 et 2012. Il est majoritairement composé de résidences principales (83.8%).

En 2012 on comptait environ 20 500 résidences secondaires (8.1%) et 20 800 logements vacants (8.2%) sur les plus de 254 200 logements recensés.

Figure 3 : Evolution du parc de logements entre 1968 et 2012 (source Insee)

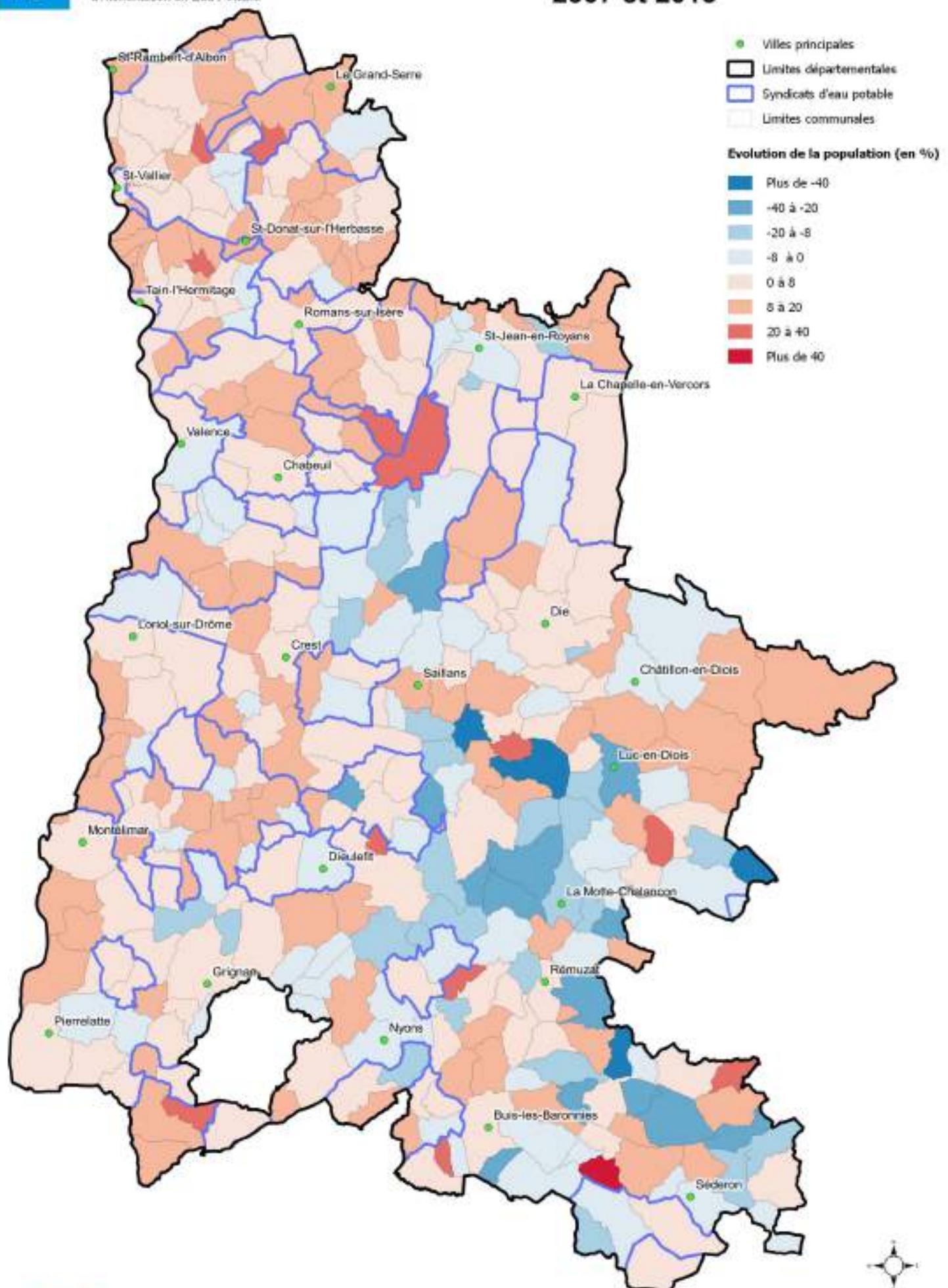


Les cartes pages suivantes présentent :

- La répartition spatiale de la densité de population par commune et / ou syndicat sur le territoire départemental par est présentée en page suivante. Cette carte fait clairement apparaître que la population est largement concentrée sur la partie Ouest du département, le long de la vallée du Rhône. A l'Est (territoires de montagne) seules Die et Nyons présentent une population municipale supérieure à 2 500 habitants. Cette zone constitue donc la zone la moins peuplée du département avec une grande majorité de communes de moins de 500 habitants, véritable témoin du caractère rural du département.
A noter que le syndicat d'eau le moins peuplé et intégralement drômois compte 715 habitants (le SIE Bentrax, 2 communes).
- L'évolution de la population entre les recensements de 2007 et 2013 est présentée à l'échelle communale sur la Carte 5.
La population départementale a augmenté de 4,5% entre 2007 et 2013. Sur cette même période l'accroissement interannuel moyen de la population s'établit autour de 0.72% par an.

Nb : cette carte est présentée à l'échelle communale pour plus de fiabilité. Certaines communes recoupent plusieurs UGE. La répartition de la population communale par UGE n'est pas disponible.

Evolution de la population par commune entre 2007 et 2013

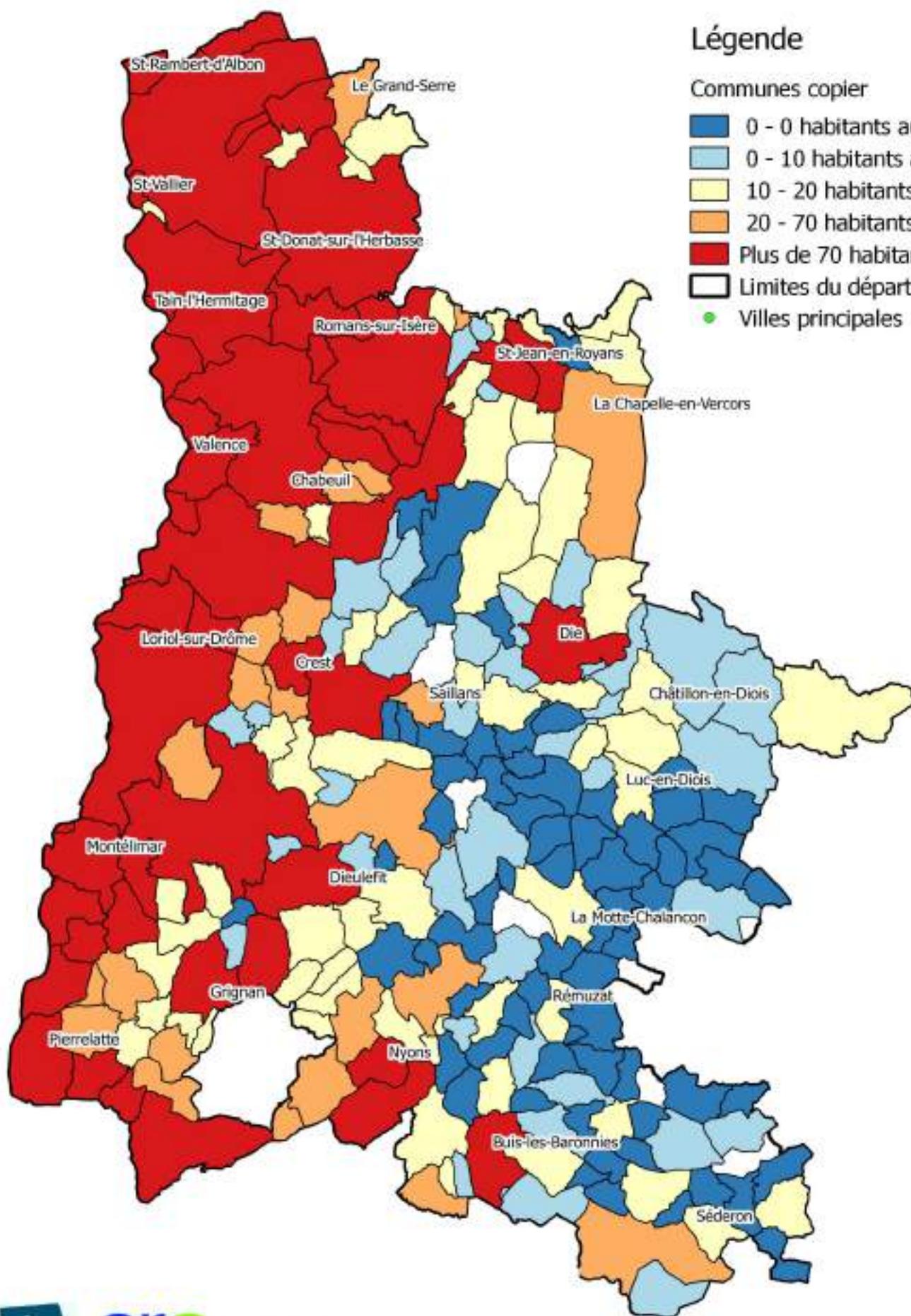


Densité de population 2013 par communes, département de la Drôme.

Légende

Communes copier

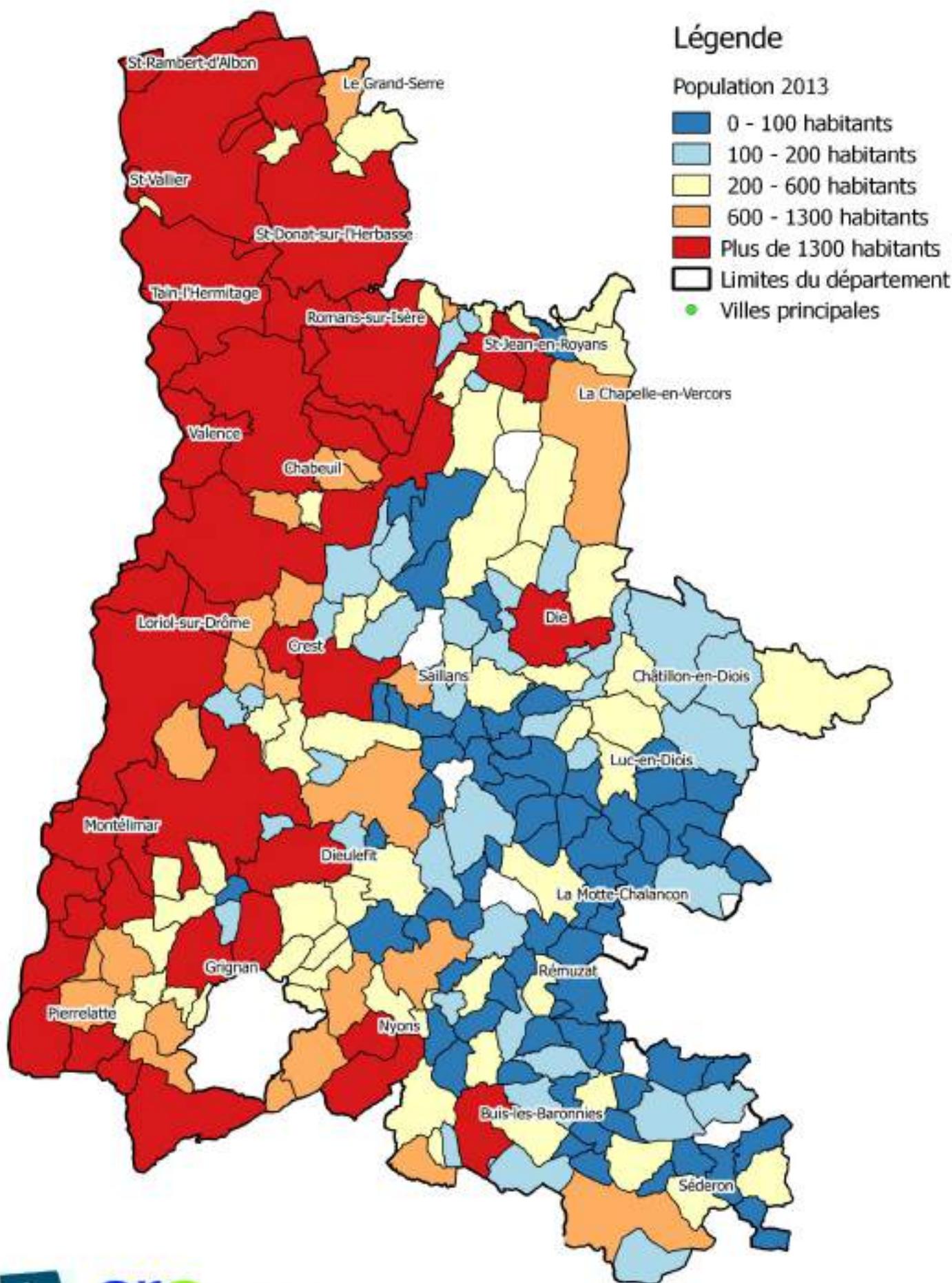
- 0 - 0 habitants au km²
- 0 - 10 habitants au km²
- 10 - 20 habitants au km²
- 20 - 70 habitants au km²
- Plus de 70 habitants au km²
- Limites du département
- Villes principales



Sources des données: INSEE



Population 2013 par communes département de la Drôme



Sources des données: INSEE

3.2. Géographie, relief et paysage

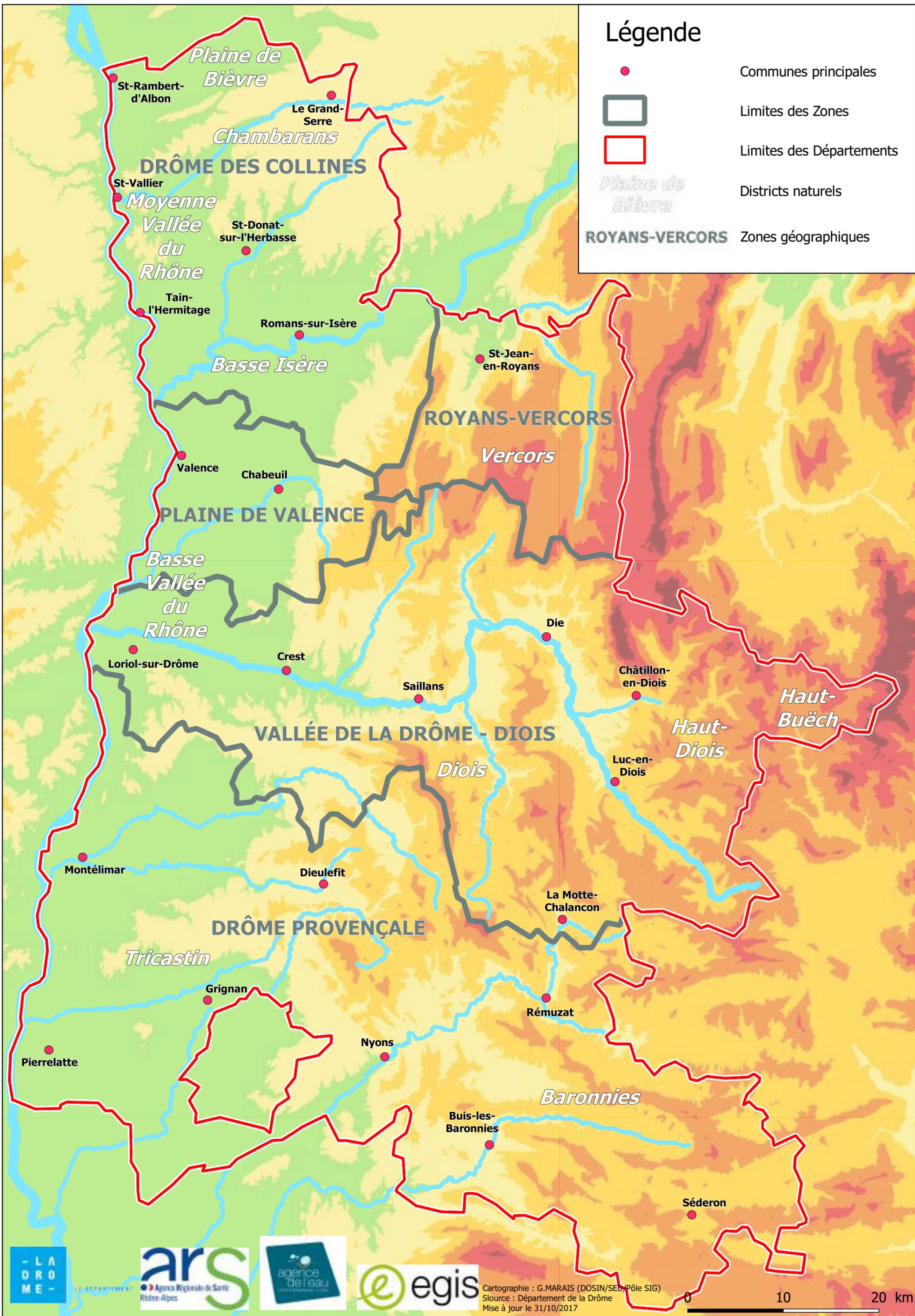
Le département bénéficie d'une diversité de paysages liée en outre à sa position géographique et à ses reliefs qui scinde le territoire en cinq grandes entités :

- La Drôme des collines au nord qui rassemble la plaine de la Bièvreles Chambarans, la Basse Isère et la moyenne vallée du Rhône,
- Le Royans et le Vercors, au nord-est avec son paysage de montagne ;
- La vallée du Rhône et la plaine de Valence à l'ouest et au centre, territoire le plus peuplé ;
- La vallée de la Drôme, Diois, Haut Diois et une petite partie du Haut Buëch à l'extrémité ouest, à la faune très riche ;
- La Drôme provençale au sud qui regroupe le massif des Barronnies et le secteur du Tricastin, au climat et à la végétation méditerranéenne.

Les hauts plateaux du Vercors constituent la plus grande réserve naturelle de France métropolitaine (17.000 ha). En 1970, le parc naturel régional a été créé pour permettre aux collectivités locales de concilier développement économique et préservation de ce site naturel remarquable.

La diversité des territoires et des paysages drômois constitue l'une des principales richesses du Département.

PRÉSENTATION DES 5 ZONES GÉOGRAPHIQUES DU DÉPARTEMENT DE LA DRÔME



Cartographie : G. MARAIS (DOSIN/SED/Pôle SIG)
 Source : Département de la Drôme
 Mise à jour le 31/10/2017

0 10 20 km

3.3. Hydrographie

L'hydrographie du département de la Drôme est structurée par le Rhône, qui borde le département à l'ouest, et l'Isère, qui le rejoint au nord-ouest. Au-delà des deux vallées du Rhône et de l'Isère on trouve des espaces beaucoup plus montagneux ou fortement vallonnés, qui ne s'ouvrent que sur des corridors ouest-est (vallée de la Drôme, de l'Eygues, de l'Ouvèze). Ces corridors empruntent des vallées qui s'encaissent rapidement pour ne laisser la place qu'à la rivière principale et à quelques espaces dédiés aux voies de communication.

Plus à l'Est, le département s'incline vers la vallée du Buech, affluent de la Durance, qui par ses sous-affluents draine la limite Est de la Drôme, du sud du Vercors aux Baronnies.

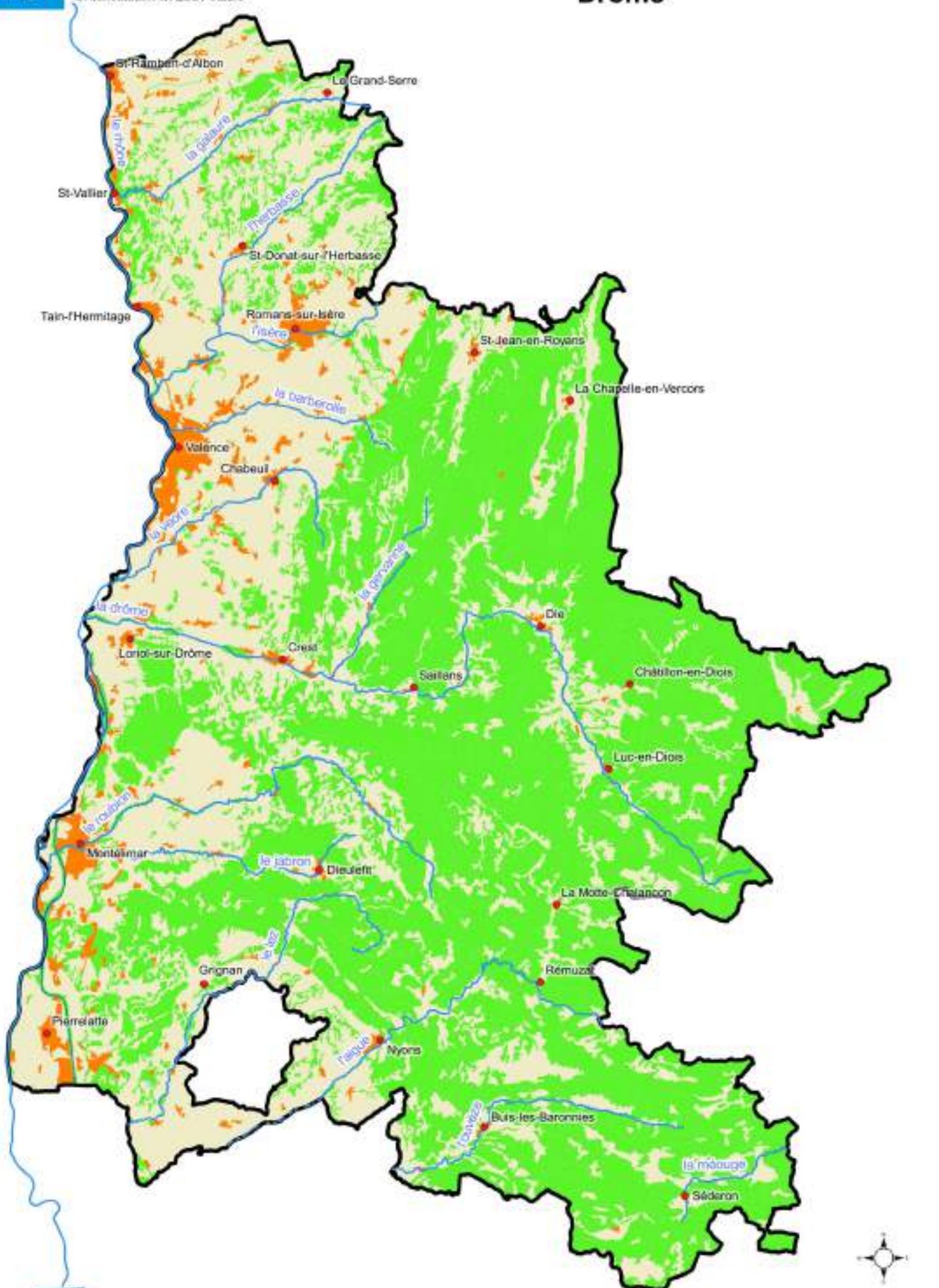
Le territoire est contrasté d'un point de vue climatique, avec une pluviométrie annuelle relativement abondante, mais avec des étés chauds et secs. Il en résulte des cours d'eau à débits importants et au régime plutôt méditerranéen, provoquant parfois, des crues rapides et des assecs.

Le département est découpé en 13 bassins versants :

- Bièvre Liers Valloire ;
- Galaure ;
- Drôme des collines ;
- Isère aval et Bas Grésivaudan ;
- Vercors ;
- Véore Barberolle ;
- Drôme ;
- Roubion – Jabron ;
- Berre ;
- Lez ;
- Eygues ;
- Ouvèze ;
- Méouge.

La carte suivante présente les cours d'eau principaux du département drômois.

Principaux cours d'eau du département de la Drôme



3.4. Géologie

La Drôme est composée de trois ensembles géologiques :

- les calcaires et marnes du Secondaire (Vercors, Diois et Baronnies);
- la molasse miocène du Tertiaire (Plaine de Valence, Drôme des collines);
- les alluvions du Quaternaire (Valloire, plaine des cours d'eau et vallée des principaux cours d'eau)

3.4.1. Les calcaires et marnes du Secondaire

Les calcaires et marnes du Secondaire constituent le massif du Vercors, la limite nord du plateau de Vaucluse et le synclinal de Saou. Ils sont également présents entre Montélimar et Francillon, où ils se trouvent à l'affleurement ou sous couverture. Ces deux formations se sont déposées en épaisses séries jusqu'à la fin du Crétacé. Sur le plan hydrogéologique, les principaux magasins du Vercors sont constitués par les systèmes karstifiés du Tithonique (Jurassique), de l'Urgonien et, à un degré moindre, du Turono-Sénonien (Crétacé supérieur).

Le Diois et les Baronnies sont également constitués de calcaires et marnes crétacés, mais ce vaste domaine sédimentaire ne possède pas d'important système aquifère. De plus, sa lithostratigraphie est très variée, avec une alternance de marnes, argiles, marno-calcaires, sables, grès, et calcaires du Crétacé et du Jurassique.

3.4.2. Les formations du Tertiaire

La molasse est constituée de sables plus ou moins grésifiés, alternant avec des lentilles argileuses. Elle constitue un aquifère multicouche de bonne qualité et représente une des meilleures ressources drômoises, tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif.

Le Pliocène marin a largement entaillé les terrains miocènes en déposant des formations argileuses, silteuses ou finement sableuses. Son épaisseur peut atteindre plusieurs centaines de mètres. Dans certains secteurs, il prend des formes plus continentales à conglomérats à galets (ossature des collines), où il est alors de faible épaisseur.

3.4.3. Les alluvions quaternaires

Les alluvions fluvioglaciales de la plaine de la Valloire : cette vallée correspond à un creusement des terrains molassiques au moment de la période glaciaire, puis au remplissage par des alluvions fluvioglaciales. On distingue les dépôts morainiques du glacier de l'Isère et surtout les alluvions fluvioglaciales d'origine iséroise et rhodanienne. Ces alluvions sont constituées de matériaux bien classés, contrairement aux moraines, et mis en place par les eaux de fonte issues du glacier. Leur teneur en argile est faible.

Les alluvions anciennes et récentes de l'Isère : elles se sont déposées dans les basses terrasses au nord de l'Isère et dans la partie ouest de la plaine de Valence. Elles sont composées de galets, graviers et cailloutis grossiers du Quaternaire.

Les cailloutis d'Alixan : il s'agit d'un cône de déjection issu des torrents du Vercors, ayant recouvert d'un manteau caillouteux la surface de la molasse.

Les alluvions fluviales récentes des vallées du Rhône, de la Drôme, du Roubion, du Jabron, du Lez et de l'Eygues. Nous retiendrons principalement ces cinq ensembles car ils constituent des ressources exploitées importantes. Il existe néanmoins beaucoup d'autres aquifères alluviaux accompagnant des cours d'eau, mais qui sont trop petits pour être pris en compte.

3.5. Hydrogéologie

Le présent chapitre présente très succinctement les caractéristiques hydrogéologiques du Département et rappelle quelques définitions de base permettant de mieux appréhender les notions abordées par la suite. En revanche, il ne détaille pas les différentes masses d'eau du Département.

En effet, étant donné le rôle majeur de ces dernières dans l'alimentation en eau potable du Département, celles-ci font l'objet d'un chapitre spécifique (chapitre V) qui présente à la fois ces masses d'eau et les mesures de protection associées.

3.5.1. Quelques définitions en matière d'hydrogéologie

L'hydrogéologie est la science qui étudie la présence et la circulation de l'eau dans les sols.

L'eau présente dans le sol peut se stocker dans les fissures et la porosité du sol et former ainsi des aquifères/nappes qui constituent d'immenses réservoirs souterrains. Ces réservoirs peuvent être classés en trois grandes catégories :

- les nappes « alluviales » (exemple : nappe d'accompagnement du Rhône, de l'Isère, de la Drôme,...) : ce sont des réserves souterraines situées dans le sous-sol bordant un cours d'eau. Suivant la nature du sol et la période de l'année, soit le cours d'eau alimente la nappe, soit la nappe alimente le cours d'eau. Il existe ainsi des liens très étroits entre le cours d'eau et sa nappe d'accompagnement,
- les nappes « libres » (alluvions superficiels de la plaine de Valence) : ce sont des nappes qui sont alimentées directement par la surface via l'infiltration (eau de pluie, infiltration de cours d'eau,...). Ces nappes sont donc vulnérables vis à vis des activités de surface,
- les nappes « captives » (nappes de la Molasse du Bas-Dauphiné – Plaine de Valence) : ce sont des nappes qui sont isolées de la surface par des couches de sols imperméables (argiles, marnes,...). Ces réservoirs ne sont pas directement alimentés par la surface mais par des points d'infiltration situés à l'amont hydraulique. Ces ressources, en dehors des zones d'alimentation, sont beaucoup moins vulnérables aux activités de surface. Dans certains cas l'eau, à l'intérieur de ces nappes, est sous pression et donne en outre naissance aux puits artésiens.

Dans les sous-sols calcaires comme le Vercors, l'eau dégrade mécaniquement et chimiquement la roche et crée d'importantes cavités dans lesquelles se stocke et circule l'eau, on appelle ces ensembles des systèmes karstiques composés de lacs et rivières souterraines.

En ce qui concerne la vitesse d'écoulement de l'eau dans ces différents systèmes, elle varie énormément d'un milieu à l'autre :

- dans les terrains alluvionnaires composés de sables et fines, les vitesses sont relativement faibles (quelques mètres par jours),
- dans les terrains alluvionnaires plus grossiers composés de galets et moraines glacières (blocs de roches transportés et sculptés par le déplacement des glaciers aujourd'hui disparus, les écoulements sont plus rapides (plusieurs dizaines voire centaines de mètres par jours),
- dans les terrains granitiques (roches denses et massives), les écoulements se font à l'intérieur de failles, la vitesse de l'eau dépendant ainsi en outre de la taille de la faille,
- dans les systèmes karstiques, les écoulements se font dans de petites fissures jusqu'à de véritables rivières souterraines, les vitesses sont donc relativement importantes.

Les ressources souterraines jouent un rôle majeur pour l'alimentation en eau car elle constitue la quasi-totalité des ressources en eau utilisées pour l'alimentation en eau potable.

3.5.2. Contexte général

Le bassin Rhône-Méditerranée se caractérise par une grande diversité sur le plan de la géologie et de l'hydrogéologie. La formation des Alpes et des Pyrénées qui a affecté les bassins sédimentaires et les massifs anciens déjà en place, a conduit à la segmentation de ce territoire en de multiples unités morphologiques qui forment les reliefs ou délimitent des dépressions sédimentaires.

Les érosions intenses et les héritages climatiques glaciaires ont ensuite favorisé la constitution de puissants aquifères alluviaux associés aux grands cours d'eau du bassin et structuré les écoulements au sein des principaux types d'aquifères représentés.

Il résulte de cette diversité naturelle une grande disparité dans la disponibilité des ressources en eau, certains territoires étant largement pourvus en aquifères productifs alors que d'autres s'étendent sur des domaines peu perméables dépourvus de réserves.

Les masses d'eau ont été identifiées en fonction de l'enjeu de chaque ressource et leur découpage s'est fondé essentiellement sur des critères géologiques et hydrogéologiques (lithologie, nature des écoulements, limites naturelles - cours d'eau drainant, limite étanche...).

Une masse d'eau souterraine peut donc correspondre à une unité aquifère, une partie de celle-ci ou bien un regroupement d'unités disjointes géographiquement.

Le Département compte 18 masses d'eau souterraines toutes utilisées pour l'alimentation en eau potable. Ces entités sont décrites au chapitre V.

3.6. Climatologie

De par sa situation géographique et son relief, le département de la Drôme ne dispose pas d'un climat uniforme mais d'une multitude de microclimats.

En simplifiant à l'extrême on peut toutefois distinguer deux zones principales, séparées par une ligne allant de Montélimar à Lus La Croix Haute.

A la zone nord correspond un climat dit de type continental, légèrement tempéré par les influences océaniques, la zone sud étant de type méditerranéen

De la Drôme des Collines au Royans :

Les précipitations vont en augmentant depuis les vallées du Rhône et de l'Isère jusqu'aux Collines de la Galaure et au Royans. L'automne est la saison la plus pluvieuse, surtout vers la vallée du Rhône davantage soumise aux perturbations remontant de Méditerranée.

De la Plaine de Valence à la Plaine de Montélimar :

C'est l'endroit de la vallée du Rhône où les pluies sont les plus abondantes à cause des orages de fin d'été ou d'automne. Les vents de nord sont très fréquents.

Du sud de Montélimar au Tricastin :

Le climat de type méditerranéen est prépondérant. Les vents de nord persistants accentuent la sécheresse l'été et le froid l'hiver.

Les précipitations diminuent sensiblement en allant vers le sud. L'automne est largement la saison la plus arrosée et les étés sont particulièrement secs. Les températures sont élevées.

Le Vercors :

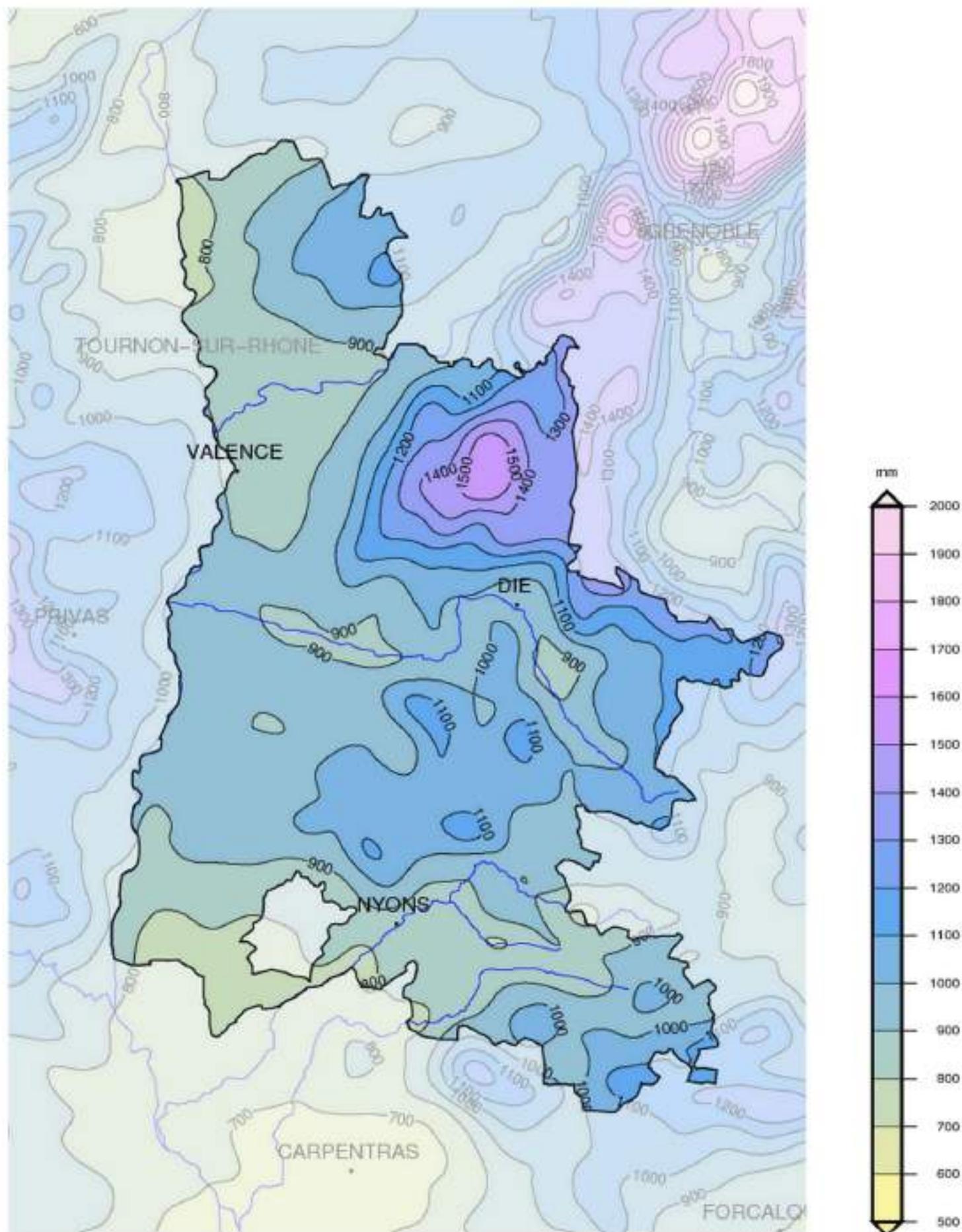
Le climat est de type montagnard. C'est la région la plus froide (à cause de son altitude) et celle qui reçoit le plus de précipitations du département. Le printemps et l'automne sont les deux saisons les plus pluvieuses, mais les orages y sont aussi fréquents l'été avec près de 100 mm en moyenne en juillet et en août.

Le Diois et les Baronnies :

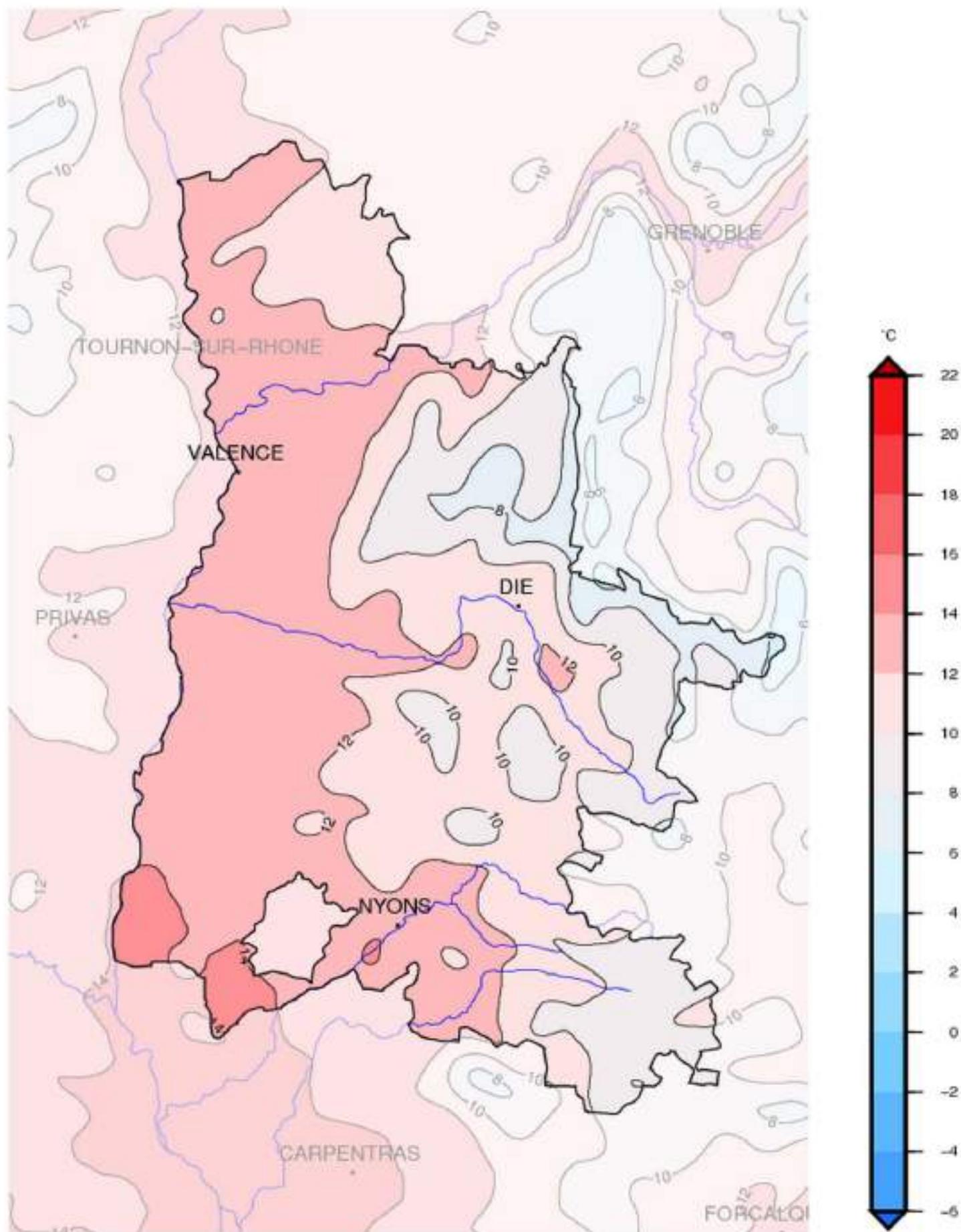
Les précipitations sont plus faibles que vers la vallée du Rhône en général, mais augmentent sensiblement avec l'altitude. Dans le Diois et en montagne, l'automne et le printemps sont les saisons les plus arrosées. Dans les vallées des Baronnies l'automne est très humide alors que les étés sont particulièrement secs et chauds.

Les cartographies ci-après présentent les moyennes de températures et précipitations enregistrées par Météo France sur le Département.

Moyenne annuelle de référence des précipitations (1981-2010)



Moyenne annuelle de référence des températures (1981-2010)



3.7. Activités économiques du département

3.7.1. Activités agricoles

Les espaces agricoles occupent 31.6 % du territoire départemental, représentant une surface agricole utile (SAU) d'environ de 207 200 hectares. La surface boisée du département couvre, pour sa part plus de 52% du département.

Fruits et légumes, vins, plantes aromatiques, élevages caprins, ovins, bovins et hors sol (essentiellement les volailles), grandes cultures, semences : l'agriculture drômoise cultive le goût de la diversité et de l'excellence. La Drôme est l'un des premiers départements « bio » de France et le premier département agricole de Rhône-Alpes. La SAU se répartit de la manière suivante (source mémento 2015, Agreste) :

- Les céréales et oléo protéagineux (blé, maïs, tournesol, colza, ...) ou pluriannuelles (prairies temporaires, luzerne...) à hauteur de 75 400 hectares ;
- Les surfaces toujours en herbes qui couvrent environ 61 400 hectares ;
- La vigne couvre environ 16 100 hectares dont plus de 80% classée en AOP ;
- Les vergers (abricots, pêches, pommes, poires, cerises,...) représentent plus de 12 000 hectares.

L'ensemble de ces surfaces est mis en valeur par plusieurs milliers d'exploitations qui occupent, entretiennent et font vivre le territoire départemental. Ce sont précisément 6 395 exploitations agricoles qui ont été dénombrées en 2010 dans le cadre du recensement agricole (RA 2010).

En 10 ans, leur nombre s'est réduit, et, ce un peu plus qu'au niveau national. En Drôme, le recul atteint 28 % (en France 26%). Néanmoins l'agriculture reste une activité essentielle pour le Département : sa production représentant un chiffre d'affaires de 562 millions d'euros en 2010, la place au tout premier rang de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Plus de 12 200 personnes travaillent de façon permanente sur les exploitations du département. Les chefs d'exploitation et les membres de leurs familles constituent la main d'œuvre dominante avec 11 495 personnes en activité, soit 86 % du total.

L'agriculture drômoise est diversifiée, certaines productions étant particulièrement représentées. La Drôme est le premier département français producteur d'abricots. Elle est leader en Rhône-Alpes, pour la production de fruits à noyau, de légumes cultivés pour le fruit (courgettes, melons, potirons, tomates), d'asperges, d'ail, d'oignons, de truffes, de vins blancs, de protéagineux et de plantes aromatiques, médicinales et à parfum, de caprins, de volailles, et d'œufs de consommation.

Cette activité se caractérise à l'échelle départementale par la présence d'une irrigation marquée, notamment à partir du Rhône et de l'Isère, permettant de sécuriser la production agricole principalement sur les territoires de l'ouest du département, et sur certaines vallées (Drôme, ...). L'irrigation dans le Département se fait donc essentiellement dans le cadre de réseaux collectifs à partir des eaux superficielles.

3.7.2. Activités touristiques

Les données présentées ci-après sont issues de l'Agence Départementale de Tourisme (ADT 26). Doté d'un patrimoine naturel, culturel, architectural et archéologique extrêmement riche, le département de la Drôme dispose d'un important potentiel touristique.

La Drôme dispose d'une capacité d'accueil globale de plus de 150 000 lits touristiques, soit une densité moyenne en hébergements touristiques d'environ 23 lits par km² dont environ :

- 57 000 lits marchands répartis sur environ 1 850 hébergements (38 % du parc) ;
- 93 000 lits non marchands répartis au sein d'environ 19 000 résidences secondaires, soit 62 % du parc d'hébergement touristique.

Parmi les 6 principaux types d'établissements marchands, 80% des nuitées se concentrent dans les hôtels et les campings (soit 4 nuitées sur 5). Le camping représente près de la moitié des nuitées marchandes.

La figure suivante présente la répartition spatiale de la capacité d'accueil et notamment l'effet de concentration au sud du département. 45% du nombre total d'hébergements touristiques se situent dans le secteur provençal.

Figure 4 : Répartition spatiale de la capacité d'accueil touristique en Drôme (ADT, 2014)



L'activité touristique du département est un élément primordial dans la réalisation du schéma d'alimentation en eau potable. En effet, le flux de touristes marqué sur quelques semaines de l'année constitue une pointe des besoins en eau potable. Ainsi, une étude réalisée par l'Observatoire de l'Agence Départementale du Tourisme de la Drôme met en évidence plusieurs aspects :

- En 2014, le département de la Drôme a comptabilisé près de 7,8 millions de nuitées touristiques ;
- L'activité touristique s'étale toute l'année, avec une augmentation de la fréquentation durant la période estivale :
 - 53% des nuitées sont réalisées sur les mois de juillet et août (soit 2 mois) ;
 - 26% au printemps de mars à juin (soit 4 mois) ;
 - 17% de septembre à décembre (4 mois) ;
 - 4% en janvier et février (2 mois).
- Le pic de fréquentation se situe le 15 août, avec 111 000 nuitées ;
- Le nombre de nuitées maximum est enregistré en août avec 2 448 000 nuitées. A contrario, le minimum est comptabilisé en novembre (133 000 nuitées) ;
- Le mois d'août enregistre la fréquentation journalière moyenne la plus importante, avec 80 000 nuitées. Le mois de juillet arrive ensuite avec 54 000 nuitées par jour en moyenne ;
- Par rapport à 2013, le nombre de nuitées est en baisse (-1%), avec approximativement une perte de 77 000 nuitées ;
- 2014 est en stabilité par rapport à la moyenne 2002-2013.

Les résultats de l'année 2015 publiés en cours d'étude suivent les mêmes tendances.

3.7.3. Autres activités

Avec 36 875 emplois fin 2012, le secteur industriel de la Drôme a perdu environ 4 % de ses emplois depuis 2007. Il représente environ 17.9 % de l'emploi à l'échelle du département, derrière le secteur du commerce, des transports et des services divers (41.2 %) et derrière les administrations publiques, l'enseignement, la santé et l'action sociale (28.5 %).

Un grand nombre d'entreprises et de marques internationales sont présentes en Drôme sur des secteurs d'activités spécifiques. Le territoire présente des avantages compétitifs basés sur ses spécificités (Industrie Agro-alimentaire basée sur une agriculture locale et bio forte, la production d'électricité et une offre de sous-traitance dense, une offre logistique notamment sur le bassin de Montélimar) et sur des secteurs porteurs en lien avec les pôles de compétitivités et Clusters concernant les domaines des énergies renouvelables, des technologies propres, de la Bio, des nanotechnologies, des fruits et légumes, de l'image.

PARTIE 4 : LES RESSOURCES EN EAU DANS LE DEPARTEMENT – DONNEES GENERALES

4. Les ressources en eau dans le département – Données générales

4.1. Préambule

4.1.1. Différences « eaux superficielles – eaux souterraines »

Avant d'évoquer les ressources en eau du Département utilisées pour l'alimentation en eau potable, il est important d'apporter les précisions suivantes pour éviter quelques sources de confusions.

Lorsqu'il est évoqué la question des ressources en eau, une distinction est généralement faite entre les eaux souterraines et les eaux superficielles. Or suivant les interlocuteurs, la distinction entre ces deux catégories de ressource ne repose pas toujours sur la même définition.

En effet, pour la DDT (Direction Départementale des Territoires), l'Agence de l'eau et globalement tous les organismes qui interviennent sur la protection des ressources en eau et des milieux aquatiques associés, sont considérés comme des eaux superficielles l'ensemble des cours d'eau et lacs et leurs nappes d'accompagnement. Ainsi, les nappes d'accompagnement de la Drôme, de l'Isère,... sont considérées comme des eaux superficielles malgré le fait que les écoulements soient souterrains.

En revanche pour l'ARS, qui intervient sur les questions relatives aux déclarations d'utilité publique des captages et à l'instauration des périmètres de protection, aux autorisations de produire, traiter et distribuer l'eau et au contrôle sanitaire de la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine), la réglementation sanitaire distingue les 2 types de ressources en fonction de la présence ou non d'un massif filtrant en amont du point de prélèvement. Ainsi, les rivières et lacs sont considérés comme des eaux superficielles alors que les nappes d'accompagnement et les sources de montagne sont considérées comme des eaux souterraines.

Ainsi, étant donné que dans le Département, il n'existe pas, selon la réglementation sanitaire, de ressources superficielles exploitées pour l'alimentation en eau potable, nous retiendrons uniquement la distinction entre eaux superficielles et eaux souterraines utilisée par les organismes en charge de la protection des milieux aquatiques.

4.1.2. Les différentes ressources utilisées pour l'alimentation en eau potable

Il est possible de classer l'ensemble des points d'alimentation en eau en deux catégories :

- les captages,
- les forages.

4.2. Les principales masses d'eau souterraines du Département

Le département compte 18 masses d'eau souterraines toutes mobilisées pour l'alimentation en eau potable.

Le tableau suivant synthétise les états et les objectifs des masses d'eau souterraine du département (sources : données techniques de référence du SDAGE 2016-2021).

Tableau 17 : Etat actuel et objectif pour les masses d'eau souterraine du département de la Drôme (BE=Bon Etat ; MED=Etat médiocre)

MASSES D'EAU		ÉTAT QUANTITATIF		ÉTAT CHIMIQUE		
N°	NOM	ÉTAT	OBJ. BE	ÉTAT	OBJ. BE	PARAMÈTRES
	Alluvions anciennes de la Plaine de Valence et terrasses de l'Isère	BE	2015	MED	2027	Nitrates/Pesticides /Triazines
FRDG108	Calcaires crétacés du Dévoluy + Aiguilles de Lus	BE	2015	BE	2015	
FRDG111	Calcaires et marnes crétacés du massif du Vercors	BE	2015	BE	2015	
FRDG127	Calcaires turoniens du Synclinal de Saou	BE	2015	BE	2015	
FRDG130	Calcaires urgoniens du plateau de Vaucluse + Montagne de Lure	BE	2015	BE	2015	
FRDG218	Molasses miocènes du Comtat	MED	2027	MED	2027	Nitrates/Pesticides/Oxadixyl/Norflurazon desméthyl/Triazines
FRDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme	BE	2015	MED	2027	Nitrates/Pesticides/Atazine/Triazines
FRDG230	Calcaires urgoniens du Dauphiné sous couverture	BE		BE	2015	
FRDG354	Alluvions des plaines du Comtat et des Sorgues	BE	2015	BE	2015	
FRDG303	Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire	BE	2015	MED	2027	Nitrates/Triazines/Métolachlore
FRDG324	Alluvions du Rhône du confluent de l'Isère à la Durance + alluvions basses vallée Ardèche, Cèze	BE	2015	BE	2015	
FRDG325	Alluvions du Rhône entre le confluent de la Saône et de l'Isère + alluvions du Garon	BE	2015	MED	2027	Trichloroethylene/Tetrachloroethylene/COHV/Urées/Oxadiazon
FRDG337	Alluvions de la Drôme à l'aval de Crest	MED	2021	BE	2015	
FRDG402	Domaine plissé BV Haute et moyenne Durance	BE	2015	BE	2015	
FRDG508	Formations marno-calcaires et gréseuses dans BV Drôme Roubion, Eygues, Ouvèze	BE	2015	BE	2015	
FRDG515	Formations variées en domaine complexe du Piémont du Vercors	BE	2015	BE	2015	
FRDG613	Socle Monts du Lyonnais sud, Pilat et Monts du Vivarais BV Rhône, Gier, Cance, Doux	BE	2015	BE	2015	

Toutes ces masses d'eau souterraines sont en bon état quantitatif, à l'exception des masses d'eau « Formations tertiaires côtes du Rhône », « Alluvions de la Drôme à l'aval de Crest », « alluvions du Lez, de l'Eygue et de l'Ouveze ».

En revanche 30% des masses d'eau présentent un mauvais état chimique en raison de la présence de pesticides et / ou de nitrates, notamment en vallée du Rhône. Le délai d'atteinte du bon état chimique est fixé à 2021 ou 2027 en fonction des masses d'eau. Le SDAGE 2010-2015 avait fixé pour l'ensemble des autres masses d'eau un objectif de bon état (quantitatif et chimique) en 2015.

A l'échelle du département, les trois arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau sont liés :

- Aux pesticides : les substances à l'origine de la non atteinte du bon état de la masse d'eau présentent de fortes rémanences (temps de dégradation très longs). Les pesticides sont donc souvent encore présents dans le milieu plusieurs années après la mise en place des mesures de restriction voire d'interdiction d'emploi. Les programmes d'actions concernant les captages prioritaires n'étaient pas encore mis en œuvre en 2015.
- Aux nitrates qui sont régulièrement lessivés selon leurs modalités d'apport sur les cultures, la nature des sols et la pluviométrie (non consommés par les plantes, ils sont automatiquement lessivés) et qui présentent, une fois dans les eaux souterraines, une forte rémanence. Ces substances seront donc encore présentes après la mise en place des mesures de restriction ou d'interdiction.
- Au déséquilibre quantitatif : la réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre quantitatif d'une masse d'eau souterraine nécessite un processus administratif long et complexe. Ces étapes peuvent s'étaler sur plusieurs années (études volumes prélevables, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, établissement d'un plan de gestion de la ressource en eau, répartition des économies d'eau par usage, révision des autorisations de prélèvement).

Masses d'eaux souterraines utilisées pour l'alimentation en eau potable



A noter que la nappe de la Molasse du Bas Dauphiné constitue l'une des plus importantes ressources en eau souterraine puisque son périmètre couvre plus de 100 communes au nord du département et près d'une quarantaine en Isère.

4.3. Les ressources stratégiques pour l'alimentation en eau potable

Pour le SDAGE, une ressource stratégique est un « **aquifère à fort intérêt stratégique pour les besoins en eau actuels et futurs** », *fortement sollicité et dont l'altération poserait des problèmes immédiats pour les importantes populations qui en dépendent, ou faiblement sollicité mais à fortes potentialités et à préserver pour les générations futures. Ce sont donc des zones offrant des potentialités localement intéressantes, à étudier et à exploiter au gré de la demande, ou à potentialités intéressantes sur le plan régional, à étudier en priorité.* » (Source : Agence de l'eau RMC)

Selon le site de l'Agence de l'eau, le département de la Drôme compte actuellement 3 ressources stratégiques :

- la vallée du Rhône (code masse d'eau : FRDG324 - FRDG325 - FRDG338,
- Bièvre – Lièrs – Valloire : FRDG303,
- Alluvions de la Drôme : FRDG337.

Ressources stratégiques pour l'AEP

Travaux de délimitation des zones de sauvegarde

Etat d'avancement 31/03/2017

Masses d'eau souterraine à l'affleurement

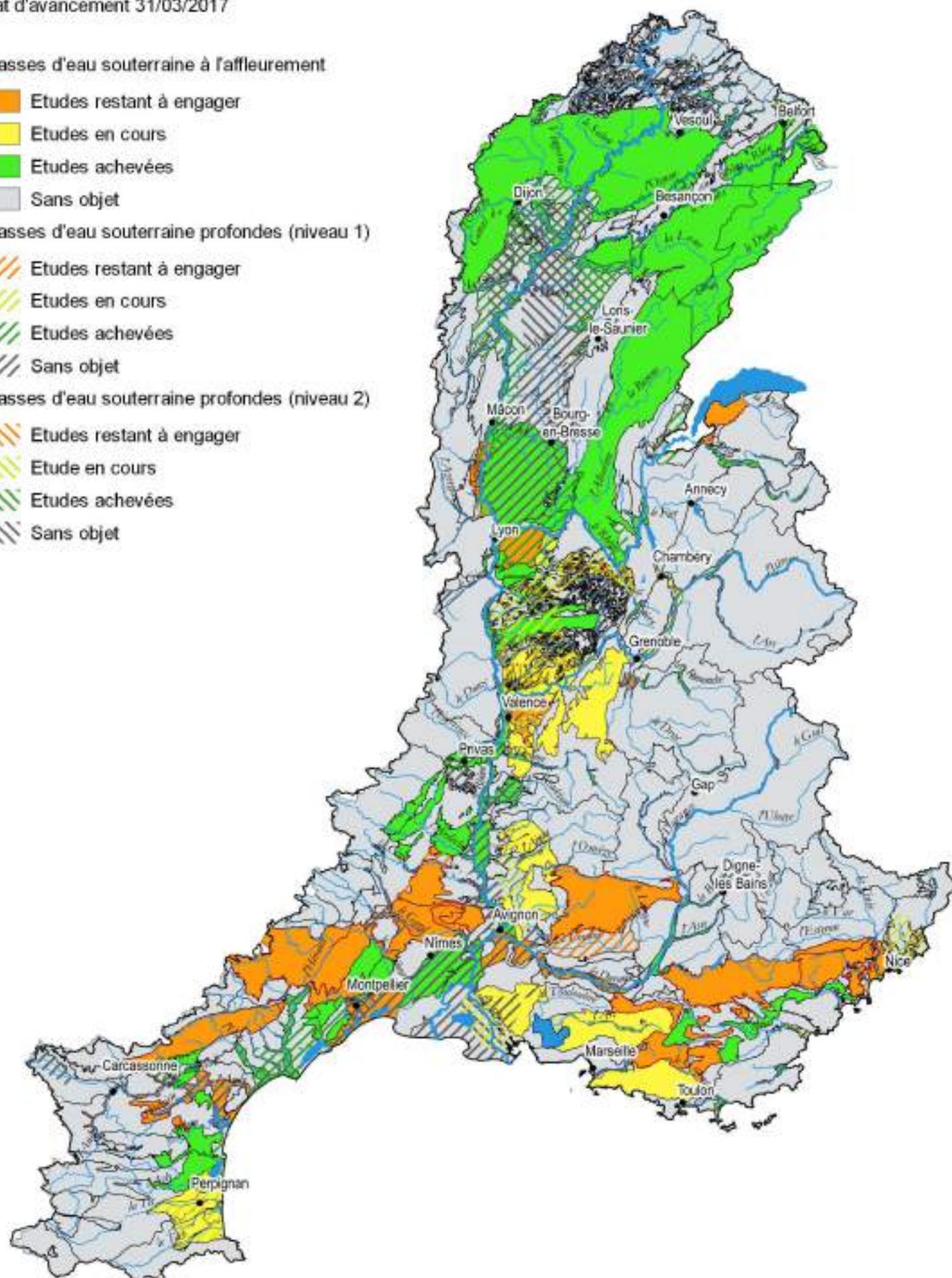
- Etudes restant à engager
- Etudes en cours
- Etudes achevées
- Sans objet

Masses d'eau souterraine profondes (niveau 1)

- Etudes restant à engager
- Etudes en cours
- Etudes achevées
- Sans objet

Masses d'eau souterraine profondes (niveau 2)

- Etudes restant à engager
- Etude en cours
- Etudes achevées
- Sans objet



4.4. Les mesures de protection

4.4.1. Le territoire dans le SDAGE

4.4.1.1. Présentation générale

Le département de la Drôme est concerné par le SDAGE Rhône – Méditerranée.

Les Schémas Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), créés par la Loi du 3 janvier 1992 sur l'Eau (articles L.212-1 à L.212-6 du code de l'environnement), constituent des documents de planification élaborés par les Comités de bassin à l'échelle de chaque grand bassin hydrographique français et approuvés par l'État.

Le SDAGE fixe les orientations fondamentales à mettre en œuvre pour une meilleure gestion de l'eau. Il définit des objectifs de qualité et de quantité des eaux et émet des préconisations qui s'adressent directement aux administrations dans le cadre des procédures réglementaires. Le SDAGE est opposable à l'administration dont les décisions et les programmes doivent lui être compatibles. Il s'agit là d'assurer la cohérence des politiques de l'eau menées à l'intérieur des différents bassins, les comités de bassin et l'État étant garants de cette cohérence.

La Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE) 2000/60/CE du 23 octobre 2000, demande de contribuer à la non-dégradation de la qualité des eaux et d'atteindre un objectif de bon état tant pour les eaux souterraines que pour les eaux superficielles. Chaque masse d'eau constitue une maille de travail à l'échelle de laquelle s'effectue, en particulier, l'évaluation de l'état du milieu aquatique. L'état d'une masse d'eau superficielle est qualifié par son état écologique et son état chimique.

Les actions de reconquête des captages prioritaires sont à mener sur leur aire d'alimentation selon un dispositif détaillé dans l'orientation fondamentale 5E du SDAGE. Ces actions se retrouvent dans le programme de mesures 2016-2021.

4.4.1.2. Programme de mesures 2016-2021 (PDM)

Dans le cadre de l'élaboration du schéma département d'eau potable, deux orientations fondamentales majeures du SDAGE 2016-2021 sont à prendre en compte pour assurer la pérennité des ressources en termes de qualité et de quantité.

4.4.1.2.1. **Orientation Fondamentale n° 5 : Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé**

- A - Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle
- B - Lutter contre l'eutrophisation des milieux aquatiques
- C - Lutter contre les pollutions par les substances dangereuses
- D - Lutter contre la pollution par les pesticides par des changements conséquents dans les pratiques actuelles
- E - Evaluer, prévenir et maîtriser les risques pour la santé humaine

4.4.1.2.2. **Orientation Fondamentale N° 7 : Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir.**

La mise en œuvre du SDAGE 2010-2015 a permis une avancée importante des connaissances avec la réalisation d'études d'évaluation des volumes prélevables globaux (EVPG) sur les bassins ou masses d'eau souterraines identifiées en déséquilibre quantitatif à l'échelle départementale. Les effets probables du changement climatique viennent renforcer les préoccupations existantes dans ces

territoires en déséquilibre avéré ou en équilibre à préserver, et réclament la poursuite des actions engagées.

Ainsi le programme de mesures 2016-2021 décline, à l'échelle des masses d'eau souterraines (carte 7A-1 et 7A-2) et superficielles (carte 7B), des mesures :

- D'économie et d'optimisation de la gestion de l'eau dans tous les secteurs d'activité (principalement pour l'irrigation agricole et l'amélioration du rendement des réseaux d'alimentation en eau potable) ;
- D'évaluation des volumes prélevables globaux (EVPG), repartis par usage et en adéquation avec les ressources disponibles et les objectifs de débits et de niveaux piézométriques à atteindre ;
- De mise en œuvre de plans de gestion de la ressource en eau (PGRE) aboutissant à un partage de la ressource entre les usages afin de répondre aux besoins du milieu ;
- De recherche de ressources complémentaires ou de substitution pour assurer la sécurisation de l'alimentation en eau potable et la préservation des milieux aquatiques, lorsque les mesures précédentes s'avèrent insuffisantes pour l'atteinte des objectifs environnementaux.

4.4.2. Les Schémas d'Aménagement de Gestion des Eaux (SAGE)

4.4.2.1. Présentation générale

Le schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) est un outil de planification, institué par la loi sur l'eau de 1992, visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.

Déclinaison du SDAGE à une échelle plus locale, le SAGE vise à concilier la satisfaction et le développement des différents usages (eau potable, industrie, agriculture, ...) et la protection des milieux aquatiques, en tenant compte des spécificités d'un territoire. Délimité selon des critères naturels, il concerne un bassin versant hydrographique ou une nappe. Il repose sur une démarche volontaire de concertation avec les acteurs locaux.

Il est un instrument essentiel de la mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE).

Les SAGE, au-delà des études préliminaires nécessaires à leur élaboration, sont composés des documents suivants :

- un plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD) qui fixe les objectifs, orientations et dispositions du SAGE et ses conditions de réalisation,
- un règlement, accompagné de documents cartographiques, qui édicte les règles à appliquer pour atteindre les objectifs fixés dans le PAGD.

Ces éléments lui confèrent une **portée juridique** :

- le PAGD est opposable aux pouvoirs publics : tout programme, projet ou décision prise par l'administration, directement ou indirectement, dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques doit être **compatible** avec le PAGD,
- le règlement est opposable aux tiers : tout mode de gestion, projet ou installation de personnes publiques ou privées doit être **conforme** avec le règlement.

Pour l'enquête publique nécessaire à la validation de ces documents, un **rapport environnemental** est également joint afin de décrire et évaluer les effets notables que peut avoir le SAGE sur l'environnement.

4.4.2.2. Contexte départemental

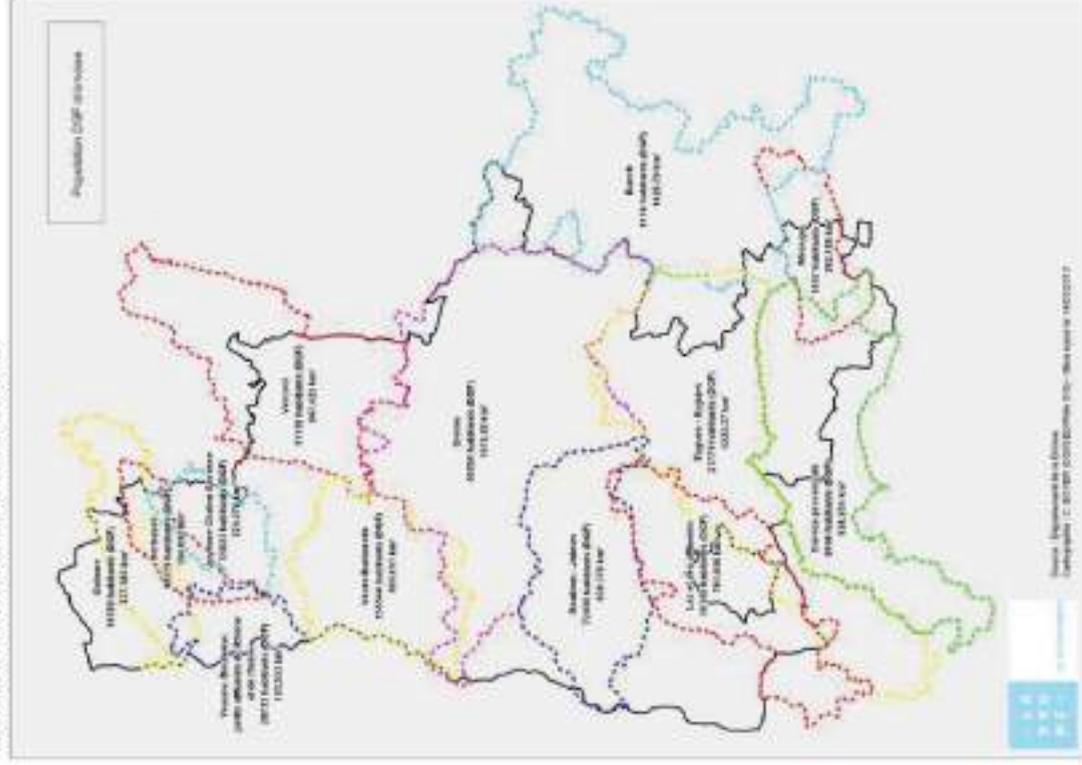
Actuellement, il existe 3 SAGE en cours d'élaboration ou de mise en œuvre et 1 en cours de révision sur le Département de la Drôme :

- 3 sur les eaux superficielles :
 - SAGE Bièvre Liers Valloire,
 - SAGE de la Drôme (en cours de révision),
 - SAGE du Lez.

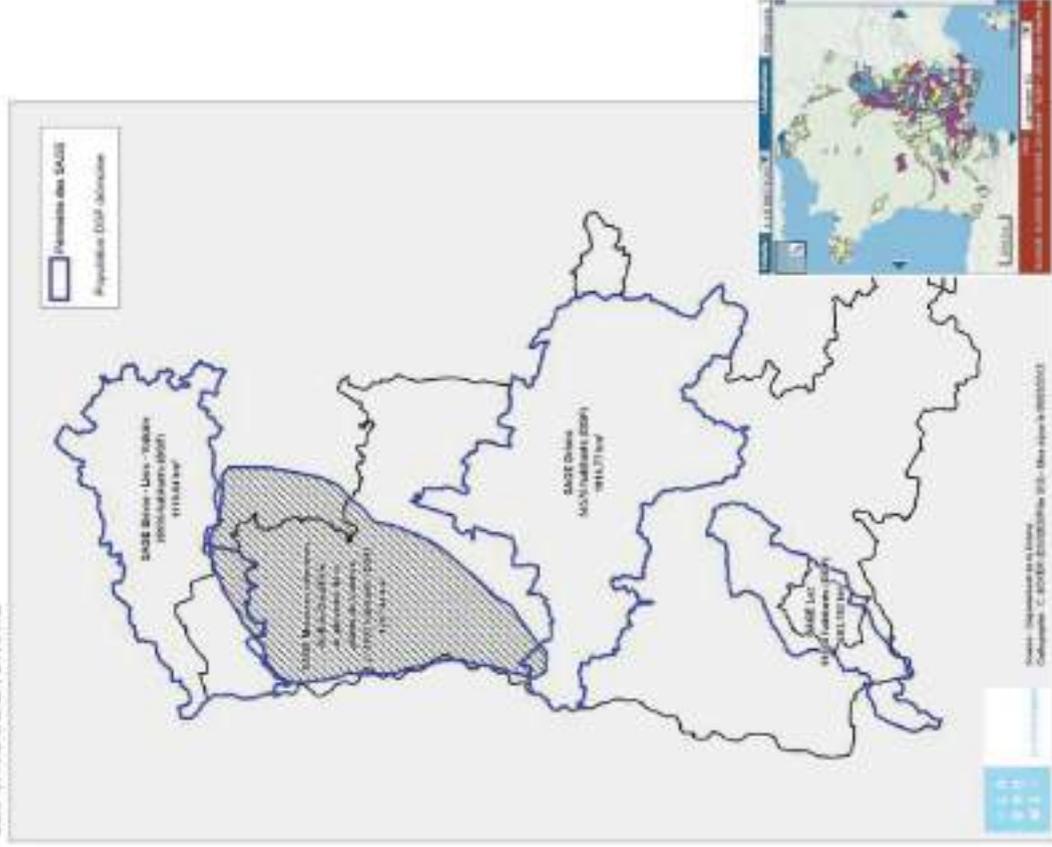
- 1 sur les eaux souterraines :
 - SAGE du Bas Dauphiné – Plaine de Valence.

Des intercommunalités porteuses

LES CONTRATS DE RIVIÈRE DE LA DRÔME



LES SAGE DE LA DRÔME



4.4.3. Les Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT)

4.4.3.1. Présentation générale

Le SCOT est un outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale, à l'échelle d'un large bassin de vie ou d'une aire urbaine, traduit par un projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Il est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement... Il en assure la cohérence, tout comme il assure la cohérence des documents sectoriels intercommunaux : plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi), programmes locaux de l'habitat (PLH), plans de déplacements urbains (PDU), et des PLU ou des cartes communales établis au niveau communal.

Il doit respecter les principes du développement durable :

- principe d'équilibre entre le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural et la préservation des espaces naturels, des ressources en eau et des paysages ;
- principe de diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale ;
- principe de respect de l'environnement.

Le SCOT est composé des 3 documents complémentaires suivants :

- un rapport de présentation, qui contient notamment un diagnostic et une évaluation environnementale
- le projet d'aménagement et de développement durables (PADD)
- le document d'orientation et d'objectifs (DOO), qui est opposable aux PLUi et PLU, PLH, PDU et cartes communales, ainsi qu'aux principales opérations d'aménagement (ZAD, ZAC, lotissements de plus de 5000 m², réserves foncières de plus de 5ha...)

4.4.3.2. Contexte départemental

Sur le Département, il existe actuellement 4 SCOT en cours d'élaboration ou de mise en œuvre :

- SCOT des Rives du Rhône au nord du département,
- SCOT du Grand ROVALTAIN autour de Roman, Valence et Tain l'Hermitage,
- SCOT de la vallée de la Drôme aval,
- SCOT de Montélimar sur la partie sud du Département.

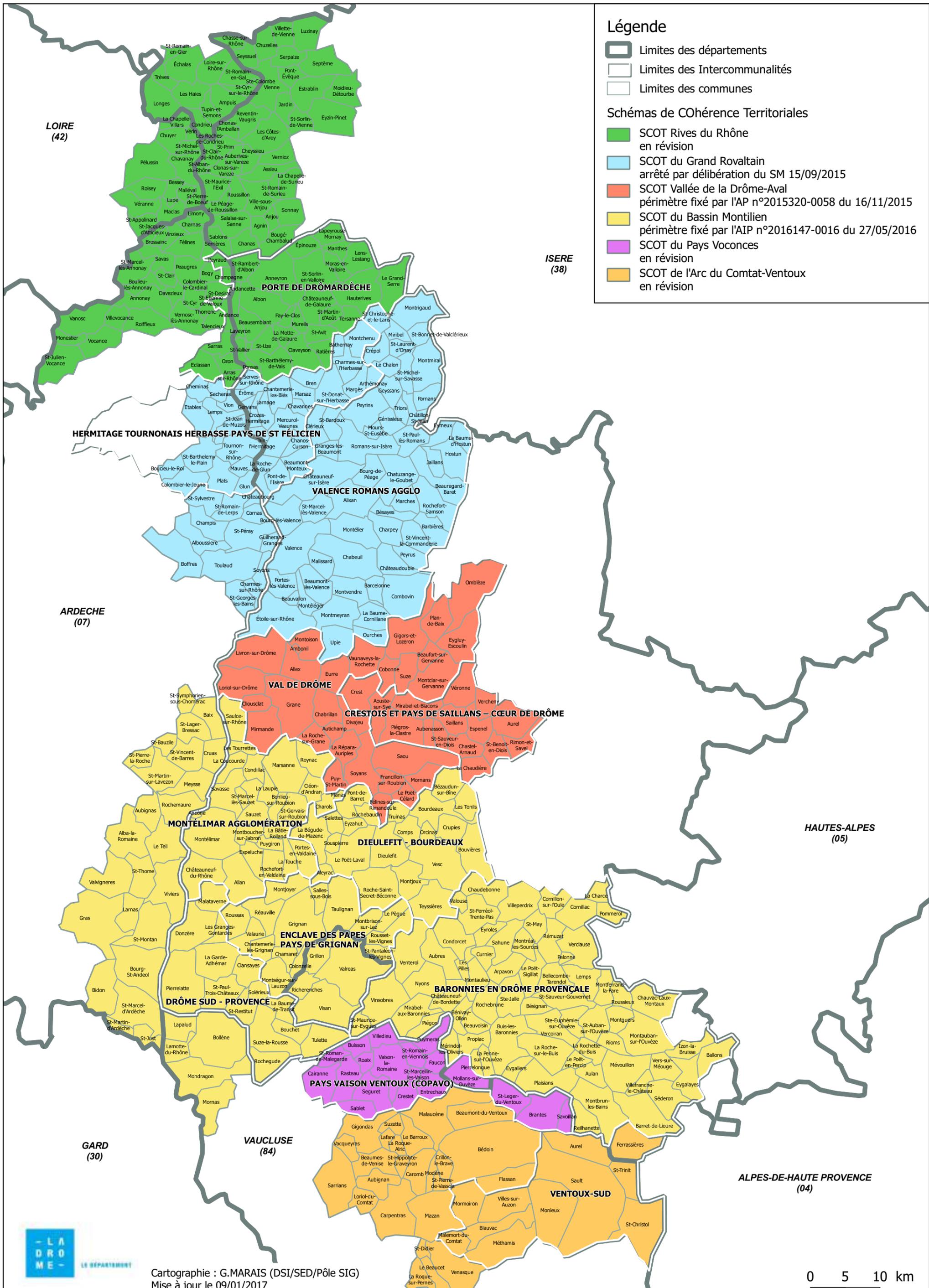
ETATS D'AVANCEMENT DES SCOT DANS LA DRÔME

Légende

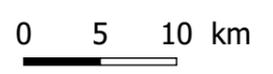
-  Limites des départements
-  Limites des Intercommunalités
-  Limites des communes

Schémas de COhérence Territoriales

-  SCOT Rives du Rhône en révision
-  SCOT du Grand Rovaltain arrêté par délibération du SM 15/09/2015
-  SCOT Vallée de la Drôme-Aval périmètre fixé par l'AP n°2015320-0058 du 16/11/2015
-  SCOT du Bassin Montilien périmètre fixé par l'AIP n°2016147-0016 du 27/05/2016
-  SCOT du Pays Voconces en révision
-  SCOT de l'Arc du Comtat-Ventoux en révision



Cartographie : G.MARAIS (DSI/SED/Pôle SIG)
Mise à jour le 09/01/2017



4.4.4. Les contrats de rivière / PAPI / contrats bilatéraux.

4.4.4.1. Présentation générale

Les contrats de rivière sont des instruments d'intervention à l'échelle des bassins versants.

Comme le SAGE, lors de l'élaboration de ce document, des objectifs de qualité des eaux, de valorisation du milieu aquatique et de gestion équilibrée des ressources en eau sont définis afin d'adopter un programme d'intervention multithématique sur 5 ans (travaux ou études nécessaires pour atteindre ces objectifs, désignation des maîtres d'ouvrage, du mode de financement, des échéances des travaux, etc.).

En revanche, contrairement au SAGE, les objectifs du contrat de milieux n'ont pas de portée juridique, mais constituent un engagement contractuel entre les signataires.

L'élaboration et l'adoption du document sont de la compétence d'un comité de rivière, rassemblant de multiples intérêts autour du projet et représentatifs des enjeux du territoire.

Ces contrats sont signés entre les partenaires concernés : préfet(s) de département(s), agence de l'eau et les collectivités locales (conseils départementaux, conseils régionaux, communes, syndicats intercommunaux ...). Ils intègrent un programme opérationnel pluriannuel de 5 ou 7 ans mobilisant le financement croisé de l'Etat, des Régions, des Départements,...

Les Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) sont une démarche globale et cohérente, mobilisant l'ensemble des acteurs du territoire dans le cadre d'un comité de concertation avec pour objectif une réduction des dommages liés aux inondations. Cette démarche s'appuie sur les documents de référence suivants :

- un programme d'actions,
- un label,
- une convention de partenariat entre l'état, le porteur de la démarche et les acteurs du territoire concerné engagé dans la démarche pour fixer le plan de financement et les modalités de mise en œuvre du programme d'actions.

Les contrats bilatéraux, conclus entre les territoires (syndicats de rivières ou EPCI) et l'Agence de l'eau, permettent à ses structures d'intervenir sur une ou plusieurs thématiques en lien avec la préservation des ressources en eau et des milieux aquatiques.

4.4.4.2. Contexte départemental

Les contractualisations pluriannuelles en cours pour les bassins versants drômois sont de type contrat de rivières, PAPI et contrats bilatéraux.

Sur l'ensemble du Département, il existe actuellement 17 contrats de rivières, PAPI et contrats bilatéraux :

- PAPI Valloire Galaure,
- Contrat de rivière Veauane, Bouterne petits affluents du Rhône et de l'Isère,
- PAPI Veauane Bouterne
- Contrat de rivière Herbasse et PAPI Herbasse,
- PAPI Joyeuse,
- Contrat de rivière Vercors
- PAPI Véore – Barberolle,
- Contrat bilatéral Valence Roman Agglo

- Contrat bilatéral Drôme,
- Contrat de rivière Roubion – Jabron (PAPI en projet),
- PAPI Lez et ses affluents,
- Contrat bilatéral Lez
- Contrat de rivière Eygues – Aygues,
- Contrat de rivière Buëch Méouge
- PAPI Buëch Méouge
- Contrat de rivière Ouvèze provençale,
- PAPI Ouvèze provençale,

4.4.5. Les démarches « captages prioritaires »

La notion de captage prioritaire a été initiée par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006 (LEMA) et confirmée par la loi dite « Grenelle I » du 3 Août 2009 et concerne les captages en eau potable sur lesquels doivent être menées des actions volontaristes de reconquête de la qualité de l'eau.

Cette procédure qui est cadrée par un arrêté préfectoral, doit être portée par un maître d'ouvrage désigné et un comité de pilotage rassemblant l'ensemble des acteurs concernés (représentants du monde agricole, service d'eau potable, industriels, collectivités, DDT, ARS...) et doit permettre de réaliser les actions suivantes :

- Définition des Aires d'Alimentation des Captages (AAC) ou Bassin d'Alimentation des Captages (BAC).
- Identification de la vulnérabilité intrinsèque du captage combiné à un diagnostic territorial de pressions polluantes (DTPA) sur la ressource.
- Définition d'un programme d'actions d'amélioration de la ressource, sur cinq ans, basé sur le déploiement d'outils de protection : mesures agro-environnementales (MAE), maîtrise foncière, investissements et matériels, contrats territoriaux, formation du personnel agricole, animation, affichage, etc.

Le département de la Drôme compte 18 captages prioritaires présentés dans le tableau ci-dessous, tous n'étant pas au même stade dans la mise en œuvre de leurs programmes d'actions :

Tableau 18 : Captages prioritaires pour la mise en place de programme d’actions vis à vis des pollutions diffuses nitrates et pesticides à l’échelle de leur aire d’alimentation

Région	Dépt.	Code de l'usage	Code de la masse d'eau	Noms de la source d'eau	Noms de l'ouvrage	Regroupement des points de prélèvement inscrites par décret : code S55 en cas d'application de l'arrêté 2006/395/EU et de ses modifications	Maire d'ouvrage	Commune d'alimentation	Sensibilité (1)
RHÔNE-ALPES	26	CE2603	FRDG327	Alluvions du Roubron et Jabon - plaine de la Talaire	REYMERES/LES	086030850P	SYNDICAT DU BAS ROUBRON	BONLIEU-SUR-ROUBRON	N03 eau
RHÔNE-ALPES	26	CE2604	FRDG218	Molasses moissines du Comtal	ST MAURICE	089020814HY	MARE DE CHANTEMERLE LES-GRIGNAN	CHANTEMERLE-LES-GRIGNAN	PEST eau
RHÔNE-ALPES	26	CE2608	FRDG352	Alluvions des plaines du Comtal (Agnès Let)	JAS (LE)	089080805S	MARE DE SAINT MAURICE SUR EYGLIS	SANT-MAURICE-SUR-EYGLIS	PEST eau
RHÔNE-ALPES	26	CE2608	FRDG218	Molasses moissines du Comtal	GRAND-GRANGE FORAGE 1 ET 2	089100813P	COMMUNE DE SAINT-PANTALEON-LES-VIGNES	SANT-PANTALEON-LES-VIGNES	PEST eau
RHÔNE-ALPES	26	CE2607	FRDG331	Alluvions du Rhône du confluent de l'Isère au café de Dardères	COMBEAUX/LES 1	081800819P	COMMUNE DE BOURG-LES-VALENCE	BOURG-LES-VALENCE	N03 eau
RHÔNE-ALPES	26	g477	FRDG248	Molasses moissines du bas Dauphiné entre les vallées de l'Isère et de la Dabère	CHAFFOIX	084200803HY	MAIRE DE AUTICHAMP	AUTICHAMP	N03 eau
RHÔNE-ALPES	26	g478	FRDG330	Alluvions du Rhône du confluent de la Duranco et alluvions de la basse vallée de l'Isère	JAS DES SERNALES	080800864D	MAIRE DE LES GRANGES GONTARDES	GRANGES-GONTARDES (LES)	PEST eau
RHÔNE-ALPES	26	g479	FRDG146	Alluvions anciennes de la Plaine de Valence	COULURE/LES	081800845P	MAIRE DE VALENCE	VALENCE	N03+PEST
RHÔNE-ALPES	26	g480	FRDG333	Alluvions de la plaine de Bièvre-Valloire	LE-PRITS RECENT (S VALLOIRE)	075400802P	SEP VALLOIRE GALAURE	MANTHES	N03+PEST
RHÔNE-ALPES	26	CE2603	FRDG327	Alluvions du Roubron et Jabon - plaine de la Valaïre	REYMERES/LES	086030850P	SYNDICAT DU BAS ROUBRON	BONLIEU-SUR-ROUBRON	N03 eau
RHÔNE-ALPES	26	CE2604	FRDG218	Molasses moissines du Comtal	ST MAURICE	089020814HY	MARE DE CHANTEMERLE LES-GRIGNAN	CHANTEMERLE-LES-GRIGNAN	PEST eau
RHÔNE-ALPES	26	CE2608	FRDG352	Alluvions des plaines du Comtal (Agnès Let)	JAS (LE)	089080805S	MARE DE SAINT MAURICE SUR EYGLIS	SANT-MAURICE-SUR-EYGLIS	PEST eau
RHÔNE-ALPES	26	CE2608	FRDG218	Molasses moissines du Comtal	GRAND-GRANGE FORAGE 1 ET 2	089100813P	COMMUNE DE SAINT-PANTALEON-LES-VIGNES	SANT-PANTALEON-LES-VIGNES	PEST eau
RHÔNE-ALPES	26	CE2607	FRDG331	Alluvions du Rhône du confluent de l'Isère au café de Dardères	COMBEAUX/LES 1	081800819P	COMMUNE DE BOURG-LES-VALENCE	BOURG-LES-VALENCE	N03 eau
RHÔNE-ALPES	26	g477	FRDG248	Molasses moissines du bas Dauphiné entre les vallées de l'Isère et de la Dabère	CHAFFOIX	084200803HY	MAIRE DE AUTICHAMP	AUTICHAMP	N03 eau
RHÔNE-ALPES	26	g478	FRDG330	Alluvions du Rhône du confluent de la Duranco et alluvions de la basse vallée de l'Isère	JAS DES SERNALES	080800864D	MAIRE DE LES GRANGES GONTARDES	GRANGES-GONTARDES (LES)	PEST eau
RHÔNE-ALPES	26	g479	FRDG146	Alluvions anciennes de la Plaine de Valence	COULURE/LES	081800845P	MAIRE DE VALENCE	VALENCE	N03+PEST
RHÔNE-ALPES	26	g480	FRDG333	Alluvions de la plaine de Bièvre-Valloire	LE-PRITS RECENT (S VALLOIRE)	075400802P	SEP VALLOIRE GALAURE	MANTHES	N03+PEST

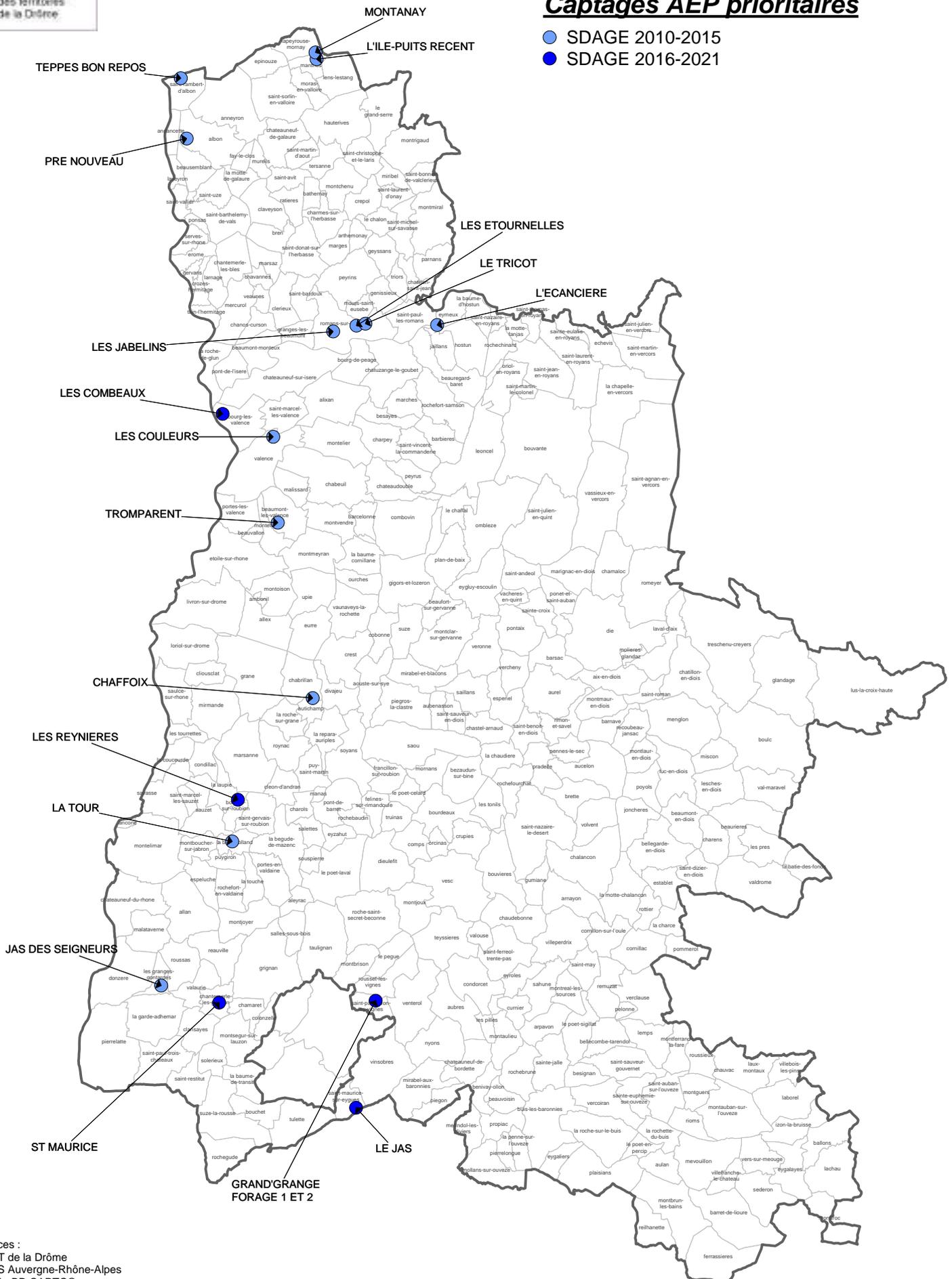
Nb : les captages « Chaffoix » à Autichamp et « La Tour » à la Bâtie Rolland sont identifiés comme zones d’actions renforcées par les programmes d’action régionaux de la directive nitrates.

Ces actions s’inscrivent dans l’orientation fondamentale 5E du SDAGE : « Evaluer, prévenir et maîtriser les risques pour la santé humaine ». Ces actions se retrouvent dans le programme de mesures 2016-2021.

Département de la Drôme

Captages AEP prioritaires

- SDAGE 2010-2015
- SDAGE 2016-2021



4.4.6. Les Etudes Volumes prélevables (EVP)

4.4.6.1. Présentation générale

L'objectif d'une gestion quantitative équilibrée de la ressource est de permettre d'atteindre le bon état des eaux et de satisfaire l'ensemble des usages (bon fonctionnement des milieux aquatiques et des usages humains) en moyenne huit années sur dix.

Afin d'atteindre une gestion quantitative équilibrée, des études de détermination des volumes prélevables globaux ont été réalisées. Elles proposent pour chaque bassin des objectifs de débits ou de niveaux piézométriques ainsi que des volumes prélevables globaux à l'étiage.

4.4.6.2. Contexte départemental

Sur le département de la Drôme, 12 études ont été réalisées et concernent la ressource en eau de l'ensemble des bassins versants à l'exception du Rhône et des cours d'eau du Vercors. Elles ont été portées en maîtrise d'ouvrage soit par l'Agence de l'eau (8 études) soit par des structures locales de gestion (4 études) et co-animées par les services de l'état, DDT et DREAL.

L'intégralité des résultats a été notifiée par le Préfet Coordonnateur de Bassin au Préfet de Département.

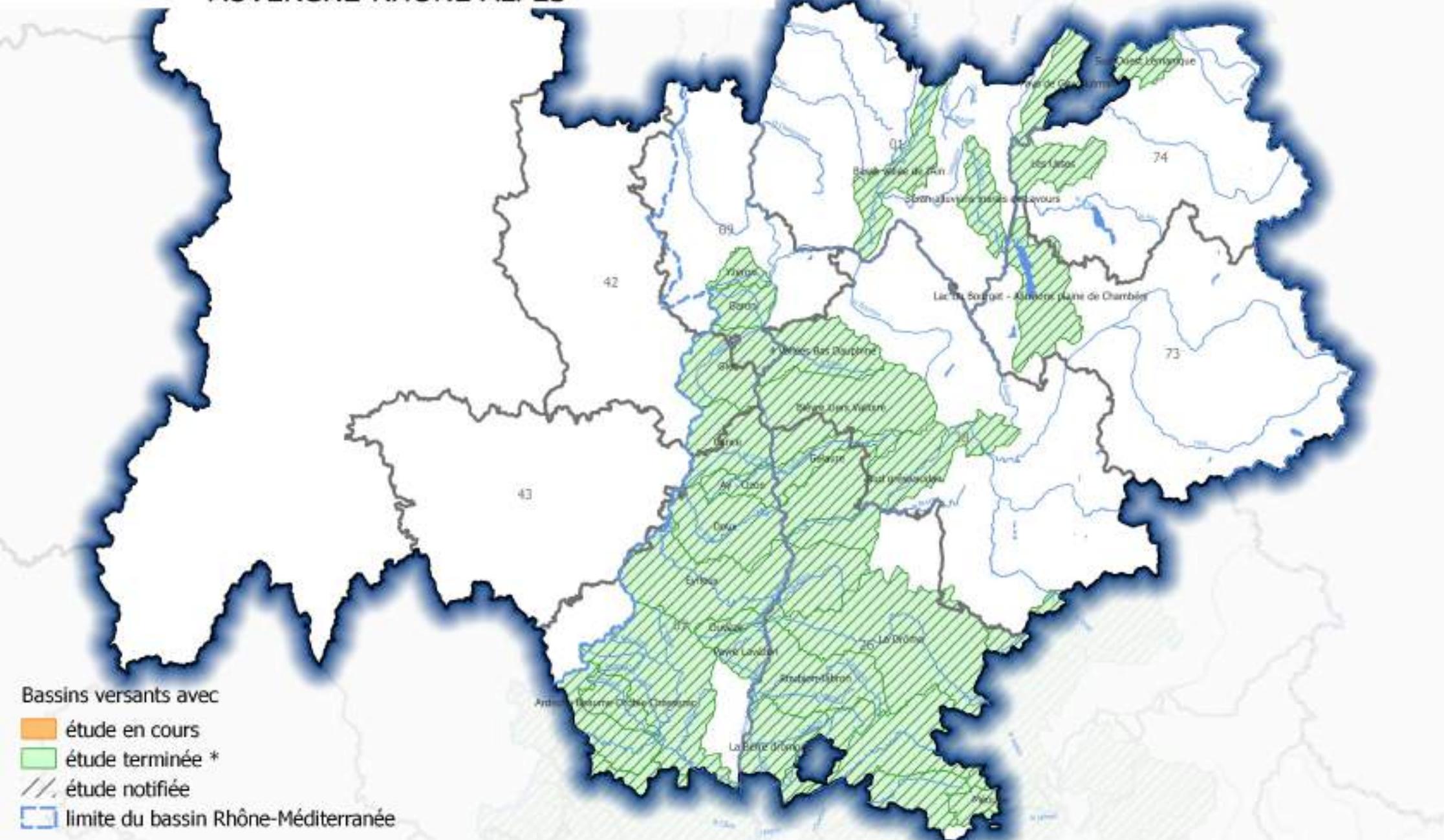
Les objectifs de réduction vont d'un gel sur les secteurs en équilibre comme la Valloire jusqu'à des réductions de 40 % comme sur la Galaure, la Drôme des Collines, la Véore ou l'Eygue.

Les résultats par secteur géographique sont les suivants :

- Bièvre Liers Valloire : équilibre précaire avec déséquilibres locaux,
- Galaure : réduction des prélèvements de 40%,
- Drôme des collines : réduction des prélèvements de 40%,
- Véore Barberolles : réduction des prélèvements de 40%,
- Drôme : réduction des prélèvements de 15% mais projet d'irrigation permettant le retour à l'équilibre,
- Roubion – Jabron : équilibre précaire déséquilibré locaux,
- Berre : équilibre,
- Lez : réduction des prélèvements de 20%.
- Eygues : réduction des prélèvements de 40%,
- Ouvèze : réduction des prélèvements de 30%,
- Méouge : réduction des prélèvements de 40%.
- Buëch : à préciser.

Globalement tous les bassins versants seront concernés par des mesures.

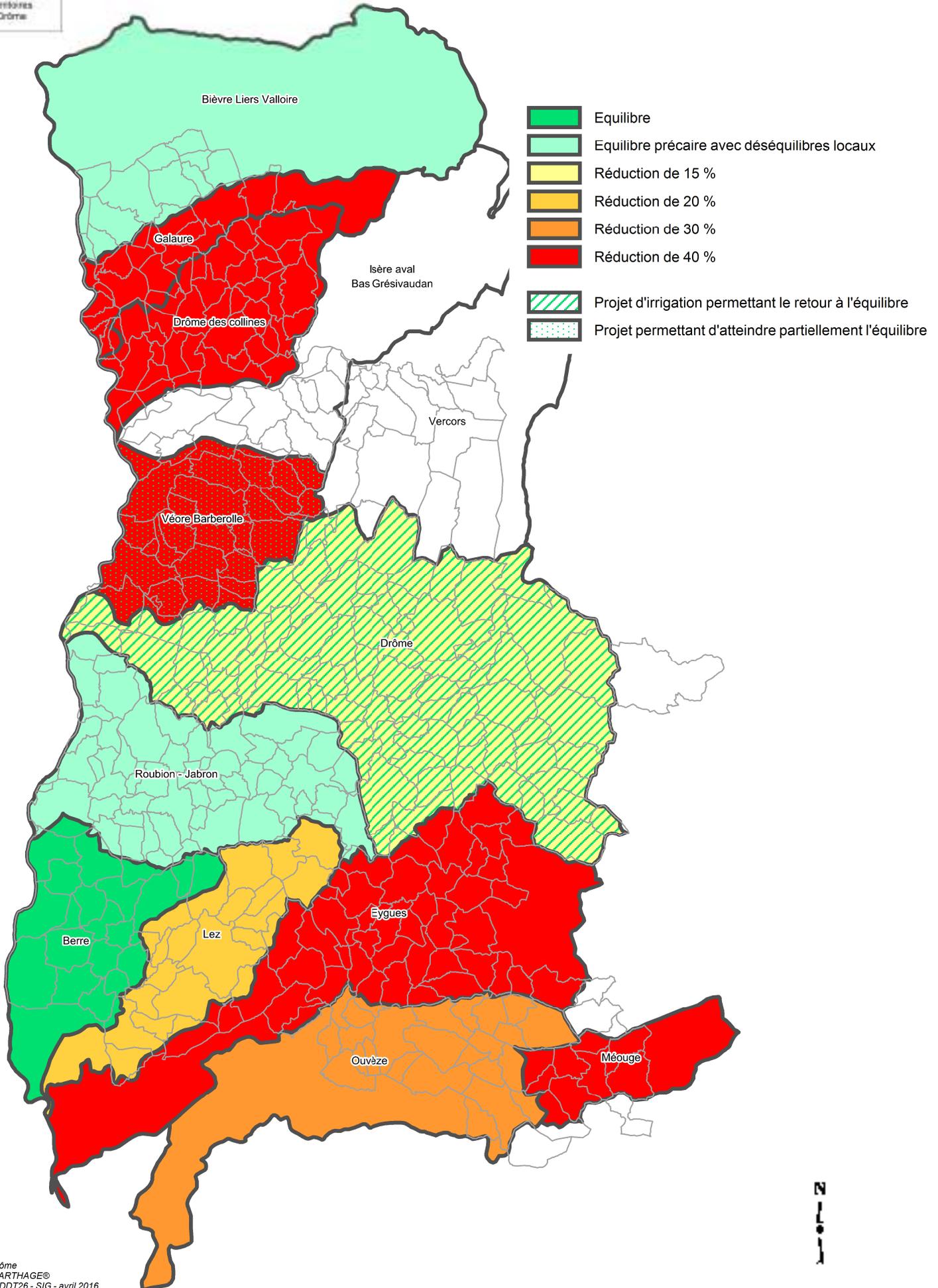
Études d'Evaluation Volumes Prélevables Globaux
situation au 30 septembre 2016
Eaux superficielles
AUVERGNE-RHONE-ALPES



* études dont les rapports définitifs sont en ligne sur le site du bassin Rhône-Méditerranée
<http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/>

Département de la Drôme

Conclusion des études volumes prélevables
 et objectifs de réduction



4.4.7. Les Plans de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE)

4.4.7.1. Présentation générale

Les PGRE complètent les études volumes prélevables par des règles de partage de l'eau inter usages et des actions concrètes d'économies d'eau établies en concertation avec les acteurs locaux.

Les mesures et orientations à prendre en considération sont variables selon le contexte local, mais peuvent être résumées en cinq grandes thématiques :

- Economies d'eau.
- Amélioration des rendements AEP (si gisement existant) ou détermination du gisement si inconnu (diagnostic AEP).
- Utilisation d'une nappe dite régionale ou profonde (développement de nouveaux ouvrages de prélèvement ?) ou créations de stockages (barrages, retenues collinaires,... ?).
- Interconnexions avec un bassin versant voisin au bilan hydrique plus favorable.
- Substitution en période d'étiage par une ressource profonde.

4.4.7.2. Contexte départemental

Au 30/10/2017, seuls les PGRE du bassin versant de la Drôme et du Roubion Jabron ont été rédigés et approuvés. Celui du Lez sera approuvé en CLE en fin d'année 2017. Sur les autres bassins, ils sont en cours de rédaction.

4.4.8. Les Zones de Répartition des Eaux (ZRE)

4.4.8.1. Présentation générale

Le classement en zone de répartition des eaux (ZRE) constitue quant à lui le signal de reconnaissance d'un déséquilibre durablement instauré entre la ressource en eau et les prélèvements existants. Cet outil réglementaire s'impose dès lors qu'une étude d'évaluation des volumes prélevables globaux (EVPG) a confirmé un déséquilibre dû aux prélèvements, quels qu'en soient les usages, sur tout ou partie d'un bassin versant ou d'un aquifère. Il marque ainsi le passage à l'action de résorption de ce déséquilibre.

La résorption des déséquilibres quantitatifs en vue d'une gestion durable et équilibrée de la ressource en eau était un des objectifs prioritaires du SDAGE 2010-2015 (disposition 7.05).

Ce classement implique en préalable à la délivrance de nouvelles autorisations de prélèvement, l'engagement d'une démarche d'évaluation précise du déséquilibre constaté, de la répartition spatiale des prélèvements et si nécessaire de la réduction de ce déficit en concertation avec les différents usagers, dans un souci d'équité et dans un objectif de restauration durable d'un équilibre quantitatif. Cet outil participe à la démarche globale à mettre en place suite aux études d'évaluation des volumes prélevables globaux (EVPG) : élaboration du plan de gestion quantitative des ressources en eau (PGRE), établissement des règles de répartition des volumes prélevés et révision des autorisations.

Pour les services d'eau, ce classement a un impact direct puisque le décret du 27 janvier 2012 impose aux services d'atteindre le rendement seuil suivant :

- 85%,
- ou $65\% + (1/5) * ILC$ (Indice linéaire de consommation) et $70\% + (1/5) * ILC$ en ZRE.

Ce classement influence également le seuil de redevabilité des services d'eau à la redevance prélèvement puisqu'en dessous de 10 000 m³/an de prélèvement, la collectivité n'est pas soumise à la redevance et ce seuil est abaissé à 7000 m³/an en ZRE.

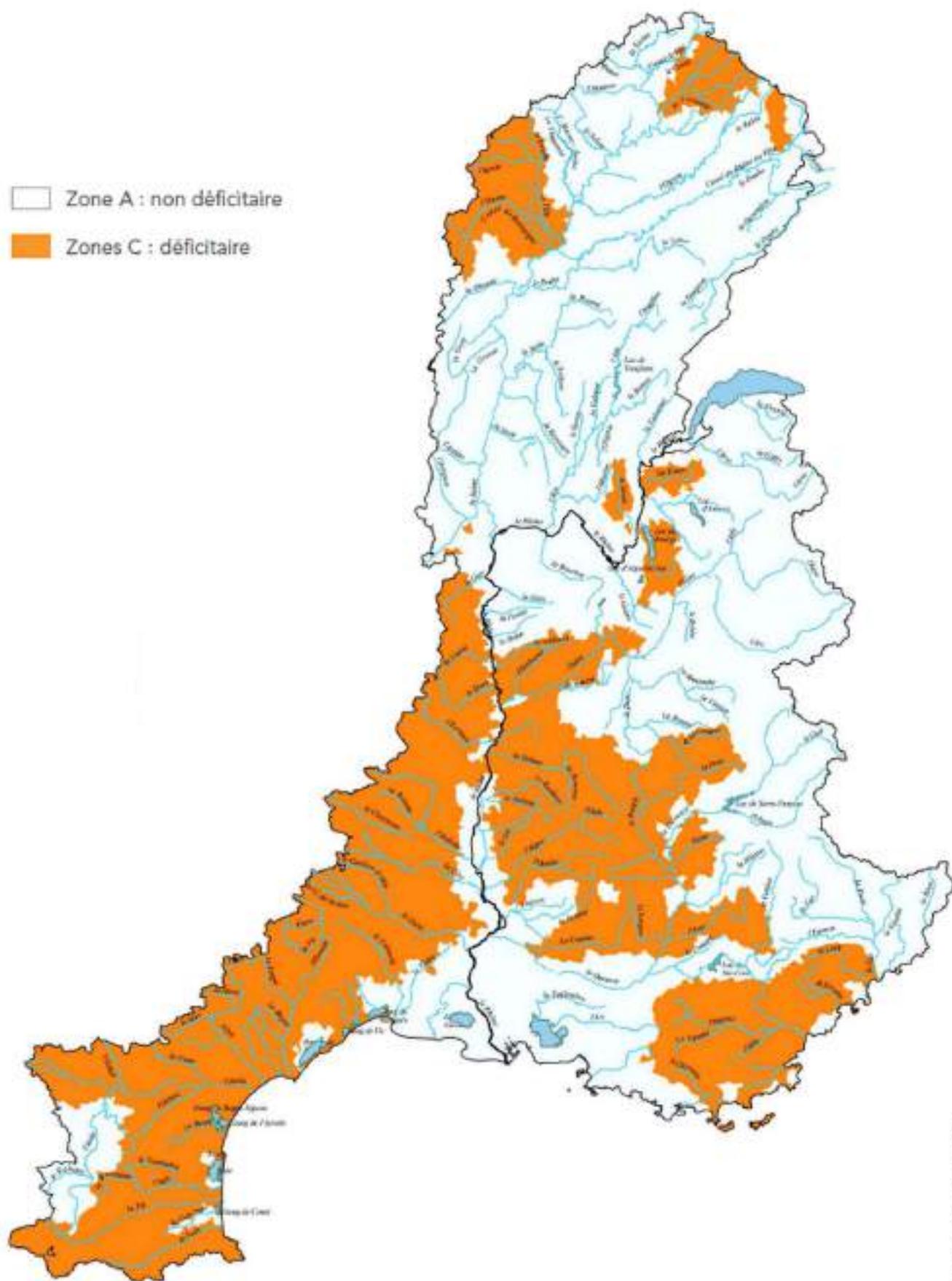
Enfin, le classement en zone de déficit quantitatif et en ZRE influence le taux de la redevance prélèvement. A titre d'exemple, le taux de la redevance pour l'alimentation en eau potable s'élève à 46.60 euros/1000m³ en zone non déficitaires et 68.31 euros/1000m³ en zone déficitaire.

Dans le Département, 326 communes sont identifiées en zone déficitaire par l'Agence de l'eau pour les ressources superficielles (cours d'eau et zones d'influence) et 15 communes en zone déficitaire pour les ressources souterraines.

En cas de non-respect de ces obligations, un plan d'action doit être mis en place pour atteindre ces objectifs. Si ce document n'est pas établi, un doublement de la redevance prélèvement peut alors être appliqué.

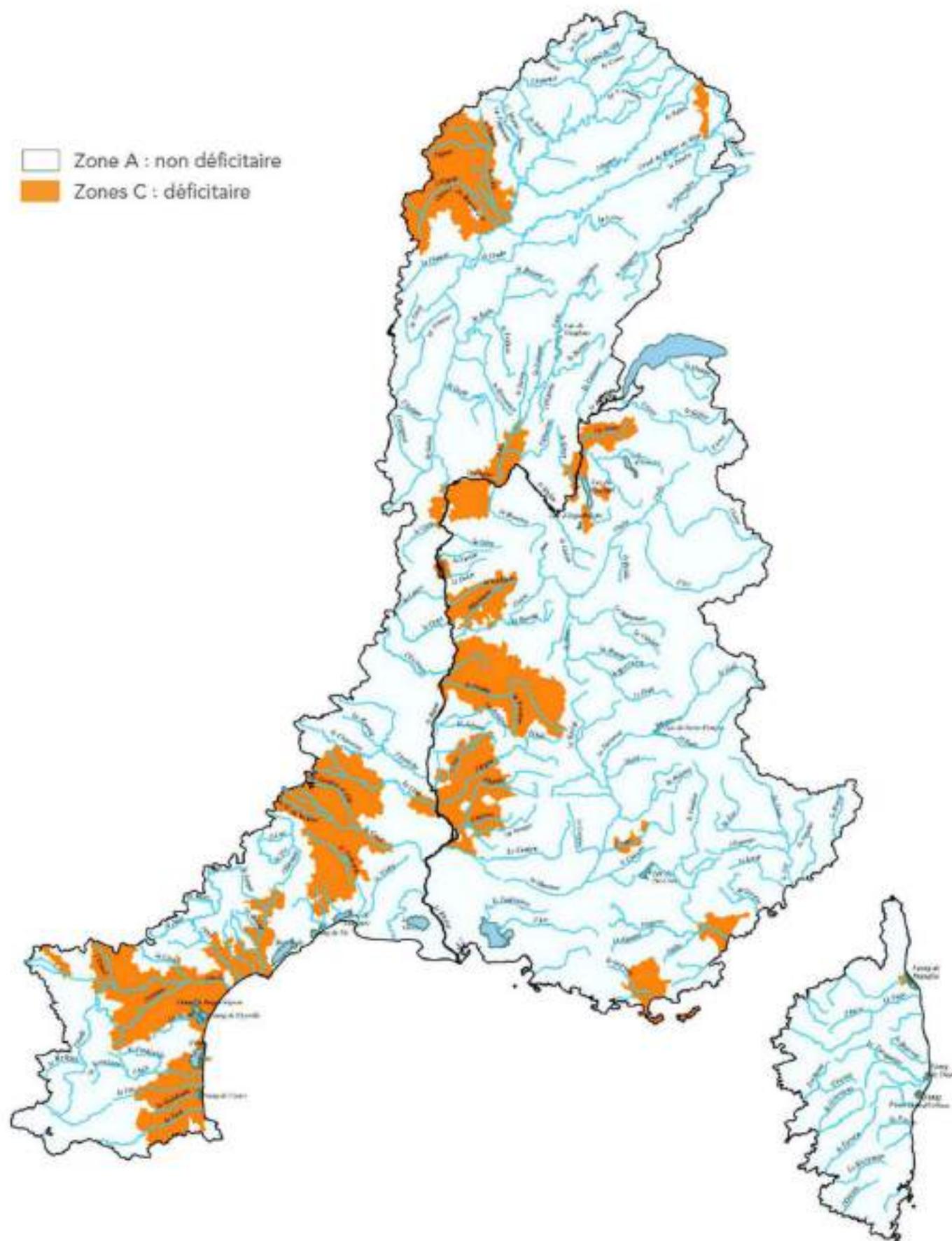
Les zones de redevances pour les prélèvements effectués en eaux superficielles

-  Zone A : non déficitaire
-  Zones C : déficitaire



Les zones de redevances pour les prélèvements effectués en eaux souterraines affleurantes

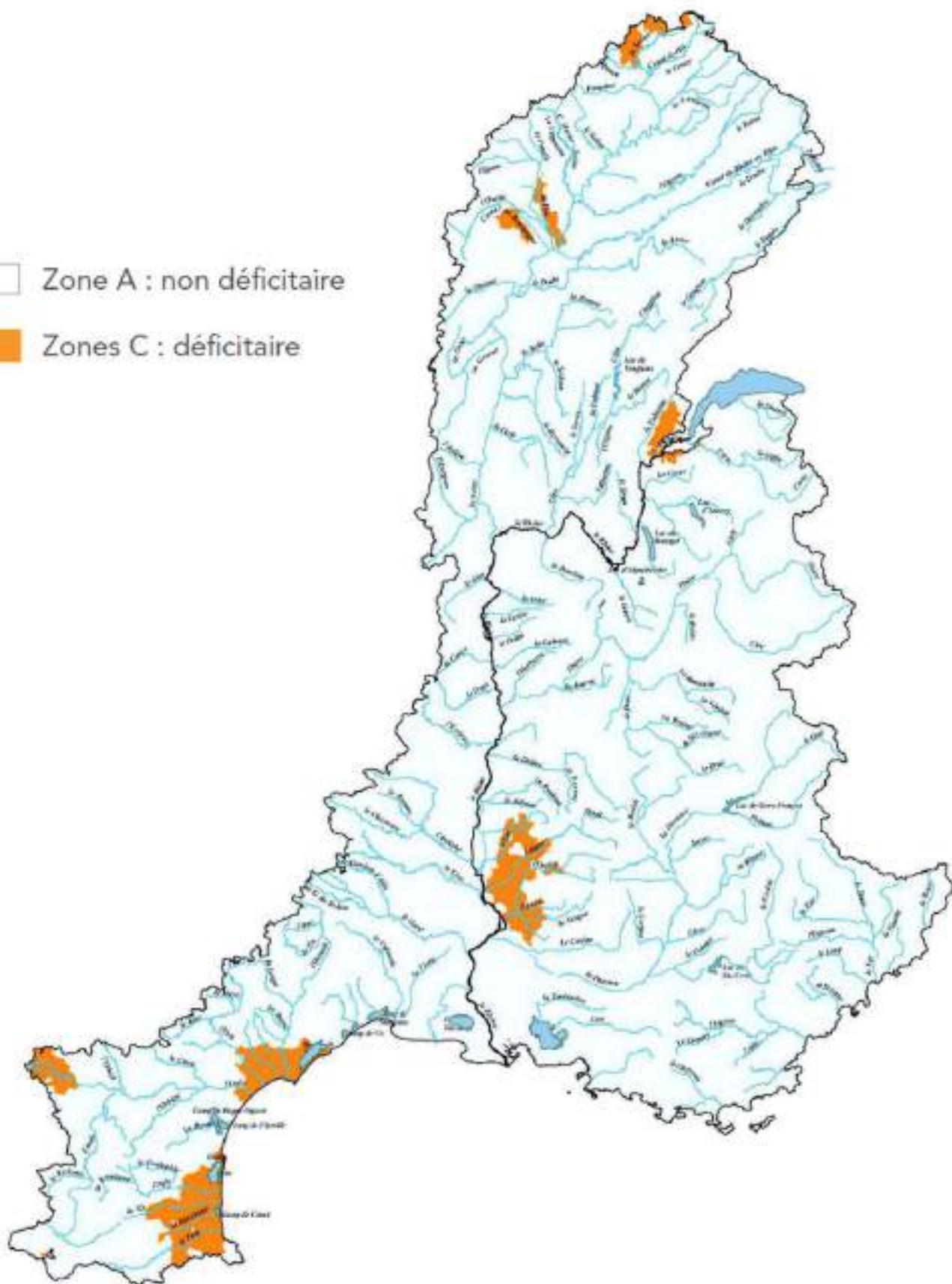
- Zone A : non déficitaire
- Zones C : déficitaire



Les zones de redevances pour les prélèvements effectués en eaux souterraines profondes

□ Zone A : non déficitaire

■ Zones C : déficitaire



4.4.8.2. Contexte départemental

Sur l'ensemble du territoire départemental, 8 bassins versants sont concernés par une ZRE :

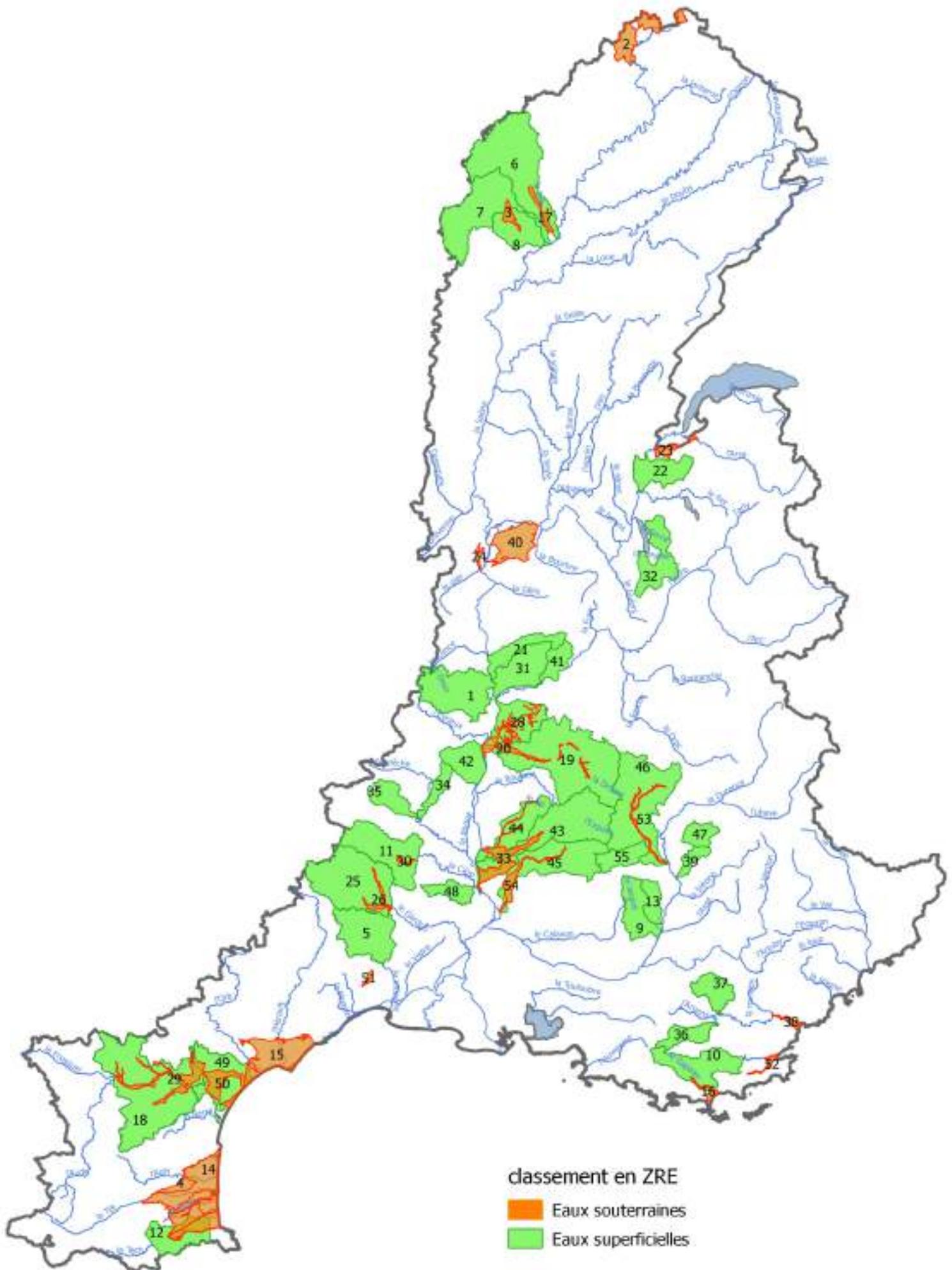
- la Galaure,
- la Drôme des collines,
- la Véore Barberolles et des alluvions de la plaine de Valence,
- la Drôme,
- le Lez provençale,
- l'Ouvèze provençale,
- l'Eygues
- la Méouge.

Selon les données de l'Agence de l'Eau, 17.3 millions de m³ seraient prélevés en ZRE, soit 35% des prélèvements soumis à redevance. 6 points de captage, situés en ZRE, prélèveraient à eux seuls 2.5 millions de m³/an, ce qui représente 5% des prélèvements globaux et 15% des prélèvements en ZRE.

La carte présentée ci-après met une nouvelle fois en évidence le fait que le Département de la Drôme est particulièrement concerné par les enjeux liés à la gestion quantitative de la ressource en eau.

Bassin Rhône Méditerranée

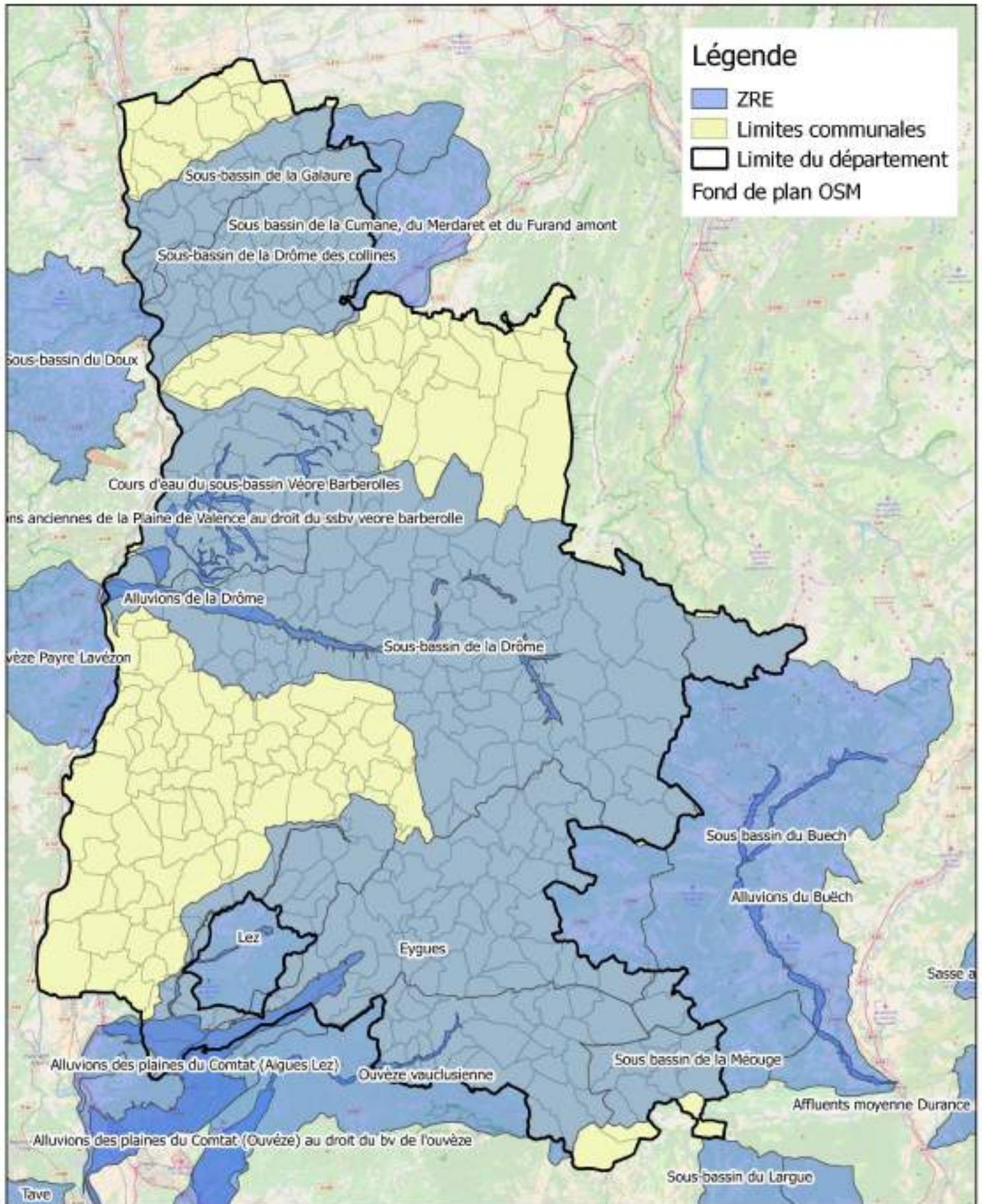
Classement en zone de répartition des eaux (ZRE) 2015



Code Zonage	Nom de la ZRE	Nom du sous-bassin ou de la masse d'eau souterraine (référentiel SDAGE)	Code de l'entité (référentiel SDAGE)	Départements concernés	Arrêtés départementaux ZRE
ZRED01	Sous-bassin du Doux	Le Doux	AG_14_05	07	Arrêté n° 95-951 du 26/09/1995
ZRED02	Partie captive de la nappe des grès du Trias inférieur	Partie captive de la nappe des grès du Trias inférieur	FRCG005a	88	Arrêté n° 1529/2004 du 08/07/2004
ZRED03	Nappe de Dijon sud	Alluvions Nappe de Dijon sud (superficielle et profonde)	FRDG171	21	Arrêté du 20/12/2005
ZRED04	Aquifère multicouche Pliocène du Roussillon	Multicouche pliocène du Roussillon	FRDG243	66	Arrêté n° 3471-2003 du 03/11/2003 modifié par arrêté n° 2010172-0015 du 21/06/2010
ZRED05	Sous-bassin du Vidourle à l'amont de sa confluence avec la Bénovie	Le Vidourle (à l'amont de sa confluence avec la Bénovie)	CO_17_20	30 et 34	AP n° 2013-261-0002 du 18/09/2013
ZRED06	Sous-bassin de la Tille	La Tille	SA_01_13	21	Arrêté Tille du 25/06/2010
ZRED07	Sous-bassin de l'Ouche	L'Ouche	SA_01_10	21	Arrêté Ouche du 25/06/2010
ZRED08	Sous-bassin de la Vouge	La Vouge	SA_03_11	21	Arrêté Vouge du 25/06/2010
ZRED09	Sous-bassin du Largue	Le Largue	DU_13_11	04	Arrêté n° 2010-661 du 06/04/2010
ZRED10	Sous-bassin du Gapeau	Le Gapeau	LP_16_04	83	Arrêté Gapeau du 31/05/2010
ZRED11	Sous-bassin de la Cèze à l'amont du pont de Tharoux	La Cèze (à l'amont du pont de Tharoux)	AG_14_03	30, 48 et 07	Arrêté n° 2010209-0002 du 28/07/2010
ZRED12	Sous-bassin du Tech en aval d'Amélie-les-Bains	Le Tech (en aval de la confluence avec la rivière du Mondony)	CO_17_17	66	Arrêté n° 2010096-01 du 06/04/2010
ZRED13	Bassin versant du Lauzon	Affluents moyenne Durance aval	DU_13_18	04	Arrêté n° 2010-660 du 06/04/2010
ZRED14	Alluvions quaternaires du Roussillon	Alluvions quaternaires du Roussillon	FRDG351	66 et 11	Arrêté n° 2010099-05 du 09/04/2010
ZRED15	Sables astiens de Valras-Agde	Sables astiens de Valras-Agde	FRDG224	34 et 11	Arrêté n°2010/01/2499 du 09/08/2010
ZRED16	Alluvions du Gapeau	Alluvions du Gapeau	FRDG343	83	Arrêté Gapeau du 31/05/2010
ZRED17	Nappe profonde des Tilles	Alluvions plaine de la Tille (superficielle et profonde)	FRDG387	21	Arrêté Tille du 25/06/2010
ZRED18	Bassin de l'Aude médiane et ses affluents	Affluents Aude médiane	CO_17_01 CO_17_04	11 et 34	Arrêté n° 2010-11-1321 du 10/08/2010
ZRED19	Sous-bassin de la Drôme	La Drôme	ID_10_01	26 et 07	Arrêté interpréfectoral n° 10-3371 et ARR-2010-229-5 du 17/08/2010
ZRED20	Alluvions de la Drôme	Alluvions de la Drôme	FRDG337	26 et 07	Arrêté interpréfectoral n°10-3371 et ARR-2010-229-5 du 17/08/2010
ZRED21	Sous-bassin de la Galaure	La Galaure	RM_08_06	26 et 38 (amont)	Arrêté interpréfectoral n° 2014-352-0004 du 18/12/2015 (26) et n° 2014-363-0020 du 29/12/2014 (38)
ZRED22	Sous-bassin des Usses	Les Usses	HR_06_09	74	Arrêté n° 2013345-0010 du 11/12/2013
ZRED23	Nappe profonde du Genevois	Formations fluvio-glaciaires nappe profonde du Genevois	FRDG235	74	Arrêté n° 2014022-003 du 22/01/2014
ZRED24	Nappe alluviale du Garon	Alluvions du Garon	FRDG385	69	Arrêté n° 2013A117 du 24/12/2013
ZRED25	Sous-bassin des Gardons (en amont du pont de Ners)	Les Gardons (en amont du pont de Ners)	AG_14_08	30 et 48 (amont)	Arrêté interpréfectoral n° 2013303-0003 du 30/10/2013
ZRED26	Alluvions des Gardons en amont du pont de Ners	Alluvions du moyen Gardons + Gardons d'Alès et d'Anduze	FRDG322	30 et 48 (amont)	Arrêté interpréfectoral n° 2013303-0003 du 30/10/2013
ZRED27	Alluvions anciennes de la plaine de Valence au droit de Véore-Barberolle	Alluvions anciennes de la plaine de Valence	FRDG146	26	Arrêté n° 2014-352-0006 du 17/12/2014
ZRED28	Cours d'eau du sous-bassin Véore Barberolle	Véore- Barberolle	ID_10_06	26	Arrêté n° 2014-352-0006 du 17/12/2014
ZRED29	Alluvions de l'Aude médiane et affluents	Alluvions de l'Aude basse vallée	FRDG368	11 et 34	Arrêté interpréfectoral n° 2010-11-1321 du 10/08/2010
ZRED30	Alluvions de la Cèze à l'amont du pont de Tharoux	Alluvions de la Cèze	FRDG383	30, 48 et 07	Arrêté interpréfectoral n° 2010209-002 du 28/07/2010
ZRED31	Sous-bassin de la Drôme des collines	La Drôme des collines	ID_10_02	26 et 38 (amont)	Arrêté interpréfectoral n° 2014-352-0005 et n°2014-363-0021 du 29/12/2014

ZRED32	Bassins versants de la Leysse et du Serrioz	Lac du Bourget- Alluvions plaine de Chambéry	HR_06_08 FRDG303	73	Arrêté n° 2018-374 du 29/05/2015
ZRED33	Alluvions de la plaine du Comtat (Aigues-Lez)	Alluvions de la plaine du Comtat (Aigues-Lez)	FRDG352	26 et 84	Arrêté n° 26-2016-12-20-005 du 20/12/2016
ZRED34	Bassin Auzon-Claduègne	L'Ardèche	AG_14_11 et AG_14_01	07	Arrêté n° 07-2016-06-20-005 du 20/06/2016
ZRED35	Bassin versant Beaume-Drobie	L'Ardèche	AG_14_11 et AG_14_01	07	Arrêté n° 07-2016-06-20-004 du 20/06/2016
ZRED36	Bassins versants du Caramy et de l'Issole	L'Argens	LP_15_01	83	Arrêté du 15/01/2015
ZRED37	Bassin versant de la Bresque	L'Argens	LP_15_01	83	Arrêté du 15/01/2015
ZRED38	Nappe alluviale de la basse vallée de l'Argens	Alluvions de l'Argens	FRDG376	83	Arrêté du 15/01/2015
ZRED39	Bassin versant du Vançon	Affluents moyenne Durance aval	DU_13_19	04	Arrêté n°2015-026-0009 du 26/01/2015
ZRED40	Couloirs de l'Est lyonnais	Couloirs de l'Est lyonnais (Mezieu, décines,Moins) et alluvions de l'Ozon	FRDG334	69	Arrêté n°DDT_SEN_2015_12_14_01 du 27/01/2016
ZRED41	Bassins versants de la Cumane, du Merdaret et du Furand amont	Sous bassin de l'Isère aval et sud Grésivaudan	ID_10_03	38	Arrêté n°38-2016-12-21-016 du 21/12/2016
ZRED42	Bassin versant de l'Ouvèze ardéchoise	Ouvèze-Payre-Lavézon	AG_14_09	07 et 26	En cours
ZRED43	Sous bassin de l'Eygues-Aigues	l'Eygues-Aigues	DU_11_02	05, 26 et 84	Arrêté n° 26-2017-01-18-002 du 18/01/2017
ZRED44	Sous bassin du Lez provençal	Le Lez provençal	DU_11_04	26, 30 et 84	Arrêté n° 26-2016-12-20-005 du 20/12/2016
ZRED45	Sous bassin de l'Ouvèze provençale	L'Ouvèze provençale	DU_11_08	26 et 84	Arrêté n° 26-2016-12-16-003 du 23/12/2016
ZRED46	Sous bassin du Buech (hors Méouge)	Le Buech	DU_13_06	04, 05, 26 et 38	Arrêté interdépartemental 04-05-26 du 11/12/2015
ZRED47	Sous bassin du Sasse amont jusqu'à la Clamensane	Le Sasse	DU_13_19	04	Arrêté n° 2016-104-008 du 13 avril 2016
ZRED48	Bassin versant de la Tave	La Tave	AG_14_03	30	Arrêté n°20151216 du 21/12/2016
ZRED49	Sous-bassins de l'Aude aval et de la Robine	L'Aude aval et la Robine	CO_17_04	11 et 34	Arrêté interdépartemental 11-34 du 09/06/2016
ZRED50	Alluvions de l'Aude aval et affluents	Alluvions de l'Aude aval et affluents	FRDG368	11 et 34	Arrêté interdépartemental 11-34 du 09/06/2016
ZRED51	Calcaires, marnes et molasses oligo-miocènes du bassin de Castrie-Sommières	Calcaires, marnes et molasses oligo-miocènes du bassin de Castrie-Sommières	FRDG223	34	Arrêté n° 34-2017-01-07916 du 05/01/2017
ZRED52	Nappes alluviales de la Giscle et de la Môle	Alluvions de la Giscle et de la Môle	FRDG375	83	Arrêté du 07/06/2017
ZRED53	Alluvions du Buëch	Alluvions du Buëch	FRDG393	04 et 05	Arrêté interdépartemental 04-05-26 du 11/12/2015
ZRED54	Alluvions des plaines du Comtat au droit du sous-bassin de l'Ouvèze provençale	Alluvions des plaines du Comtat (Ouvèze) au droit du bv de l'ouvèze	FRDG353	26 et 84	Arrêté n° 26-2016-12-16-003 du 23/12/2016
ZRED55	Sous bassin de la Méouge	la Méouge	DU_13_17	05 et 26	Arrêté n° 26-2017-01-27-005 du 27/01/2017

Zones de répartition des eaux



Sources de données : OSM, Département de la Drôme, AERMC

4.4.9. Les zones vulnérables aux nitrates

4.4.9.1. Présentation générale

Afin de limiter la pollution des eaux par les nitrates, la directive européenne 91/676/CEE du 12 décembre 1991, dite directive Nitrates, prévoit la mise en œuvre de programmes d'actions encadrant l'utilisation des fertilisants azotés d'origine agricole.

Doivent être désignées comme vulnérables toutes les zones connues qui alimentent les eaux polluées par les nitrates d'origine agricole et celles susceptibles de l'être et celles ayant tendance à l'eutrophisation du fait des apports de nitrates d'origine agricole. Ce zonage doit être revu au moins tous les quatre ans selon la teneur en nitrates observée par le réseau de surveillance des milieux aquatiques.

Les articles R211-75 à R211-77 du code de l'environnement définissent les modalités de désignation et de délimitation des zones vulnérables. Le décret n°2015-126 du 5 février 2015 a modifié ces articles pour assurer une meilleure transposition de la directive en reprenant les définitions et en simplifiant les modalités de désignation.

4.4.9.2. Contexte départemental

Pour le département de la Drôme, 131 communes sont classées dans la zone vulnérable aux nitrates délimitées par l'arrêté préfectoral n°17-055 du 21 février 2017. Celles-ci sont principalement concentrées dans la vallée du Rhône.

4.5. Les structures intervenants dans la gestion et la préservation des ressources en eau

La liste des intervenants présentés ci-dessous ne peut être exhaustive car beaucoup d'acteurs locaux, nationaux et européens interviennent de manière directe ou indirecte sur la gestion et la préservation des ressources en eau utilisées pour l'alimentation en eau potable.

Nous nous attacherons ici à une description très succincte des principaux acteurs intervenant localement sur cette thématique et constituant les principaux interlocuteurs des services d'eau sur le Département.

4.5.1. Les services déconcentrés de l'état

Il s'agit principalement de :

- l'Agence Régionale de Santé (ARS) en charge du suivi sanitaire de l'eau distribuée et de l'information des usagers et de l'instruction des procédures administratives d'autorisation des captages.
- La Direction Départementale des Territoires (DDT) qui intervient en autres sur toutes les démarches relatives à la gestion quantitative de la ressource en eau (EVP, PGRE et ZRE)

Ces deux entités sont placées sous l'autorité du Préfet.

4.5.2. L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée

Cet organisme qui a la responsabilité de l'élaboration et de la mise en œuvre du SDAGE Rhône-Méditerranée intervient de manière très importante dans les démarches de gestion et de préservation de la ressource en eau au travers du document cadre que constitue le SDAGE et avec lequel tout document d'urbanisme doit être compatible mais aussi et surtout au travers de toutes les démarches locales qu'elle soutient financièrement.

4.5.3. Les collectivités locales

4.5.3.1. Le Département

Le Département intervient à plusieurs niveaux en matière de gestion et de préservation des ressources en eau. En effet, il est porteur des actions suivantes :

- appui financier auprès des services d'eau potable et d'assainissement,
- appui technique auprès des services d'eau potable et d'assainissement au travers du service SATE (service d'assistance technique sur l'eau) et du SATESE (Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Épuration),
- animation et soutien financier aux démarches territoriales en charge de l'aménagement des cours d'eau et de la préservation des milieux aquatiques,
- pilote de l'observatoire départemental des ressources en eau,
- animation du SAGE Bas Dauphiné – Plaine de Valence.

4.5.3.2. Les services en charge de l'eau et de l'assainissement

De part les actions qu'ils portent visant à améliorer les performances de leurs infrastructures, les services d'eau et d'assainissement concourent à la gestion et la préservation des ressources en eau.

Certains services d'eau interviennent notamment directement sur les démarches « captage prioritaire » qui les concernent.

4.5.3.3. Les différentes structures locales intervenant sur la gestion et la préservation des ressources en eau

Beaucoup de collectivités interviennent sur le grand cycle de l'eau et de ce fait sur la gestion et la préservation de la ressource en eau.

La liste ci-dessous n'est pas exhaustive et sera amenée à être complétée au cours des phases ultérieures de la présente étude comme la description détaillée de chaque démarche.

4.5.3.3.1. Secteur Bièvre Lièrs Valloire, Galaure et petits affluents du Rhône

Sur ce secteur, trois entités interviennent sur le grand cycle de l'eau :

- Le syndicat d'aménagement hydraulique Bièvre Lièrs Valloire porteur du SAGE Bièvre Lièrs Valloire,
- Le Syndicat intercommunal du Bassin de la Galaure (SIBG),
- Communauté de communes Portes de Drôme Ardèche (CCPDA) qui interviennent sur la gestion du risque inondation et l'entretien des cours d'eau.

Avec l'échéance de la mise en œuvre de la GEMAPI, le SIBG a été absorbé par la CCPDA.

La description précise du SAGE Bièvre Lièrs Valloire sera complétée lors des phases ultérieures de l'étude. Toutefois, pour rappel, les principaux enjeux identifiés sur le territoire couvert par le SAGE sont les suivants :

- La restauration de la qualité des eaux souterraines et superficielles.
- La préservation de la ressource en eau potable pour le présent et le futur.
- L'amélioration de la gestion quantitative afin de rétablir l'équilibre entre les ressources et les besoins en eau.
- La préservation et la restauration des caractéristiques physiques des cours d'eau et des zones humides.
- La protection des personnes contre les risques liés à l'eau en adéquation avec la gestion de l'eau et l'aménagement du territoire.
- La mise en place d'une gestion de l'eau collective et responsable en impliquant les différents acteurs de l'eau du bassin Bièvre Lièrs Valloire.

4.5.3.3.2. Secteur Veune Bouterne Herbasse petits affluents du Rhône et de l'Isère

Sur ce secteur les principaux intervenants sur le grand cycle de l'eau sont les suivants :

- Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de l'Herbasse qui intervient dans les domaines au travers d'un contrat de rivière sur les domaines suivants : « dégradation morphologique », « altération de la continuité biologique » et « risque inondation »,
- ARCHE Agglo : structure porteuse d'un « contrat de territoire » agissant sur les enjeux suivants :
 - Qualité de l'eau,
 - Déficit en eau et gestion quantitative,
 - Risque inondation,
 - Fonctionnement géomorphologique des cours d'eau,
 - Continuité écologique des cours d'eau,
 - Milieux aquatiques écologiquement et fonctionnellement intéressants.

Avec la fusion des communautés de communes de l'Hermitage Tournonnais, du pays de Saint-Félicien et de l'Herbasse, les structures en charge des bassins versants Beaune Bouterne, Doux, Mialan et de l'Herbasse se rassemblent au sein de ARCHE Agglomération.

4.5.3.3.3. Secteur Vercors

Sur ce secteur, le syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Vercors intervient sur le grand cycle de l'eau au travers notamment du contrat de milieux « Vercors Eau pure » dont les principaux enjeux sont les suivants :

- l'animation et la gouvernance,
- la ressource en eau,
- l'aménagement du territoire et milieux physiques.

L'enjeu n°2 portant sur les ressources en eau est décliné pour sa part suivant 3 axes principaux :

- connaître et suivre l'état de la ressource, et anticiper,
- Préserver l'équilibre quantitatif,
- Préserver la qualité de l'eau.

4.5.3.3.4. Secteur Véore Barberolle Chalon Joyeuse Savasse petits affluents du Rhône et de l'Isère

Les principales actions portées en matière de gestion et préservation de la ressource en eau sont portées aujourd'hui par Valence Romans Agglo qui intervient sur les parties du territoire qui la concerne au niveau des bassins versants de la Véore Barberolle, de Joyeuses – Savasse et de l'Hermitage. Les actions se répartissent au travers des démarches suivantes :

- Chartes partenariales Développement Agricole et Forestier,
- Captages prioritaires,
- Un observatoire de l'eau.
- Un contrat de partenariat bilatéral avec l'Agence de l'eau.

Concernant les captages prioritaires, 7 ouvrages sont concernés sur le territoire de l'agglomération, ce qui en fait un enjeu important sur ce secteur.

4.5.3.3.5. Secteur Drôme et petits affluents du Rhône

L'ensemble des actions conduites sur le bassin versant de la Drôme est piloté par le Syndicat Mixte de la rivière Drôme (SMRD) qui intervient dans les domaines suivants :

- la qualité de l'eau,
- la gestion quantitative de la ressource en eau,
- l'entretien des cours d'eau,
- la gestion du transport sédimentaire,
- la gestion du risque inondation,
- un observatoire de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

Cette structure a été l'animatrice de 2 contrats de rivière et pilote du SAGE de la rivière Drôme. Cette dernière démarche porte sur les points suivants :

- une gouvernance de la gestion et de la préservation des ressources en eau et des milieux aquatiques partagée,
- une amélioration de la gestion quantitative et qualitative des ressources en eau et des milieux aquatiques,
- la gestion du risque inondation tout en préservant le fonctionnement naturel du cours d'eau,
- la préservation des milieux aquatiques et de la faune et la flore associées.

4.5.3.3.6. **Secteur Roubion Jabron petits affluents du Rhône**

Les actions conduites pour la préservation des ressources en eau et des milieux aquatiques associés sont pilotées par le Syndicat Mixte du Bassin Roubion Jabron (SMBRJ) qui intervient par l'intermédiaire d'un contrat de rivière sur le bassin du Roubion et du Jabron sur les thématiques suivantes :

- lutte contre les problèmes d'inondation et d'érosion,
- restauration et entretien des milieux naturels,
- amélioration de la qualité de l'eau par la gestion des ripisylves,
- développement du tourisme rural en favorisant les activités liées à l'eau,
- organisation de la concertation et de l'information en vue d'une approche globale

Suite à l'élaboration des études volumes prélevables qui a classé les bassins versants du Roubion Jabron et de la Riaille en zone de déficit quantitatif, le syndicat intervient également sur la gestion quantitative de la ressource en eau avec la mise en œuvre du PGRE.

4.5.3.3.7. **Secteur Echaravelles, Berre, Roubine, Lauzon**

Sur le secteur du Lauzon, la Roubine et les Echaravelles, les préservations des milieux aquatiques et des ressources en eau est assurée par les communes et sur le secteur de la Berre, il existe le Syndicat de la Berre.

Tout ce secteur a été identifié en déficit quantitatif dans le cadre des études EVP et il est concerné par le captage prioritaire des Granges Gontardes.

4.5.3.3.8. **Secteur Lez petits affluents du Rhône, Echaravelles, Berre, Roubine**

Sur ce territoire, 3 structures interviennent :

- le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez (SMBVL) qui fédère la communauté de communes de l'Enclave des Papes Pays de Grignan (CCEPPG), le Syndicat Intecommunal pour l'Aménagement et l'Entretien du Réseau Hydraulique du Nord Vaucluse (SIAERHNV) et le

Syndicat Mixte Drômois d'Aménagement du Bassin du Lez (SMDABL) sur les domaines suivants :

- gestion, entretien, restauration, aménagement et mise en valeur des cours d'eau non domaniaux,
- élaboration d'un Schéma Programme d'Entretien, de Restauration et d'Aménagement du bassin versant du Lez,
- élaboration du SAGE du bassin versant du Lez,
- élaboration et mise en œuvre du PGRE,
- la Communauté de Communes Drôme Sud Provence (CCDSP),
- le Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Gestion des Abords du Rhône (SIAGAR) qui est en charge de la gestion des digues du Rhône sur la plus grande zone d'expansion des crues du Rhône située sur les communes de Donzère et Pierrelatte.

4.5.3.3.9. Secteur Ouveze

La gestion et la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques est assurée par le Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale qui pilote les démarches suivantes :

- contrat de rivière constitué autour des actions suivantes :
 - Préservation / amélioration de la qualité des eaux au regard des usages,
 - Préservation et restauration des milieux aquatiques,
 - Gestion concertée et intégrée des risques inondation,
 - Gestion concertée et partagée de la ressource en eau,
 - Gouvernance de l'eau et communication / sensibilisation.
- Programme d'action de prévention des inondations (PAPI)

4.5.3.3.10. Secteur Eygues/Aygues

Sur ce secteur, il existe 3 entités qui se partagent la gestion et la préservation des ressources en eau et des milieux aquatiques associés sur l'ensemble du bassin versant de l'Eygues :

- le Syndicat Mixte Intercommunal d'Aménagement de l'Aygues (SMIAA),
- le Syndicat Intercommunal de Défense des Rives de l'Eygues Inférieur (SIDREI),
- le Syndicat Intercommunal de Défense des Rives de l'Eygues Supérieure et de l'Oule (SIDRESO)

Ces 3 structures interviennent sur le contrat de rivière de l'Aegues dont les principaux enjeux sont les suivants :

- Gestion des crues,
- Gestion du transport solide,
- Gestion des pollutions domestiques (assainissement) et agricoles.

Avec l'émergence de la compétence GEMAPI, une fusion de ces 3 entités est envisagée

4.5.3.3.11. Secteur Buëch Méouge

Sur ce territoire qui concerne la limite ouest du Département, le Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Buëch et de ses Affluents pilote un contrat de rivière dont les principaux enjeux sont :

- Maintenir la qualité de l'eau,
- Mettre en œuvre une gestion équilibrée du cours d'eau,
- Animer, communiquer et évaluer.

Sur une partie du territoire drainée par la Méouge, il existe le Syndicat Intercommunautaire d'Entretien de la Méouge (SIEM) en charge du pilotage d'un contrat de rivière portant sur les enjeux suivants :

- Entretien du lit et des berges du cours d'eau,
- La gestion des étiages,
- La gestion des conflits d'usage,
- La gestion du transport solide.

Avec l'émergence de la compétence GEMAPI, ces deux entités ont vocation à fusionner pour ne constituer qu'une seule entité.

4.5.4. Les représentants des autres usagers des ressources

De nombreux acteurs utilisent les ressources et participent à leur préservation, parmi eux, on peut noter :

- les représentants du monde agricole et notamment la chambre d'agriculture,
- les industriels,
- les usagers des services d'eau et d'assainissement,
- les représentants des activités de loisirs liées aux sports nautiques,
- les acteurs du tourisme,
- les associations de préservation de l'environnement,
- les acteurs intervenant dans la filière de l'eau potable, de l'assainissement et de la protection des milieux aquatiques,
- etc.

4.6. Synthèse

Sur l'ensemble du Département de la Drôme, 18 masses d'eau souterraines sont recensées et exploitées pour l'alimentation en eau potable.

Sur ces 18 masses d'eau, **2 masses d'eau sont en « Etat médiocre » sur le plan quantitatif et 5 sont en « Etat médiocre » sur le plan qualitatif**. Pour rappel, la DCE (Directive Cadre sur l'Eau) fixe comme objectif l'atteinte du bon état pour toutes les masses d'eau.

D'un point de vue qualitatif, la présence de **18 captages prioritaires** sur l'ensemble du département et des 5 masses d'eau en « état médiocre » confirme des enjeux importants vis à vis de la protection et la restauration de la qualité des ressources utilisées pour l'eau potable.

D'un point de vue quantitatif, **12 études « Etudes Volumes Prélevables » (EVP), couvrant la quasi-totalité du Département** hormis le Vercors et les abords du Rhône, ont été réalisées sur les bassins versants où des arrêtés « sécheresse » étaient pris de manière régulière.

A l'issue de ces études, **8 Zones de Répartition des Eaux n(ZRE)** ont été définies, traduisant un déséquilibre durable entre les ressources et les prélèvements. Sur le reste du Département non classé en ZRE, les EVP ont conclu dans la grande majorité des cas à un gel des prélèvements voir des diminutions suivant les secteurs et les périodes de l'année.

Ces constats font du Département de la Drôme, l'un des départements du bassin Rhône Méditerranée les plus touchés par les mesures de gestion quantitative des ressources en eau.

Pour atteindre **les objectifs de réduction des prélèvements fixés par les EVP qui vont du gel jusqu'à une réduction de 50% suivant les secteurs**, des Plans de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) sont en cours de mise en œuvre ou de définition. Les actions préconisées concernent tous les usages et notamment l'alimentation en eau potable.

De nombreuses démarches existent depuis de nombreuses années et contribuent à la préservation des ressources en eau. Toutefois, la multitude d'acteurs et d'actions intervenant dans ce domaine rend complexe la lisibilité et l'efficacité des actions conduites.

A noter toutefois que l'émergence de nouveaux SAGE sur le Département et de démarches comme les EVP, PGRE et ZRE constituent de réelles avancées en matière de préservation de l'état quantitatif et qualitatif de la ressource en eau. Ils permettent notamment de renforcer la cohérence et la complémentarité des actions conduites par les différents usagers des ressources en eau.

Compte tenu des enjeux identifiés à l'échelle du Département, **ces efforts devront se poursuivre encore pendant de nombreuses années** pour atteindre le bon état quantitatif et qualitatif de toutes les masses d'eau et d'assurer un équilibre entre les ressources et les prélèvements.

Les effets potentiels liés au changement climatique n'ont pas été abordés à ce stade de l'étude mais le seront dès la phase 2. Toutefois, il est possible dès à présent d'indiquer, qu'au vue des éléments disponibles sur ce sujet, les enjeux sur les ressources en eau devraient s'amplifier encore davantage dans les prochaines années et nécessiter de renforcer encore les efforts déjà consentis jusqu'à présent.

PARTIE 5 : LA GESTION DE L'EAU POTABLE DANS LE DEPARTEMENT - DONNEES GENERALES
